



CHARTE GRAPHIQUE DE L'ÉTAT

LA PRÉSENTE CHARTE GRAPHIQUE S'INSCRIT DANS LE PROJET DE REFONTE DES FONDAMENTAUX DE LA COMMUNICATION DE L'ÉTAT.

La raison d'être de cette charte s'appuie sur un constat partagé : nos concitoyens ont exprimé des difficultés à identifier, à comprendre, à s'approprier l'action gouvernementale et plus généralement l'action publique. La diversité de ses champs d'action, jeux d'échelles, ainsi que la multiplicité de nos institutions publiques, impliquent de gagner en simplicité et en clarté pour faciliter l'appropriation par les citoyens.

CETTE CHARTE EST AINSI LA RÉSULTANTE DE TROIS OBJECTIFS :

- Prolonger notre héritage graphique existant, héritage plébiscité par les Français.
La Marianne, le drapeau français et notre devise sont des éléments patrimoniaux auxquels nous sommes tous attachés. Cette charte capitalise sur cet attachement et inscrit chacun de ces signes dans la longue histoire des emblèmes de la République Française.
- Actualiser et rationaliser notre système identitaire commun pour correspondre aux nouveaux formats et aux nouveaux usages auxquels font face tous les professionnels de la communication.
- Simplifier la compréhension du citoyen et sa perception de l'action publique.

I• RÉAFFIRMER LES EMBLEMES DE LA RÉPUBLIQUE EN RESTRUCTURANT LE BLOC-MARQUE

Le bloc-marque a été recomposé autour de trois éléments clés :

- **Un bloc Marianne dynamisé : Sa silhouette évolue pour mieux faire ressortir son profil.**
Elle est une exception française : la France est un des seuls pays représentés par une figure anthropomorphique.
- **Une typographie spécifique : la typographie Marianne® est spécialement créée pour les institutions de l'État.**
- **La devise : la devise de la République Française** bénéficie d'un dessin beaucoup plus fin, réalisé à la main et inspiré des premiers caractères d'imprimerie française .

II• RENFORCER LA VISIBILITÉ DE L'ACTION DE L'ÉTAT GRÂCE À UN SIGNE COMMUN

Le bloc-marque permet de :

- Matérialiser le lien entre la décision gouvernementale et le déploiement des politiques publiques, **en couvrant l'intégralité du champ d'intervention de l'État**, que ce soit au niveau ministériel ou au niveau des opérateurs de l'État.
- Rationaliser le nombre d'émetteurs.
- Faciliter l'identification et la reconnaissance de l'État avec l'utilisation d'un bloc-marque unique mais modulable selon les institutions.
- **l'intitulé ministériel** : les ministères, secrétariat d'État ou ministères auprès d'un ministère bénéficiant d'un bloc-marque avec un intitulé qui leur est propre, quand ils ont un champs thématique d'intervention. Ils signent toutes leurs communications (internes, externes, web et réseaux sociaux - hors achat média) avec leurs blocs-marque ministériels.
- **l'intitulé « Gouvernement »** : toute communication conjointe de deux ministères ou plus est signée avec l'intitulé officiel « Gouvernement ». Il en est de même pour toutes les entités interministérielles. Toute communication bénéficiant d'une visibilité média doit également être signée « Gouvernement ».
- **l'intitulé « République Française »** : il apporte une caution officielle aux

logotypes des opérateurs qui ne sont pas toujours connus ou identifiés comme partie intégrante de la sphère étatique. Les entités qui rendent un service direct à l'usager et proposent un accueil du public peuvent garder leur logotype, qui est alors juxtaposé au bloc-marque « République Française ».

- l'intitulé « **Préfet de xxx** » qui continue d'être utilisé pour représenter tous les services déconcentrés.
- l'intitulé « **Ambassade de xxx** » ou « **Consulat de xxxx** »

III• CRÉER DES REPÈRES AVEC UN SYSTÈME GRAPHIQUE COMPLET

Toutes les communications, quels que soient les supports et les formats, font l'objet de règles communes de composition graphique avec :

- Une place dédiée pour le **bloc-marque qui apparaît toujours en ouverture** des différents supports.
- **Un système de cadre, commun à tous les émetteurs**, qui permet de hiérarchiser les informations en fixant des zones d'affichage à respecter (positionnement des logotypes, affichage des partenaires, nom des plans gouvernementaux, etc).
- À l'intérieur du cadre commun, **une zone d'expression** propre au message de l'émetteur, en reprenant la typographie et les couleurs de la charte graphique. Chacun peut garder ses spécificités, tout en bénéficiant de la puissance du ralliement à la marque de l'État.

LES FONDAMENTAUX

I LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	5	III L'ARCHITECTURE DE MARQUE DE L'ÉTAT	19	V LE SYSTÈME GRAPHIQUE	29	VI LA TYPOGRAPHIE	40
1 La Marianne dans le drapeau, dessin et histoire	6	IV LES RÈGLES D'USAGE	21	1 Les principes	30	1 Le dessin de la typographie	41
2 La Marianne dans le drapeau, usages et interdits	7	1 Les cas d'usage pour l'utilisation de l'intitulé officiel République Française	22	2 La zone émetteur	31	2 Les graisses de la typographie	42
3 La devise, dessin et histoire	8	2 Les cas d'usage pour l'utilisation de l'intitulé officiel Gouvernement	23	3 La zone partenaires	32	3 Le dessin de la typographie de complément	43
4 La devise, usages et interdits	9	3 Les cas d'usage ministériels	24	4 La zone d'expression	33	4 Les graisses de la typographie de complément	44
II LE BLOC-MARQUE	10	4 Les cas d'usage des services déconcentrés ou à l'international	25	5 Un système modulable	34	VII LES COULEURS	45
1 Les principes fondateurs	11	5 Les cas d'usage des directions ministérielles et délégations interministérielles	26	6 Une identification des programmes ou plans gouvernementaux	35	1 Les couleurs principales	46
2 La composition	12	6 Les cas d'usage en mineur : principes d'endossement	27	7 Les principes de construction Format vertical (print & web)	36	2 Les couleurs complémentaires	47
3 La taille minimale et les interdits	13	7 Les cas d'usage en mineur : principes de labellisation	28	Les principes de construction Format horizontal (print & web)	37	3 Les règles d'usage	48
4 Les règles de césure	14			8 Le cas particulier pour les opérateurs et entités servicielles sur les petits formats identitaires	38		
5 Des exemples de compositions	15			9 La traduction de l'architecture d'émetteurs au sein du système graphique	39		
6 Les couleurs	16						
7 Les usages sur fonds	17						
8 Le cas particulier des deuils nationaux	18						

LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Marianne dans le drapeau, dessin et histoire

Créé en 1999, le bloc Marianne représente le profil de Marianne imbriqué dans le drapeau français. Il est devenu un des symboles de la République Française et un point de repère pour tous les Français.

Ce bloc évolue pour mieux faire ressortir le profil de la Marianne et accentuer son humanité.
Il est indispensable de toujours respecter ce dessin dans sa nouvelle composition ainsi que ses couleurs (bleu, rouge normalisé cf. p.45 Les couleurs)



Ancien
bloc Marianne
1999



Nouveau
bloc Marianne
2019



LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Marianne dans le drapeau, usages et interdits

Le bloc Marianne est l'invariant des blocs-marque de l'Etat et ne peut être utilisé que dans ce cadre (cf. p.12 La Composition). Elle est unique et ne doit pas figurer plusieurs fois sur un même support.

En aucun cas cette Marianne ne peut être utilisée pour créer de nouveaux éléments graphiques, logotypes ou être détournée de son usage initial, hors des cas spécifiques indiqués dans la charte.

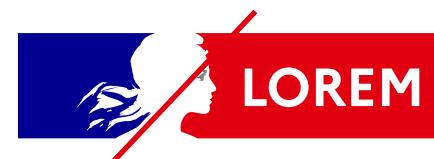
EXEMPLES D'INTERDITS



Ne pas étendre le drapeau



Ne pas modifier la position centrale de la Marianne



Ne pas inclure de texte dans la Marianne



Ne pas arrondir les angles



Ne pas inverser le sens de la Marianne



Ne pas modifier les couleurs de la Marianne

LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La devise, dessin et histoire

La présentation de la devise républicaine évolue. Dans sa structuration : elle est disposée à la verticale, pour être plus lisible et fonctionnelle, notamment sur les outils mobiles.

Dans son dessin : le lettrage dessiné spécialement pour la devise s'inspire de la typographie Granjon : entre héritage et modernité, elle est tant une marque d'audace que d'élegance et d'excellence à la française.



LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La devise, usages et interdits

*Liberté
Fraternité
Égalité*

Ne pas changer l'ordre des valeurs de la devise

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ne pas changer la typographie de la devise

La devise est indissociable des blocs-marque de l'État qu'elle vient compléter et ne peut être utilisée que dans ce cadre (cf. p.12 Composition).

Le lettrage est unique et ne doit pas être utilisé pour composer de nouveaux éléments graphiques, logotypes ou être détourné de son usage initial.

Sa composition, les proportions et l'espacement entre les valeurs au sein de la devise sont invariables.

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ne pas changer les proportions de la devise

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ne pas changer les couleurs de la devise

Liberté · Égalité · Fraternité

Ne pas passer la devise sur une seule ligne

I LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	5	III L'ARCHITECTURE DE MARQUE DE L'ÉTAT	19	V LE SYSTÈME GRAPHIQUE	29	VI LA TYPOGRAPHIE	40
1 La Marianne dans le drapeau, dessin et histoire	6	IV LES RÈGLES D'USAGE	21	1 Les principes	30	1 Le dessin de la typographie	41
2 La Marianne dans le drapeau, usages et interdits	7	1 Les cas d'usage pour l'utilisation de l'intitulé officiel République Française	22	2 La zone émetteur	31	2 Les graisses de la typographie	42
3 La devise, dessin et histoire	8	2 Les cas d'usage pour l'utilisation de l'intitulé officiel Gouvernement	23	3 La zone partenaires	32	3 Le dessin de la typographie de complément	43
4 La devise, usages et interdits	9	3 Les cas d'usage ministériels	24	4 La zone d'expression	33	4 Les graisses de la typographie de complément	44
II LE BLOC-MARQUE	10	4 Les cas d'usage des services déconcentrés ou à l'international	25	5 Un système modulable	34	VII LES COULEURS	45
1 Les principes fondateurs	11	5 Les cas d'usage des directions ministérielles et délégations interministérielles	26	6 Une identification des programmes ou plans gouvernementaux	35	1 Les couleurs principales	46
2 La composition	12	6 Les cas d'usage en mineur : principes d'endossement	27	7 Les principes de construction Format vertical (print & web)	36	2 Les couleurs complémentaires	47
3 La taille minimale et les interdits	13	7 Les cas d'usage en mineur : principes de labellisation	28	Les principes de construction Format horizontal (print & web)	37	3 Les règles d'usage	48
4 Les règles de césure	14			8 Le cas particulier pour les opérateurs et entités servicielles sur les petits formats identitaires	38		
5 Des exemples de compositions	15			9 La traduction de l'architecture d'émetteurs au sein du système graphique	39		
6 Les couleurs	16						
7 Les usages sur fonds	17						
8 Le cas particulier des deuils nationaux	18						

LE BLOC-MARQUE**Les principes fondateurs**

Quel que soit le support et quel que soit le contexte de communication, au même titre que le bloc Marianne, le bloc-marque est unique et ne doit pas figurer plus d'une fois sur la face d'un même support.



1 - Bloc Marianne

LOREM IPSUM DOLOR SIT

Liberté

Égalité

Fraternité

2 - Intitulé officiel

3 - Devise républicaine

LE BLOC-MARQUE

La composition

Les blocs-marque sont faits de constantes et de variables : Marianne en entrée et devise républicaine en fin. L'ordre des éléments doit toujours être respecté.
La partie centrale permet d'accueillir l'intitulé officiel. L'organisation des intitulés est normée p.14 dans la partie « Les règles de césure ».

RÈGLES DE COMPOSITION



UNE STRUCTURE MODULABLE



Émetteur sur 1 ligne

Émetteur sur 6 lignes maximum

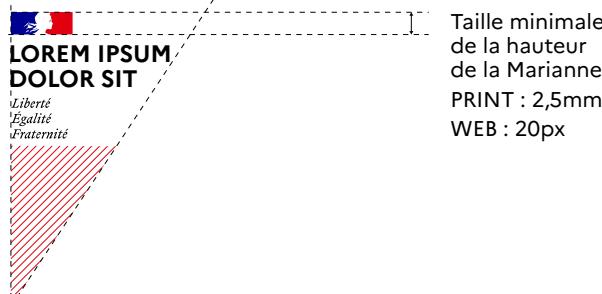
La taille minimale et les interdits

La taille minimale assure la lisibilité de tous les éléments du bloc-marque. Composé selon cette charte, il ne peut faire l'objet d'aucune modification tant au niveau de la composition, des proportions, de la typographie, que des couleurs.

TAILLE MINIMALE D'UTILISATION



*Liberté
Égalité
Fraternité*



Taille minimale de la hauteur de la Marianne
PRINT : 2,5mm
WEB : 20px

EXEMPLES D'INTERDITS



Mauvaise proportion de la Marianne



Changement de l'ordre des éléments



Changement de graisse de la typographie de l'intitulé de l'entité (ex : Marianne® Light)



Écriture des valeurs dans une autre typographie (ex : Marianne®)



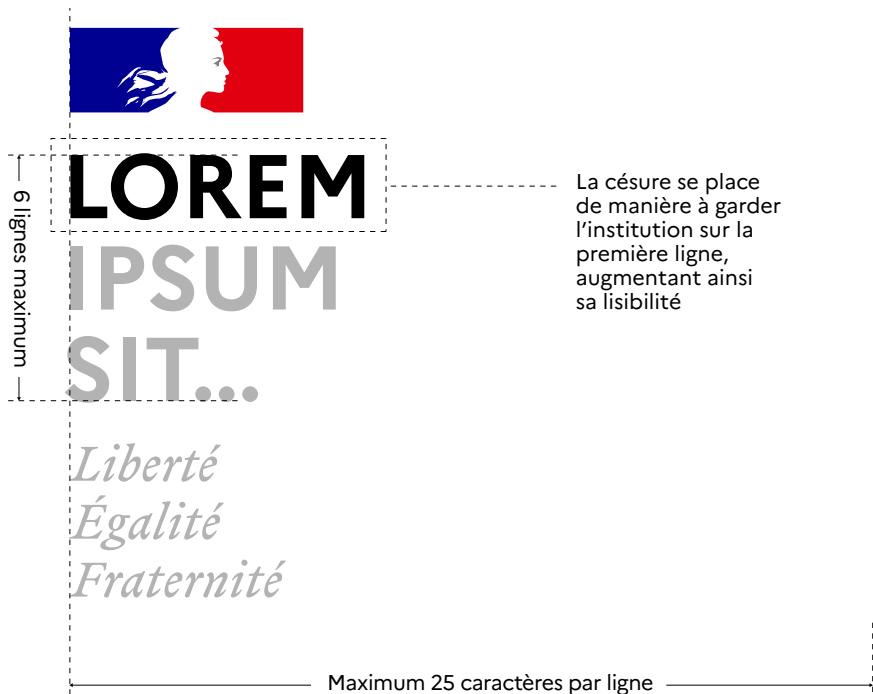
Mauvaise composition (centrée)



Changement de couleur dans la typographie

**Les règles
de césure**

EXEMPLES



LE BLOC-MARQUE

Des exemples
de composition

À titre d'exemple, voici la composition des blocs-marque correspondant au Gouvernement actuel.

 PREMIER MINISTRE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 MINISTÈRE CHARGÉ DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 MINISTÈRE DE LA JUSTICE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES <small>Liberté Égalité Fraternité</small>
 SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES EUROPEENNES <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 MINISTÈRE DES ARMÉES <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DES TRANSPORTS <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DES RETRAITES <small>Liberté Égalité Fraternité</small>
 MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DU NUMÉRIQUE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 MINISTÈRE DU TRAVAIL <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR <small>Liberté Égalité Fraternité</small>
 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 MINISTÈRE CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 MINISTÈRE CHARGE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 MINISTÈRE DES OUTRE-MER <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 MINISTÈRE DE LA CULTURE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>
 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 MINISTÈRE DES SPORTS <small>Liberté Égalité Fraternité</small>				

Les couleurs

VERSION COULEURS
(cf. p.46 Les couleurs principales)



VERSION NOIR ET BLANC



LE BLOC-MARQUE

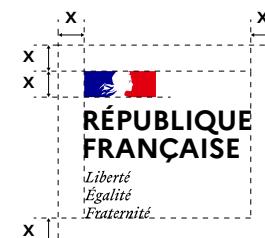
Les usages
sur fonds

Les blocs-marque vivent en priorité en couleur sur fond blanc. Lorsque l'environnement n'est pas maîtrisé, il doit vivre, sur fond coloré ou perturbé, au sein d'un cartouche blanc dont les proportions sont déterminées ci-dessous.

FOND BLANC



COTES DU CARTOUCHE BLANC



FOND COULEUR

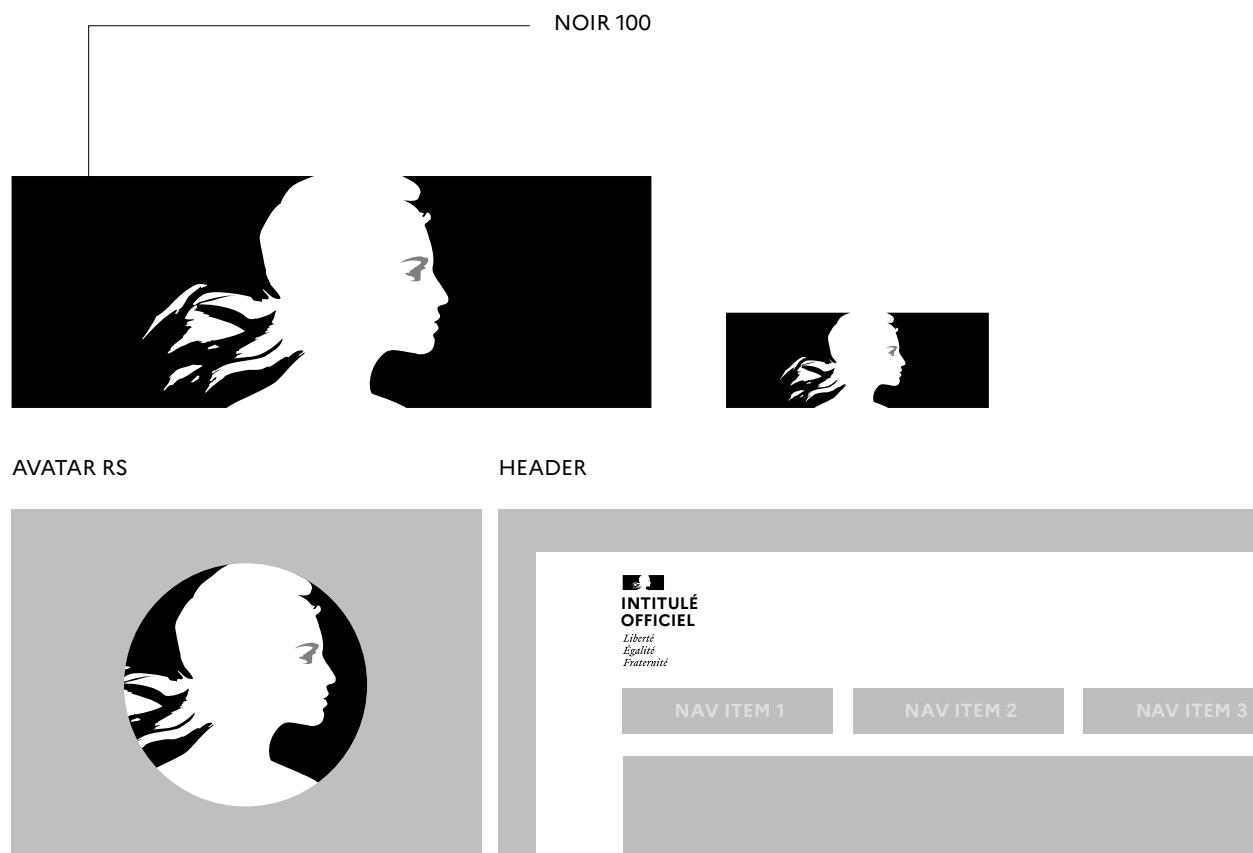


FOND PHOTO

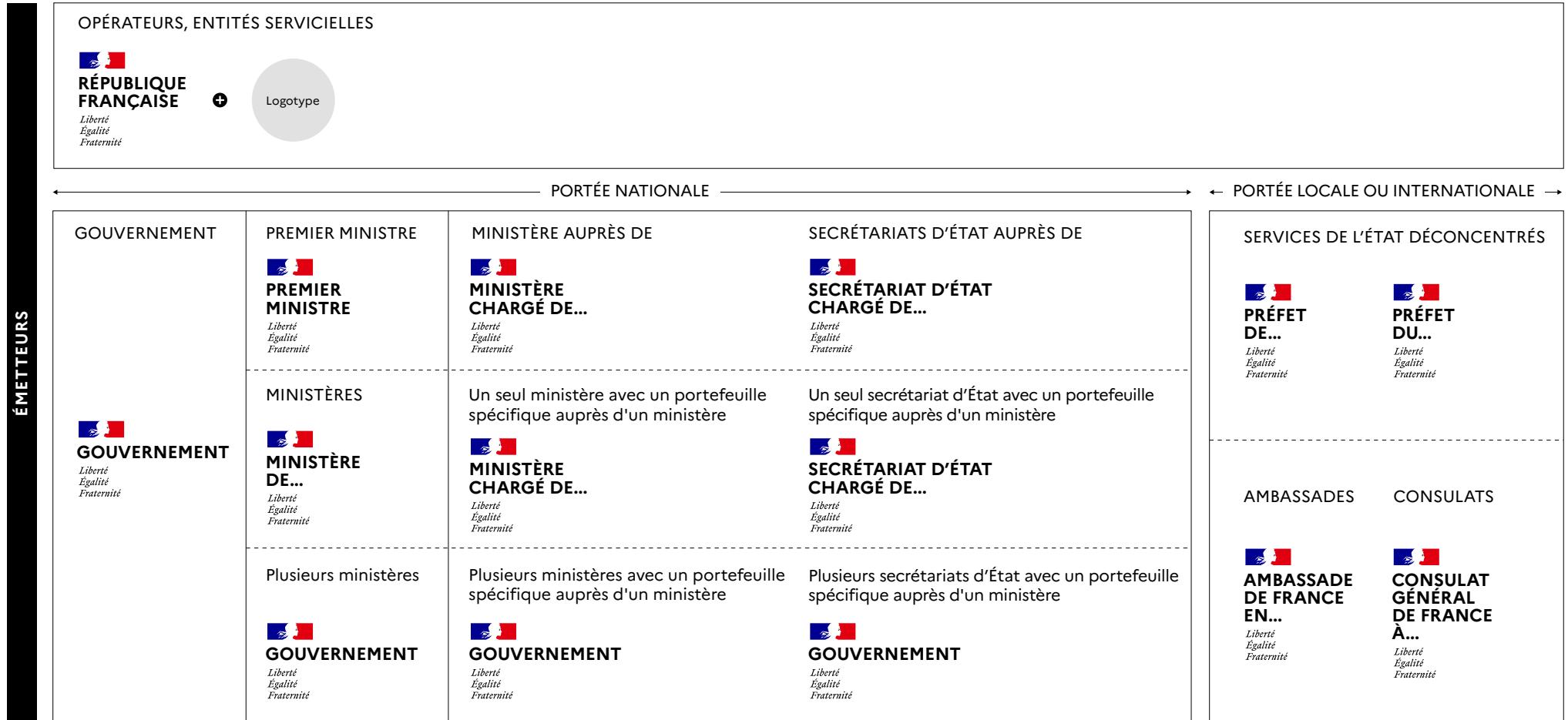


**Le cas particulier
des deuils nationaux**

Il existe une version du bloc-marque adaptée aux périodes de deuil qui drape la Marianne de noir.



I LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	5	III L'ARCHITECTURE DE MARQUE DE L'ÉTAT	19	V LE SYSTÈME GRAPHIQUE	29	VI LA TYPOGRAPHIE	40
1 La Marianne dans le drapeau, dessin et histoire	6	IV LES RÈGLES D'USAGE	21	1 Les principes	30	1 Le dessin de la typographie	41
2 La Marianne dans le drapeau, usages et interdits	7	1 Les cas d'usage pour l'utilisation de l'intitulé officiel République Française	22	2 La zone émetteur	31	2 Les graisses de la typographie	42
3 La devise, dessin et histoire	8	2 Les cas d'usage pour l'utilisation de l'intitulé officiel Gouvernement	23	3 La zone partenaires	32	3 Le dessin de la typographie de complément	43
4 La devise, usages et interdits	9	3 Les cas d'usage ministériels	24	4 La zone d'expression	33	4 Les graisses de la typographie de complément	44
II LE BLOC-MARQUE	10	4 Les cas d'usage des services déconcentrés ou à l'international	25	5 Un système modulable	34	VII LES COULEURS	45
1 Les principes fondateurs	11	5 Les cas d'usage des directions ministérielles et délégations interministérielles	26	6 Une identification des programmes ou plans gouvernementaux	35	1 Les couleurs principales	46
2 La composition	12	6 Les cas d'usage en mineur : principes d'endossement	27	7 Les principes de construction Format vertical (print & web)	36	2 Les couleurs complémentaires	47
3 La taille minimale et les interdits	13	7 Les cas d'usage en mineur : principes de labellisation	28	Les principes de construction Format horizontal (print & web)	37	3 Les règles d'usage	48
4 Les règles de césure	14			8 Le cas particulier pour les opérateurs et entités servicielles sur les petits formats identitaires	38		
5 Des exemples de compositions	15			9 La traduction de l'architecture d'émetteurs au sein du système graphique	39		
6 Les couleurs	16						
7 Les usages sur fonds	17						
8 Le cas particulier des deuils nationaux	18						



I LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	5	III L'ARCHITECTURE DE MARQUE DE L'ÉTAT	19	V LE SYSTÈME GRAPHIQUE	29	VI LA TYPOGRAPHIE	40
1 La Marianne dans le drapeau, dessin et histoire	6	IV LES RÈGLES D'USAGE	21	1 Les principes	30	1 Le dessin de la typographie	41
2 La Marianne dans le drapeau, usages et interdits	7	1 Les cas d'usage pour l'utilisation de l'intitulé officiel République Française	22	2 La zone émetteur	31	2 Les graisses de la typographie	42
3 La devise, dessin et histoire	8	2 Les cas d'usage pour l'utilisation de l'intitulé officiel Gouvernement	23	3 La zone partenaires	32	3 Le dessin de la typographie de complément	43
4 La devise, usages et interdits	9	3 Les cas d'usage ministériels	24	4 La zone d'expression	33	4 Les graisses de la typographie de complément	44
II LE BLOC-MARQUE	10	4 Les cas d'usage des services déconcentrés ou à l'international	25	5 Un système modulable	34	VII LES COULEURS	45
1 Les principes fondateurs	11	5 Les cas d'usage des directions ministérielles et délégations interministérielles	26	6 Une identification des programmes ou plans gouvernementaux	35	1 Les couleurs principales	46
2 La composition	12	6 Les cas d'usage en mineur : principes d'endossement	27	7 Les principes de construction Format vertical (print & web)	36	2 Les couleurs complémentaires	47
3 La taille minimale et les interdits	13	7 Les cas d'usage en mineur : principes de labellisation	28	Les principes de construction Format horizontal (print & web)	37	3 Les règles d'usage	48
4 Les règles de césure	14			8 Le cas particulier pour les opérateurs et entités servicielles sur les petits formats identitaires	38		
5 Des exemples de compositions	15			9 La traduction de l'architecture d'émetteurs au sein du système graphique	39		
6 Les couleurs	16						
7 Les usages sur fonds	17						
8 Le cas particulier des deuils nationaux	18						

LES RÈGLES D'USAGE

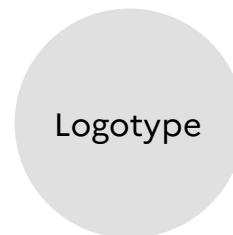
Les cas d'usage pour l'utilisation de l'intitulé officiel République Française

L'intitulé officiel République Française vient apposer une caution officielle aux logos des opérateurs publics ou entités servicielles qui ne sont pas toujours connus / reconnus comme faisant partie de la sphère étatique.

- 1• Si l'action est portée par un opérateur, c'est la mention République Française qui est utilisée comme intitulé officiel.

2• Cas spécifiques pour les entités rendant un service direct à l'usager et proposant un accueil du public : elles peuvent garder leur logo qui est alors rattaché directement au bloc-marque de la République Française pour marquer son caractère officiel.

1



2



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française



LES RÈGLES D'USAGE

**Les cas d'usage pour
l'utilisation de l'intitulé
officiel Gouvernement**

- 1• USAGE INTERMINISTÉRIEL**
Toute communication conjointe,
de deux ministères ou plus, est signée
avec l'intitulé officiel Gouvernement.

- 2• LORS D'ACHAT D'ESPACE PUBLICITAIRE**
Tous les dispositifs de communication
avec une visibilité média (bénéficiant
d'un achat média) doivent comporter
le bloc-marque avec l'intitulé
officiel Gouvernement.

(1)



**MINISTÈRE
DE...**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE...**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



(2)



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES RÈGLES D'USAGE**Les cas d'usage
ministériels**

Les ministères, secrétariats d'État signent toutes leurs communications (internes, externes, web et réseaux sociaux hors achat média).

Pour les ministères ou secrétariats d'État, avec un portefeuille spécifique auprès d'un ministère, dans un souci de lisibilité par le citoyen, l'intitulé officiel est placé directement sous le bloc Marianne et signe toutes les communications (internes, externes, web et réseaux sociaux, hors achat média).

**MINISTÈRE
DE...**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**MINISTÈRE
CHARGÉ DE...**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE...**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES RÈGLES D'USAGE

Les cas d'usage des services déconcentrés ou à l'international

1• L'intitulé officiel « Préfet de » représente tous les services déconcentrés quand ils interviennent au titre d'une mission relevant du niveau local.
Les ambassades et consulats adoptent également le bloc-marque.

2• Dans le cas de directions départementales, les directions apparaissent uniquement en intitulé sur les supports administratifs en précision de l'intitulé officiel « Préfet de ».

3• Lorsque les services déconcentrés de deux départements prennent la parole, c'est l'intitulé officiel de la région qui est utilisé dans le bloc-marque.

1



3



2



LES RÈGLES D'USAGE

Les cas d'usage des directions ministérielles et délégations interministérielles

- 1• DIRECTIONS ET SERVICES**
Les intitulés des directions ne peuvent pas être logotypés.
Les directions peuvent faire l'objet d'une mention simple en typographie Marianne®, accolée au bloc-marque de son ministère pour les supports administratifs.

- 2• DÉLÉGATIONS INTERMINISTÉRIELLES**
Les intitulés des délégations interministérielles ne sont pas logotypés.
Les délégations interministérielles peuvent faire l'objet d'une mention simple en typographie Marianne® accolée au bloc-marque Gouvernement pour les supports administratifs.

(1)



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Service d'Information
du Gouvernement**

(2)



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Délégation interministérielle
à la stratégie nationale pour l'autisme
au sein des troubles du neuro-développement**



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction générale
de l'enseignement
scolaire**

LES RÈGLES D'USAGE

Les cas d'usage en mineur : principes d'endossement

En environnement non maîtrisé, lorsque l'État est impliqué sans être l'émetteur principal, il vient endosser la communication avec une mention caractérisant son apport.

SÉPARATEUR VERTICAL



SÉPARATEUR HORIZONTAL



LES RÈGLES D'USAGE

Les cas d'usage en mineur : principes de labellisation

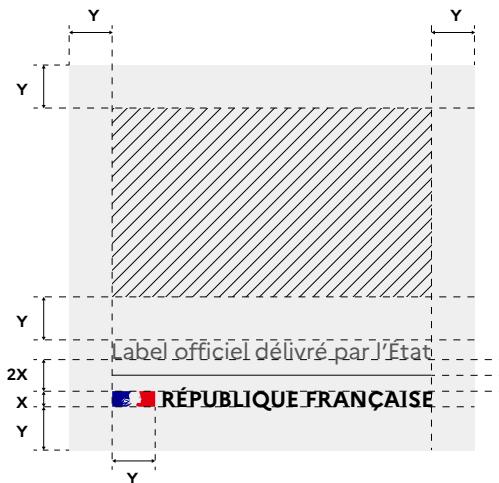
L'intitulé officiel République Française est associé en mineur aux labels.

Il vient apporter une caution officielle aux labels publics, pas toujours connus ou reconnus comme faisant partie de la sphère étatique.

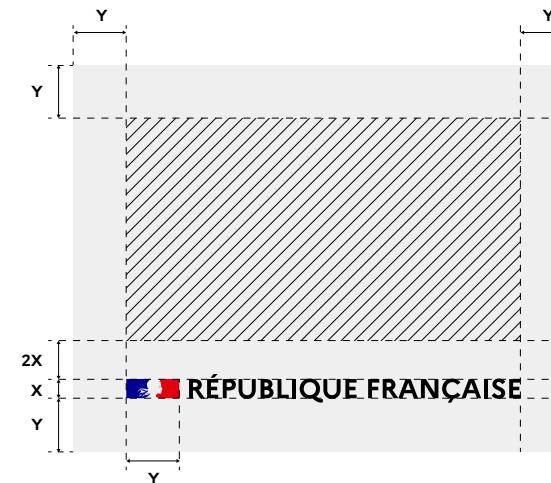
1• Les labels déposés ou délivrés par l'État

2• Les labels bénéficiant de la caution de l'État

1



2



EXEMPLES



I LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	5	III L'ARCHITECTURE DE MARQUE DE L'ÉTAT	19	V LE SYSTÈME GRAPHIQUE	29	VI LA TYPOGRAPHIE	40
1 La Marianne dans le drapeau, dessin et histoire	6	IV LES RÈGLES D'USAGE	21	1 Les principes	30	1 Le dessin de la typographie	41
2 La Marianne dans le drapeau, usages et interdits	7	1 Les cas d'usage pour l'utilisation de l'intitulé officiel République Française	22	2 La zone émetteur	31	2 Les graisses de la typographie	42
3 La devise, dessin et histoire	8	2 Les cas d'usage pour l'utilisation de l'intitulé officiel Gouvernement	23	3 La zone partenaires	32	3 Le dessin de la typographie de complément	43
4 La devise, usages et interdits	9	3 Les cas d'usage ministériels	24	4 La zone d'expression	33	4 Les graisses de la typographie de complément	44
II LE BLOC-MARQUE	10	4 Les cas d'usage des services déconcentrés ou à l'international	25	5 Un système modulable	34	VII LES COULEURS	45
1 Les principes fondateurs	11	5 Les cas d'usage des directions ministérielles et délégations interministérielles	26	6 Une identification des programmes ou plans gouvernementaux	35	1 Les couleurs principales	46
2 La composition	12	6 Les cas d'usage en mineur : principes d'endossement	27	7 Les principes de construction Format vertical (print & web)	36	2 Les couleurs complémentaires	47
3 La taille minimale et les interdits	13	7 Les cas d'usage en mineur : principes de labellisation	28	Les principes de construction Format horizontal (print & web)	37	3 Les règles d'usage	48
4 Les règles de césure	14			8 Le cas particulier pour les opérateurs et entités servicielles sur les petits formats identitaires	38		
5 Des exemples de compositions	15			9 La traduction de l'architecture d'émetteurs au sein du système graphique	39		
6 Les couleurs	16						
7 Les usages sur fonds	17						
8 Le cas particulier des deuils nationaux	18						

Les principes

NIVEAU ÉMETTEUR
avec un positionnement fixe du bloc-marque.
Le positionnement du logotype de l'opérateur est également normalisé lorsque celui-ci prend la parole



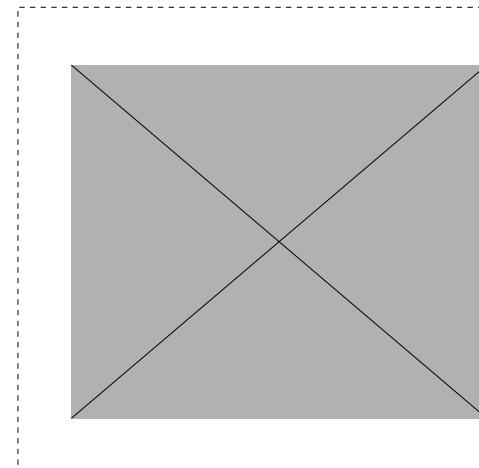
*Liberté
Égalité
Fraternité*



NORMALISATION DU CADRE
pour remarquer l'émetteur



ZONE D'EXPRESSION
dédiée au message



NIVEAU CONTEXTUEL
pour valoriser le programme ou plan gouvernemental de rattachement

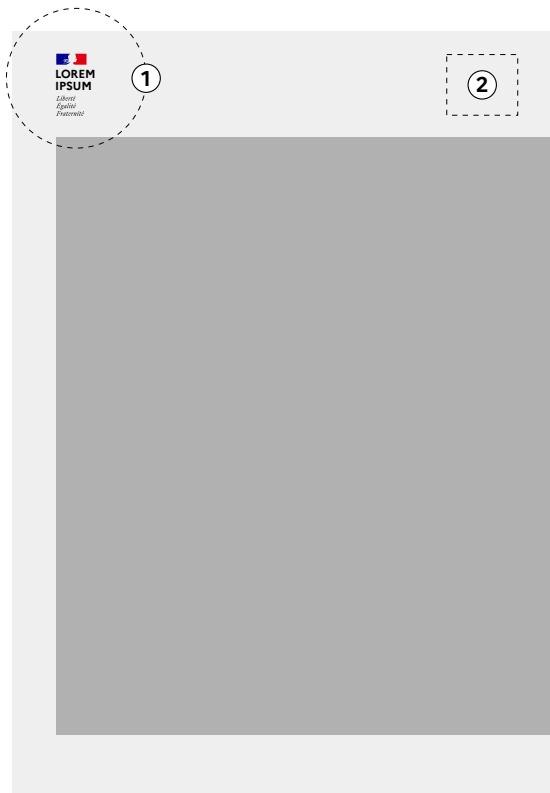


LE SYSTÈME GRAPHIQUE

La zone émetteur

Au sein du système graphique, il n'y a toujours qu'un seul émetteur : le bloc-marque, qui quand il porte l'intitulé officiel République Française est associé au logotype de l'opérateur auquel il vient apporter sa caution.

PRINT



WEB



MOBILE



1• Le bloc-marque avec l'intitulé officiel :

- République Française
- Gouvernement
- ministères
- secrétariats d'État
- préfets, ambassades, rectorats

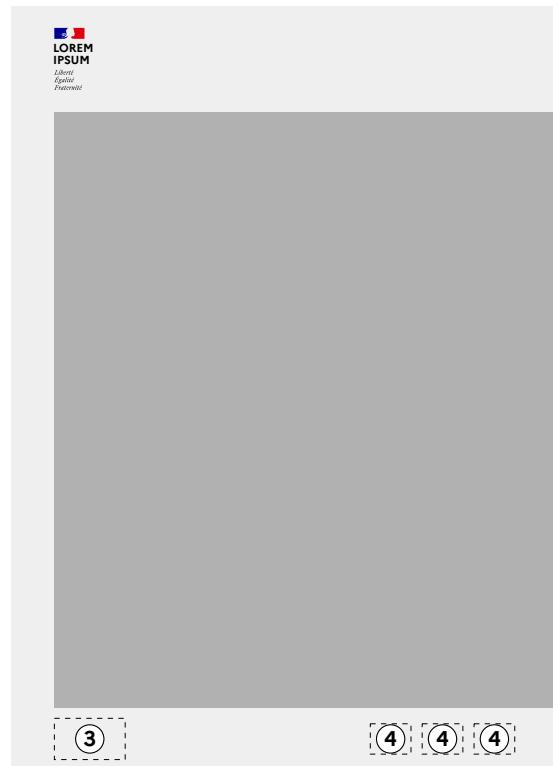
2• Quand le bloc-marque République Française est utilisé, il est accompagné du logotype de l'opérateur ou des entités servicielles (cas spécifique des entités rendant un service direct à l'usager et proposant un accueil du public).

**La zone
partenaires**

3• Partenaires principaux,
potentiellement co-émetteurs

4• Partenaires secondaires

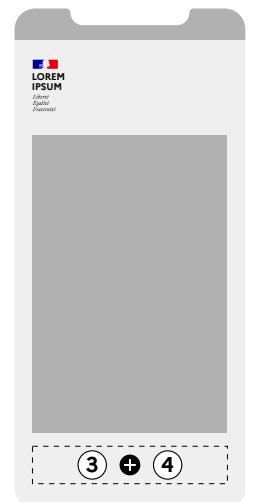
PRINT



WEB



MOBILE



La zone d'expression

L'intérieur du cadre commun constitue une zone de liberté d'expression.

Cette zone d'expression sert à exprimer le message spécifique de la communication de l'émetteur, en reprenant la typographie et les couleurs de la charte graphique de l'État (cf. p.40 et p.45).

Dans cette zone d'expression, on peut retrouver les signatures ou visuels de campagnes.

PRINT



WEB



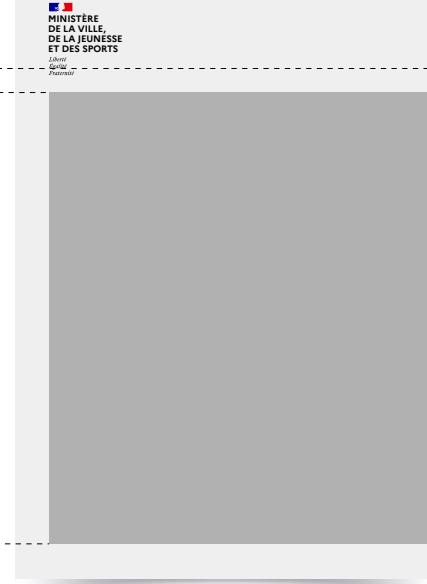
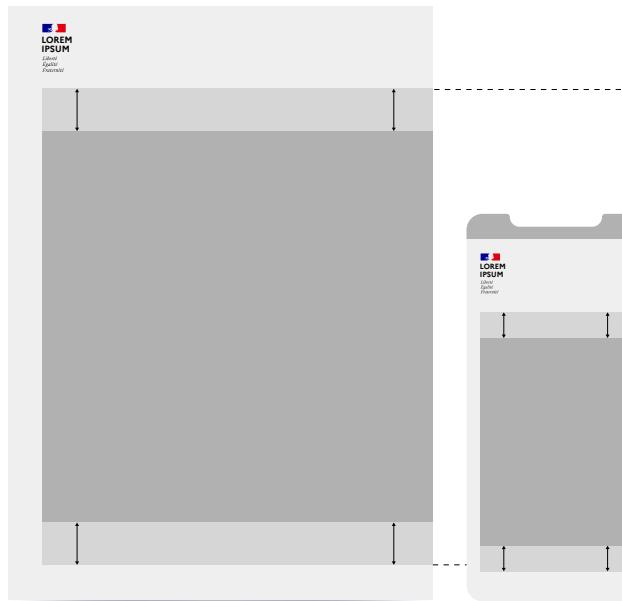
MOBILE



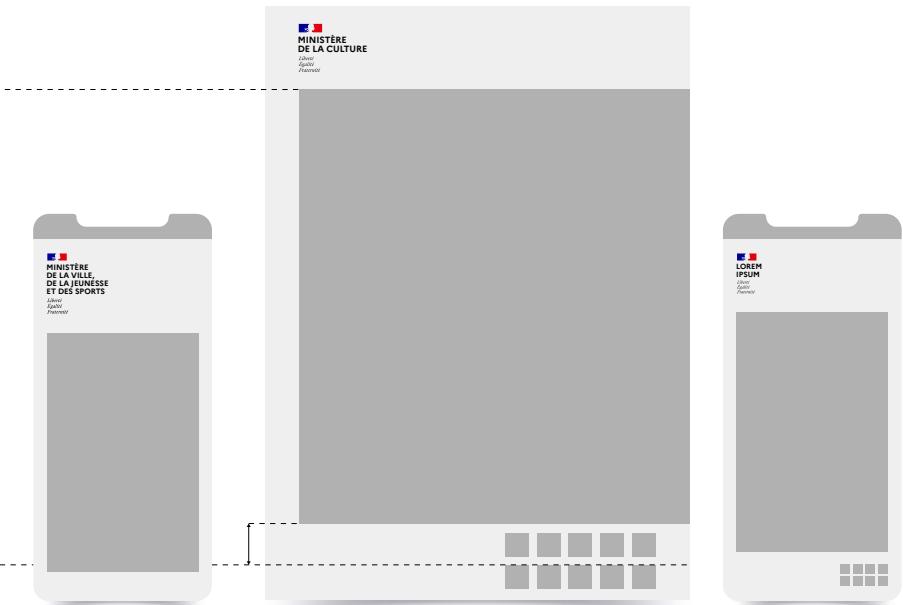
Un système modulable

Le système est modulable.
L'espace disponible en haut et en bas
s'adapte, pour le premier selon la longueur
du bloc-marque et pour le second selon
le nombre de partenaires présentés.

EXEMPLE DE BLOC-MARQUE LONG



EXEMPLE DE PARTENAIRES NOMBREUX



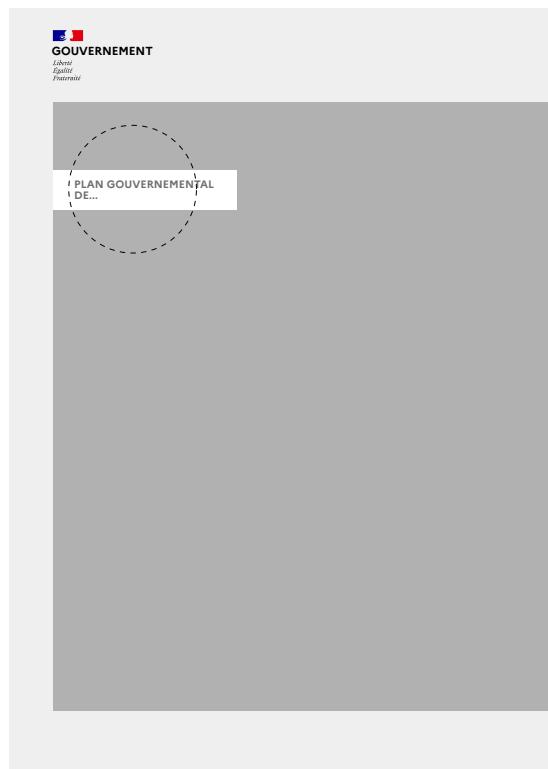
LE SYSTÈME GRAPHIQUE

Une identification des programmes ou plans gouvernementaux

Le système graphique prévoit aussi une place dédiée et harmonisée aux programmes ou plan d'actions gouvernementaux. En print, les politiques publiques sont valorisées dans un cartouche prévu à cet effet. En digital, elles sont présentées en typographie Marianne® Bold.

Dans le cas spécifique d'un espace dédié à ce programme ou plan, son nom est présenté et utilisé en place centrale en tant que nom de site.

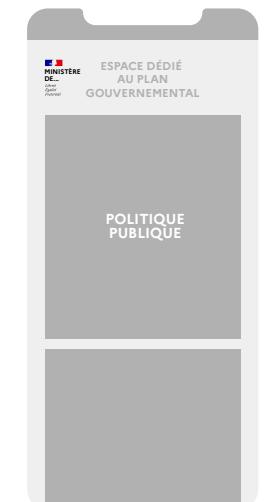
PRINT



WEB (exemple d'espace dédié)

A computer monitor displaying a web page. At the top left is the French Government logo. Below it, the text 'ESPACE DÉDIÉ AU PLAN GOUVERNEMENTAL' is centered. A horizontal navigation bar below the title contains six items labeled 'NAV ITEM 1' through 'NAV ITEM 6'. The main content area features the large, bold text 'POLITIQUE PUBLIQUE'.

MOBILE (exemple d'espace dédié)

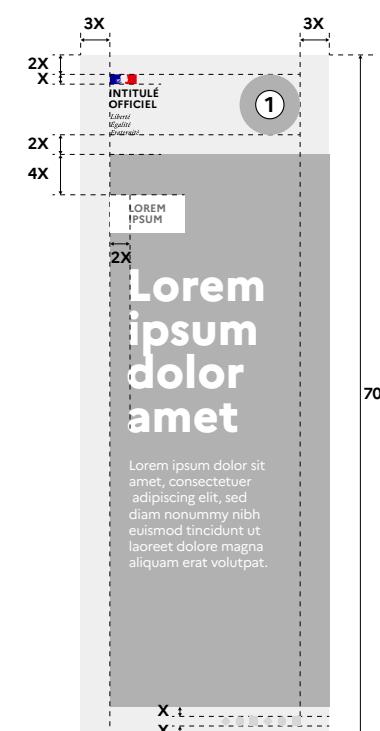
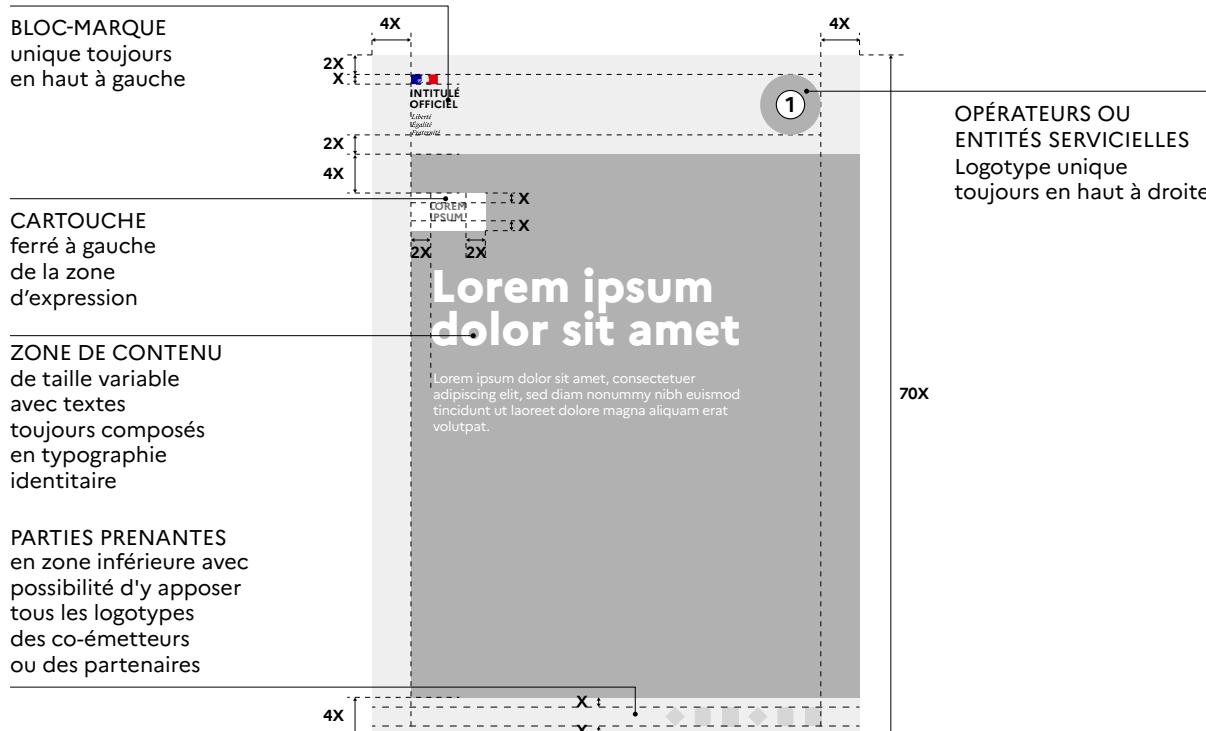


LE SYSTÈME GRAPHIQUE

Les principes de construction Format vertical (print et web)

La taille du bloc-marque et celle du cadre commun sont définies par rapport au format du support. La valeur X servant de base à ce calcul est la hauteur du bloc Marianne.

Ces règles permettent une création et un placement d'éléments harmonieux et efficaces.



①

ZONE OPÉRATEURS OU ENTITÉS SERVICIELLES

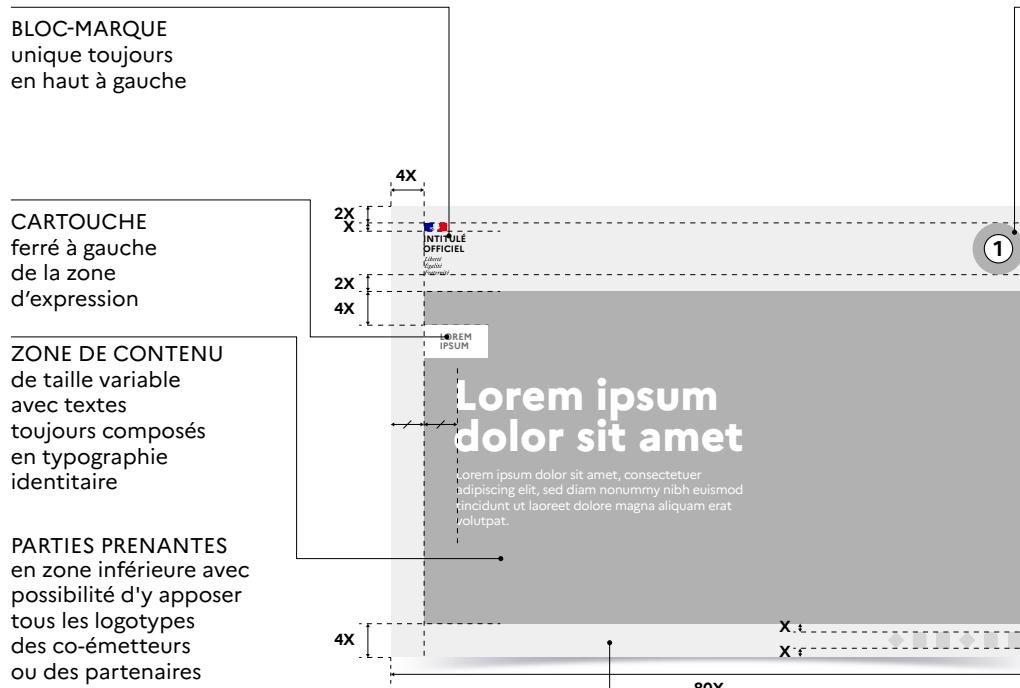
Lorsqu'un opérateur ou une entité servicielle est émetteur, son logotype vient se positionner dans cette zone, en complément du bloc-marque avec l'intitulé officiel République Française. Lorsqu'il est présent ce logotype est toujours unique. Le logotype ne doit pas dépasser en hauteur le bloc-marque avec l'intitulé République Française, afin de préserver un équilibre entre le logotype et le bloc-marque.

LE SYSTÈME GRAPHIQUE

Les principes de construction Format horizontal (print et web)

La taille du bloc-marque et celle du cadre commun sont définies par rapport au format du support. La valeur X servant de base à ce calcul est la hauteur du bloc-Marianne.

Ces règles permettent une création et un placement d'éléments harmonieux et efficace.



OPÉRATEURS OU ENTITÉS SERVICIELLES
Logotype unique toujours en haut à droite



ZONE OPÉRATEURS OU ENTITÉS SERVICIELLES

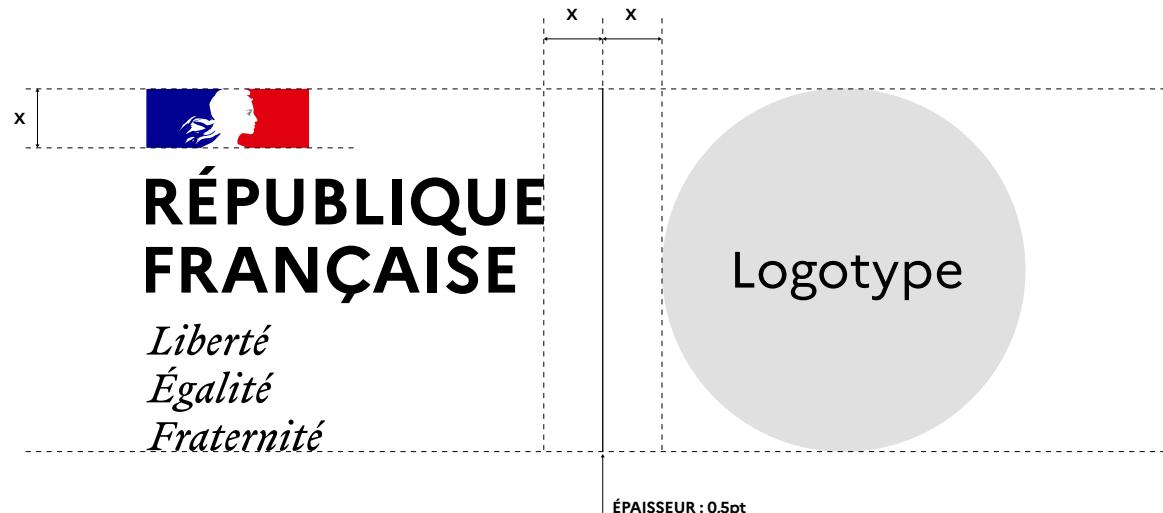
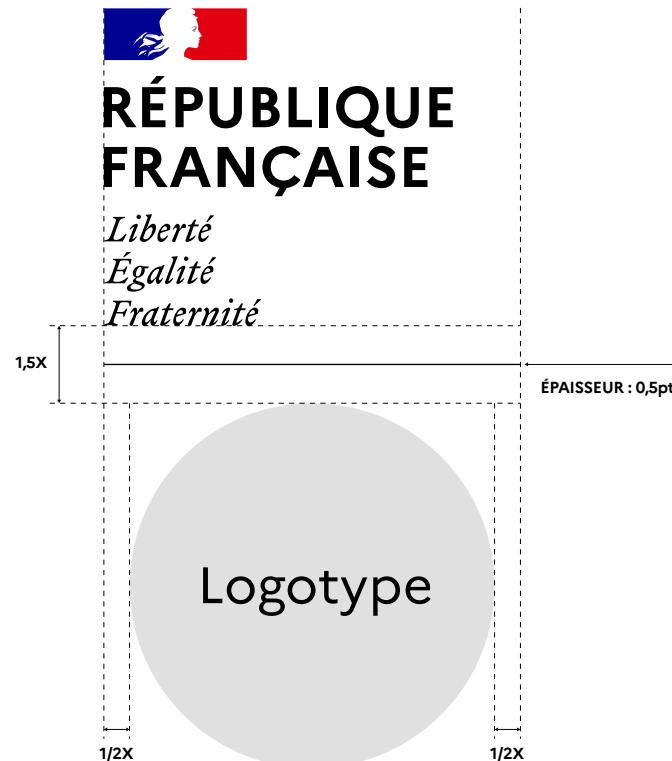
Lorsqu'un opérateur ou une entité servicielle est émetteur, son logotype vient se positionner dans cette zone, en complément du bloc-marque avec l'intitulé officiel République Française. Lorsqu'il est présent ce logotype est toujours unique. Le logotype ne doit pas dépasser en hauteur le bloc-marque avec l'intitulé République Française, afin de préserver un équilibre entre le logotype et le bloc-marque.

①

LE SYSTÈME GRAPHIQUE

Le cas particulier pour les opérateurs et entités servicielles sur les petits formats identitaires

Pour les petits formats identitaires (ex : signatures de mail, signalétique, en environnement non-maîtrisé...) le bloc-marque République Française est adjoint au logotype de l'opérateur ou de l'entité servicielle pour permettre un endossement à proximité.

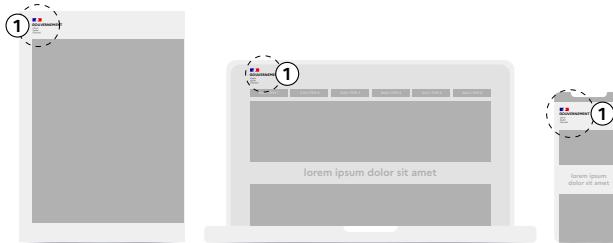


LE SYSTÈME GRAPHIQUE

La traduction de l'architecture d'émetteurs au sein du système graphique

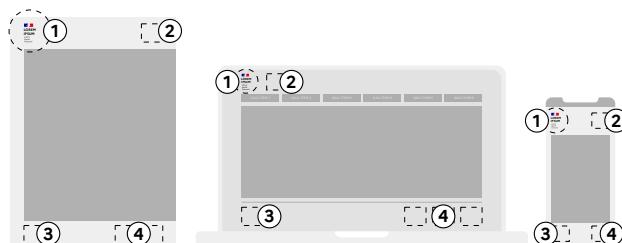
PLUSIEURS MINISTÈRES

Dans le cas d'une communication à plusieurs ministères, le bloc-marque dans la zone émetteur sera celui du Gouvernement (1).



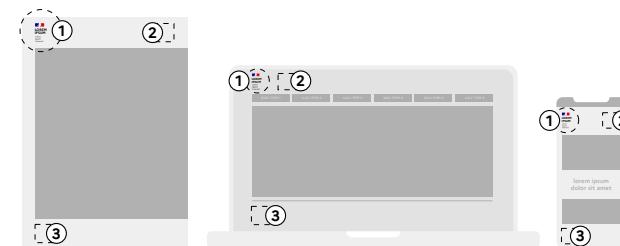
PLUSIEURS OPÉRATEURS

Dans le cas d'une communication multi-opérateurs, la zone émetteur sera composée du bloc-marque République Française (1) et du logotype de l'opérateur pilote (2). Les co-émetteurs seront eux placés en bas à gauche du support (3), et les autres partenaires, s'il y en a, en bas à droite (4).



MINISTÈRE + OPÉRATEUR

- Si l'opérateur pilote et le ministère est partenaire, c'est le bloc-marque avec l'intitulé officiel République Française qui s'applique (1), accompagné du logotype de l'opérateur pilote à droite (2).
- Si le ministère pilote l'opération et l'opérateur est partenaire : c'est le bloc-marque avec l'intitulé du ministère qui s'applique (ou Gouvernement en média ou si interministériel) (1) et le logotype de l'opérateur est placé en bas à gauche en tant que co-émetteur (3).



I LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	5	III L'ARCHITECTURE DE MARQUE DE L'ÉTAT	19	V LE SYSTÈME GRAPHIQUE	29	VI LA TYPOGRAPHIE	40
1 La Marianne dans le drapeau, dessin et histoire	6	IV LES RÈGLES D'USAGE	21	1 Les principes	30	1 Le dessin de la typographie	41
2 La Marianne dans le drapeau, usages et interdits	7	1 Les cas d'usage pour l'utilisation de l'intitulé officiel République Française	22	2 La zone émetteur	31	2 Les graisses de la typographie	42
3 La devise, dessin et histoire	8	2 Les cas d'usage pour l'utilisation de l'intitulé officiel Gouvernement	23	3 La zone partenaires	32	3 Le dessin de la typographie de complément	43
4 La devise, usages et interdits	9	3 Les cas d'usage ministériels	24	4 La zone d'expression	33	4 Les graisses de la typographie de complément	44
II LE BLOC-MARQUE	10	4 Les cas d'usage des services déconcentrés ou à l'international	25	5 Un système modulable	34	VII LES COULEURS	45
1 Les principes fondateurs	11	5 Les cas d'usage des directions ministérielles et délégations interministérielles	26	6 Une identification des programmes ou plans gouvernementaux	35	1 Les couleurs principales	46
2 La composition	12	6 Les cas d'usage en mineur : principes d'endossement	27	7 Les principes de construction Format vertical (print & web)	36	2 Les couleurs complémentaires	47
3 La taille minimale et les interdits	13	7 Les cas d'usage en mineur : principes de labellisation	28	Les principes de construction Format horizontal (print & web)	37	3 Les règles d'usage	48
4 Les règles de césure	14			8 Le cas particulier pour les opérateurs et entités servicielles sur les petits formats identitaires	38		
5 Des exemples de compositions	15			9 La traduction de l'architecture d'émetteurs au sein du système graphique	39		
6 Les couleurs	16						
7 Les usages sur fonds	17						
8 Le cas particulier des deuils nationaux	18						

Le dessin de la typographie

La typographie Marianne® a été spécialement dessinée pour répondre à des besoins d'identification, de sobriété et de lisibilité des supports de communication. Elle a été développée pour un usage exclusif par les acteurs de la sphère étatique.

Son dessin fait référence au patrimoine typographique français pour les proportions : elles sont basées sur la capitale romaine pour les capitales et sur le Garamond pour les bas de casse. La construction géométrique et synthétique (ponctuation très simple et ronde) contraste avec des formes traditionnelles plus écrites (queue du /Q, /a et /g avec deux boucles...).

MARIANNE® TYPEFACE



N.B. Exclusivement en papeterie et en bureautique, l'utilisation de la typographie Arial est autorisée en substitution.

Les graisses de la typographie

La typographie Marianne® a été déclinée en six niveaux de graisse afin de permettre un large panel d'expression.

MARIANNE® TYPEFACE

THIN

A À Â Ä B C Ç D E È Ê Ë F G H I Î Ï J K L M N O Ô Ö Æ P Q R S T U Ù Ü Û V W X Y Z
 a à â ä b c ç d e è ê ë f g h i î ï j k l m n o ô ö Æ p q r s t u ù ü û v w x y z
 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 € . , ; ... * / " ! ? - < > « » () - — · @ \ / | _ #

LIGHT

A À Â Ä B C Ç D E È Ê Ë F G H I Î Ï J K L M N O Ô Ö Æ P Q R S T U Ù Ü Û V W X Y Z
 a à â ä b c ç d e è ê ë f g h i î ï j k l m n o ô ö Æ p q r s t u ù ü û v w x y z
 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 € . , ; ... * / " ! ? - < > « » () - — · @ \ / | _ #

REGULAR

A À Â Ä B C Ç D E È Ê Ë F G H I Î Ï J K L M N O Ô Ö Æ P Q R S T U Ù Ü Û V W X Y Z
 a à â ä b c ç d e è ê ë f g h i î ï j k l m n o ô ö Æ p q r s t u ù ü û v w x y z
 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 € . , ; ... * / " ! ? - < > « » () - — · @ \ / | _ #

MEDIUM

A À Â Ä B C Ç D E È Ê Ë F G H I Î Ï J K L M N O Ô Ö Æ P Q R S T U Ù Ü Û V W X Y Z
 a à â ä b c ç d e è ê ë f g h i î ï j k l m n o ô ö Æ p q r s t u ù ü û v w x y z
 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 € . , ; ... * / " ! ? - < > « » () - — · @ \ / | _ #

BOLD

A À Â Ä B C Ç D E È Ê Ë F G H I Î Ï J K L M N O Ô Ö Æ P Q R S T U Ù Ü Û V W X Y Z
 a à â ä b c ç d e è ê ë f g h i î ï j k l m n o ô ö Æ p q r s t u ù ü û v w x y z
 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 € . , ; ... * / " ! ? - < > « » () - — · @ \ / | _ #

EXTRABOLD

A À Â Ä B C Ç D E È Ê Ë F G H I Î Ï J K L M N O Ô Ö Æ P Q R S T U Ù Ü Û V W X Y Z
 a à â ä b c ç d e è ê ë f g h i î ï j k l m n o ô ö Æ p q r s t u ù ü û v w x y z
 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 € . , ; ... * / " ! ? - < > « » () - — · @ \ / | _ #

**Le dessin
de la typographie
de complément**

La Spectral est une typographie dont le style vient contraster avec la typographie principale Marianne®.

Son usage doit se faire avec parcimonie, en se limitant à des compositions d'informations spécifiques, secondaires ou mineures (contenus historiques, citations, traduction, etc.). Il convient de toujours privilégier l'usage de la Marianne® à la Spectral.

Conçue pour les performances à l'écran, la Spectral assure une lisibilité maximale, notamment dans les environnements difficiles.

SPECTRAL® TYPEFACE

Empattements
géométriques



LA TYPOGRAPHIE

**Les graisses
de la typographie
de complément**

SPECTRAL® TYPEFACE

EXTRALIGHT

AÀÂÄBCÇDEÈÊFGHIÎÏJKLMNOÔÖŒ
PQRSTUÛÜÜVWXYZ
aàâäbcçdeèêëfghiîïjklmnoôöœpqrstuùûüvwxyz
0123456789 €.,;... *‘“”!?!? -<><>() — — ·@\\/_#

EXTRALIGHT ITALIC

AÀÂÄBCÇDEÈÊFGHIÎÏJKLMNOÔÖŒ
PQRSTUÛÜÜVWXYZ
aàâäbcçdeèêëfghiîïjklmnoôöœpqrstuùûüvwxyz
0123456789 €.,;... *‘“”!?!? -<><>() — — ·@\\/_#

LIGHT

AÀÂÄBCÇDEÈÊFGHIÎÏJKLMNOÔÖŒ
PQRSTUÛÜÜVWXYZ
aàâäbcçdeèêëfghiîïjklmnoôöœpqrstuùûüvwxyz
0123456789 €.,;... *‘“”!?!? -<><>() — — ·@\\/_#

LIGHT ITALIC

AÀÂÄBCÇDEÈÊFGHIÎÏJKLMNOÔÖŒ
PQRSTUÛÜÜVWXYZ
aàâäbcçdeèêëfghiîïjklmnoôöœpqrstuùûüvwxyz
0123456789 €.,;... *‘“”!?!? -<><>() — — ·@\\/_#

REGULAR

AÀÂÄBCÇDEÈÊFGHIÎÏJKLMNOÔÖŒ
PQRSTUÛÜÜVWXYZ
aàâäbcçdeèêëfghiîïjklmnoôöœpqrstuùûüvwxyz
0123456789 €.,;... *‘“”!?!? -<><>() — — ·@\\/_#

ITALIC

AÀÂÄBCÇDEÈÊFGHIÎÏJKLMNOÔÖŒ
PQRSTUÛÜÜVWXYZ
aàâäbcçdeèêëfghiîïjklmnoôöœpqrstuùûüvwxyz
0123456789 €.,;... *‘“”!?!? -<><>() — — ·@\\/_#

MEDIUM

AÀÂÄBCÇDEÈÊFGHIÎÏJKLMNOÔÖŒ
PQRSTUÛÜÜVWXYZ
aàâäbcçdeèêëfghiîïjklmnoôöœpqrstuùûüvwxyz
0123456789 €.,;... *‘“”!?!? -<><>() — — ·@\\/_#

MEDIUM ITALIC

AÀÂÄBCÇDEÈÊFGHIÎÏJKLMNOÔÖŒ
PQRSTUÛÜÜVWXYZ
aàâäbcçdeèêëfghiîïjklmnoôöœpqrstuùûüvwxyz
0123456789 €.,;... *‘“”!?!? -<><>() — — ·@\\/_#

SEMIBOLD

AÀÂÄBCÇDEÈÊFGHIÎÏJKLMNOÔÖŒ
PQRSTUÛÜÜVWXYZ
aàâäbcçdeèêëfghiîïjklmnoôöœpqrstuùûüvwxyz
0123456789 €.,;... *‘“”!?!? -<><>() — — ·@\\/_#

SEMIBOLD ITALIC

AÀÂÄBCÇDEÈÊFGHIÎÏJKLMNOÔÖŒ
PQRSTUÛÜÜVWXYZ
aàâäbcçdeèêëfghiîïjklmnoôöœpqrstuùûüvwxyz
0123456789 €.,;... *‘“”!?!? -<><>() — — ·@\\/_#

BOLD

AÀÂÄBCÇDEÈÊFGHIÎÏJKLMNOÔÖŒ
PQRSTUÛÜÜVWXYZ
aàâäbcçdeèêëfghiîïjklmnoôöœpqrstuùûüvwxyz
0123456789 €.,;... *‘“”!?!? -<><>() — — ·@\\/_#

BOLD ITALIC

AÀÂÄBCÇDEÈÊFGHIÎÏJKLMNOÔÖŒ
PQRSTUÛÜÜVWXYZ
aàâäbcçdeèêëfghiîïjklmnoôöœpqrstuùûüvwxyz
0123456789 €.,;... *‘“”!?!? -<><>() — — ·@\\/_#

EXTRABOLD

AÀÂÄBCÇDEÈÊFGHIÎÏJKLMNOÔÖŒ
PQRSTUÛÜÜVWXYZ
aàâäbcçdeèêëfghiîïjklmnoôöœpqrstuùûüvwxyz
0123456789 €.,;... *‘“”!?!? -<><>() — — ·@\\/_#

EXTRABOLD ITALIC

AÀÂÄBCÇDEÈÊFGHIÎÏJKLMNOÔÖŒ
PQRSTUÛÜÜVWXYZ
aàâäbcçdeèêëfghiîïjklmnoôöœpqrstuùûüvwxyz
0123456789 €.,;... *‘“”!?!? -<><>() — — ·@\\/_#

I LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	5	III L'ARCHITECTURE DE MARQUE DE L'ÉTAT	19	V LE SYSTÈME GRAPHIQUE	29	VI LA TYPOGRAPHIE	40
1 La Marianne dans le drapeau, dessin et histoire	6	IV LES RÈGLES D'USAGE	21	1 Les principes	30	1 Le dessin de la typographie	41
2 La Marianne dans le drapeau, usages et interdits	7	1 Les cas d'usage pour l'utilisation de l'intitulé officiel République Française	22	2 La zone émetteur	31	2 Les graisses de la typographie	42
3 La devise, dessin et histoire	8	2 Les cas d'usage pour l'utilisation de l'intitulé officiel Gouvernement	23	3 La zone partenaires	32	3 Le dessin de la typographie de complément	43
4 La devise, usages et interdits	9	3 Les cas d'usage ministériels	24	4 La zone d'expression	33	4 Les graisses de la typographie de complément	44
II LE BLOC-MARQUE	10	4 Les cas d'usage des services déconcentrés ou à l'international	25	5 Un système modulable	34	VII LES COULEURS	45
1 Les principes fondateurs	11	5 Les cas d'usage des directions ministérielles et délégations interministérielles	26	6 Une identification des programmes ou plans gouvernementaux	35	1 Les couleurs principales	46
2 La composition	12	6 Les cas d'usage en mineur : principes d'endossement	27	7 Les principes de construction Format vertical (print & web)	36	2 Les couleurs complémentaires	47
3 La taille minimale et les interdits	13	7 Les cas d'usage en mineur : principes de labellisation	28	Les principes de construction Format horizontal (print & web)	37	3 Les règles d'usage	48
4 Les règles de césure	14			8 Le cas particulier pour les opérateurs et entités servicielles sur les petits formats identitaires	38		
5 Des exemples de compositions	15			9 La traduction de l'architecture d'émetteurs au sein du système graphique	39		
6 Les couleurs	16						
7 Les usages sur fonds	17						
8 Le cas particulier des deuils nationaux	18						

**Les couleurs
principales**

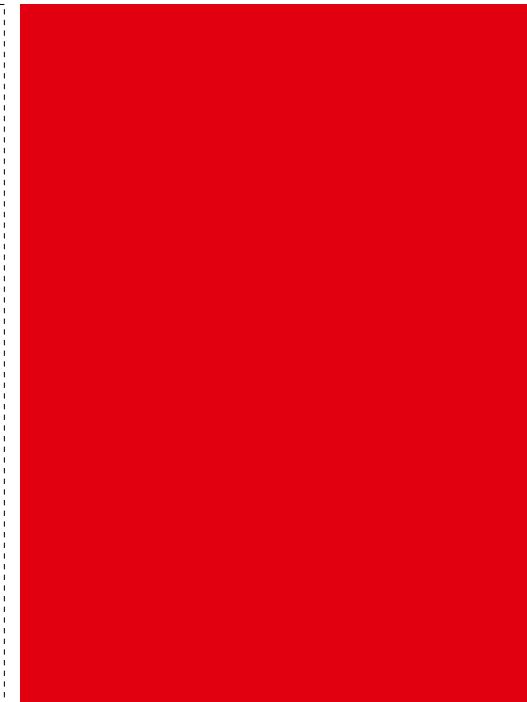
BLEU FRANCE



BLANC



ROUGE MARIANNE



R 0	C 100	Hx #000091
V 0	M 90	PMS 072C
B 145	J 20	
N 7		

R 255	C 00	Hx #FFFFFF
V 255	M 00	
B 255	J 00	
	N 00	

R 225	C 00	Hx #E1000F
V 0	M 100	PMS 485C
B 15	J 100	
	N 00	



 **RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **GOUVERNEMENT**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES COULEURS

Les couleurs complémentaires

Pour harmoniser les communications de façon globale, une palette de couleurs complémentaires a été définie.

Cette palette, volontairement étendue, permet de couvrir tous les besoins.

Des teintes pastels (2, 3, 4) issues des teintes principales (1) ont été définies pour enrichir la palette et faciliter son utilisation pour des illustrations.

Les teintes 0 sont les ombres des teintes 1.

Leur utilisation doit strictement rentrer dans ce cadre pour éviter un rendu trop sombre.

+10% NOIR	A0	B0	C0	D0	E0	F0	G0	H0	I0	J0	K0	L0	M0	N0	O0	P0	R0	
	A1	B1	C1	D1	E1	F1	G1	H1	I1	J1	K1	L1	M1	N1	O1	P1	R1	Q1
	R149 C 27 V139 M 26 B 98 J 73 N 25	R145 C 42 V174 M 1 B 79 J 100 N 7	R 22 C 90 V155 M 0 B 98 J 95 N 0	R 70 C 88 V105 M 20 B100 J 52 N 48	R 0 C 92 V172 M 0 B140 J 65 N 0	R 87 C 84 V112 M 63 B190 J 0 N 0	R 72 C 100 V 77 M 97 B122 J 0 N 19	R 255 C 0 V 141 M 54 B 126 J 58 N 0	R 208 C 3 V 138 M 52 B 119 J 55 N 5	R 255 C 0 V 194 M 23 B 158 J 40 N 0	R 255 C 0 V232 M 0 B 0 J 100 N 0	R 253 C 0 V 207 M 8 B 65 J 100 N 0	R 255 C 0 V153 M 39 B 64 J 98 N 0	R 225 C 0 V139 M 53 B 76 J 79 N 0	R 255 C 0 V 111 M 66 B 91 J 37 N 43	R125 C 26 V 78 M 100 B 89 J 74 N 27	R162 C 7 V104 M 68 B 89 J 60 N100	R 0 C 60 V 0 M 60 B 0 J 60 N100
	Hx #958B62 PMS 7768U	Hx #91AE4F PMS 2301U	Hx #169B62 PMS 3305U	Hx #466964 PMS GreenU	Hx #00AC8C PMS 2386U	Hx #5770BE PMS 2758U	Hx #48D7A PMS 170U	Hx #FF8D7E PMS 7618U	Hx #D08A77 PMS 1555U	Hx #FFC29E PMSYellowU	Hx #FFE800 PMS 7404U	Hx #FDCF41 PMS 1375U	Hx #FF9940 PMS 7577U	Hx #E18863 PMS 1655U	Hx #FF6F4C PMS 7421U	Hx #7D4E5B PMS 7593U	Hx #A26859 PMS Black C	
50%	A2	B2	C2	D2	E2	F2	G2	H2	I2	J2	K2	L2	M2	N2	O2	P2	R2	Q2
25%	A3	B3	C3	D3	E3	F3	G3	H3	I3	J3	K3	L3	M3	N3	O3	P3	R3	Q3
10%	A4	B4	C4	D4	E4	F4	G4	H4	I4	J4	K4	L4	M4	N4	O4	P4	R4	Q4

Les règles
d'usage

Des teintes peuvent se superposer selon les cas.

Dans le cas d'une communication basée sur le texte, des teintes claires sont utilisées en fond et des couleurs fortes pour la typographie, favorisant une bonne lisibilité. Un usage de la couleur dans la typographie, dans le cas d'une communication sur fond photo, est possible dans la limite de la lisibilité.

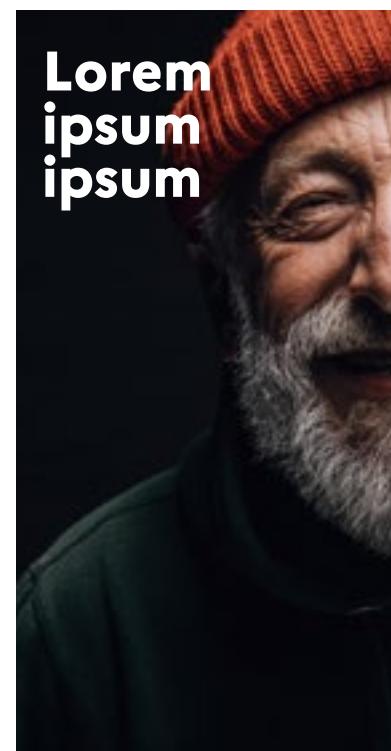
CAS DU FOND BLANC : LISERÉ DE COULEUR



DANS LES FONDS



DANS LA TYPOGRAPHIE



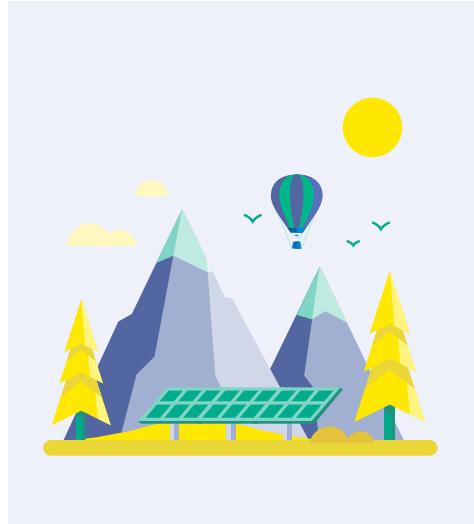
Les règles d'usage

Dans les illustrations, il est important en premier lieu de sélectionner des couleurs harmonieuses. Éviter un nombre de teintes trop important qui compliqueront la conception et la force de l'illustration.

Les teintes 0 sont les ombres des teintes 1.

Leur utilisation doit strictement rentrer dans ce cadre pour éviter un rendu trop sombre.

EXEMPLE : CE QU'IL FAUT FAIRE



K0 K1 K2 K3 K4

F0 F1 F2 F3 F4

E0 E1 E2 E3 E4

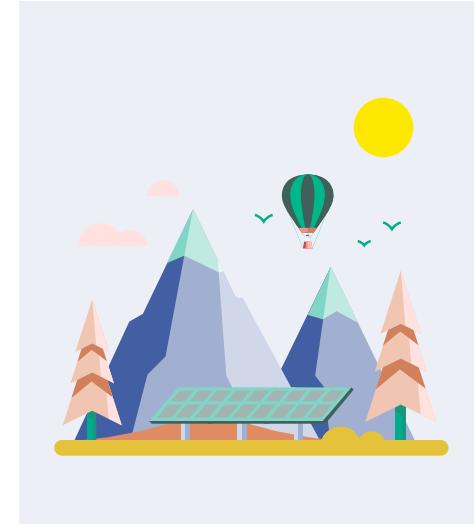


G0 G1 G2 G3 G4

H0 H1 H2 H3 H4

J0 J1 J2 J3 J4

EXEMPLE : CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE



K0 K1 K2 K3 K4

D0 D1 D2 D3 D4

F0 F1 F2 F3 F4

H0 H1 H2 H3 H4

E0 E1 E2 E3 E4

N0 N1 N2 N3 N4



G0 G1 G2 G3 G4

H0 H1 H2 H3 H4

K0 K1 K2 K3 K4

F0 F1 F2 F3 F4

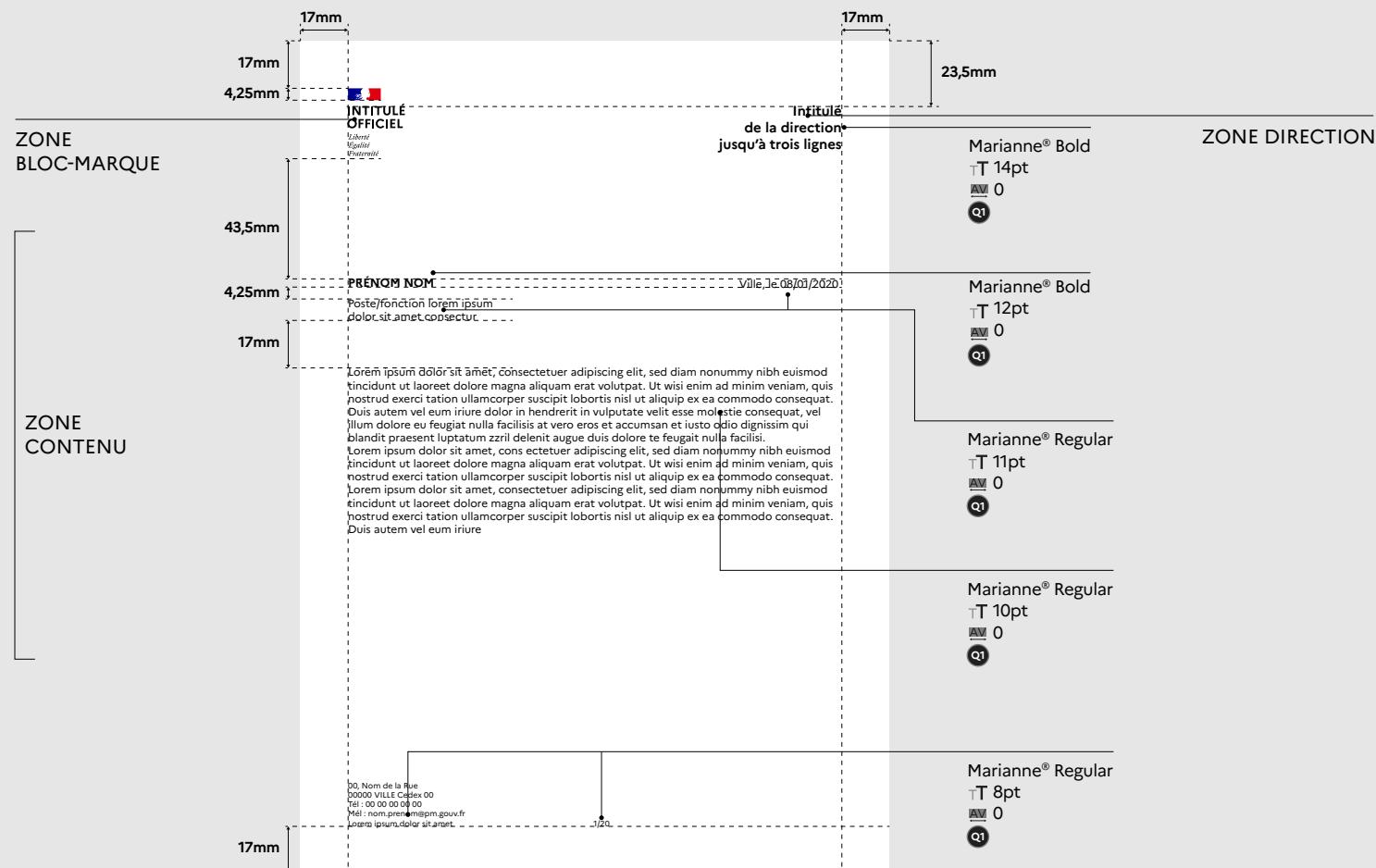
J0 J1 J2 J3 J4

P0 P1 P2 P3 P4

LES APPLICATIONS

**MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT,
SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL**
Papeterie et print

a. Papier en-tête



**MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT,
SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL**
Papeterie et print

b. Carte de visite

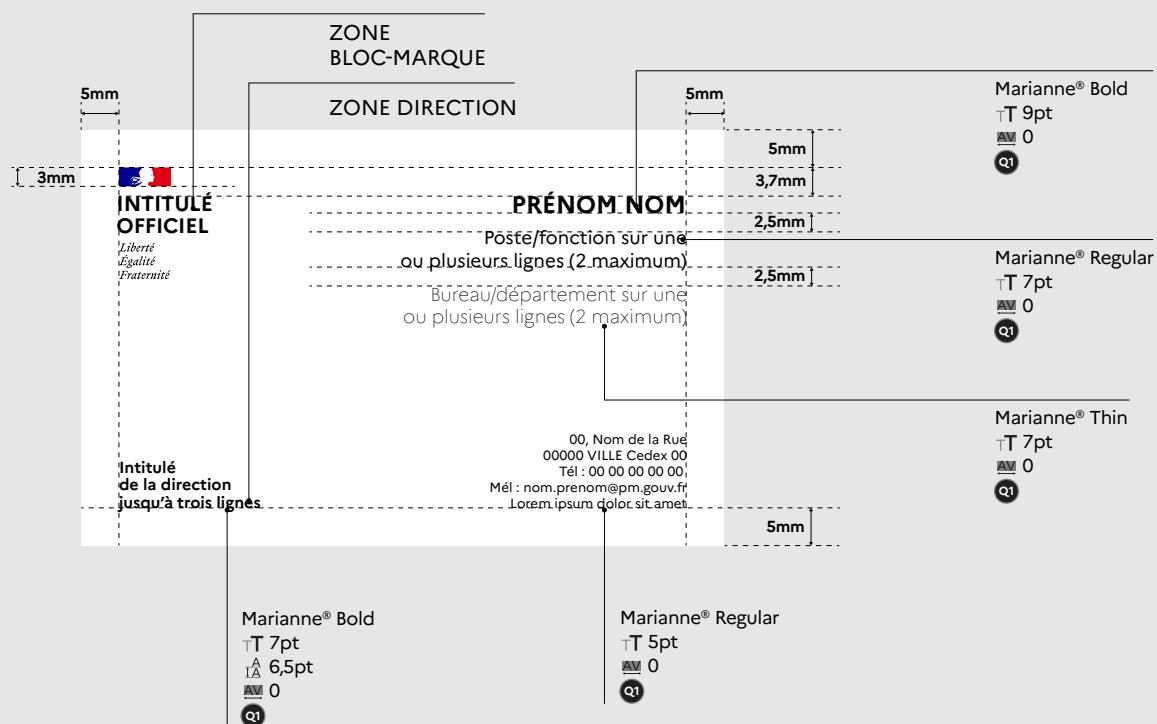
Des membres du Gouvernement
à l'ensemble des agents de l'État, une carte
de visite commune est mise au service de
l'identité collective des serviteurs de l'État.

LONGUEUR : 85mm

HAUTEUR : 55mm

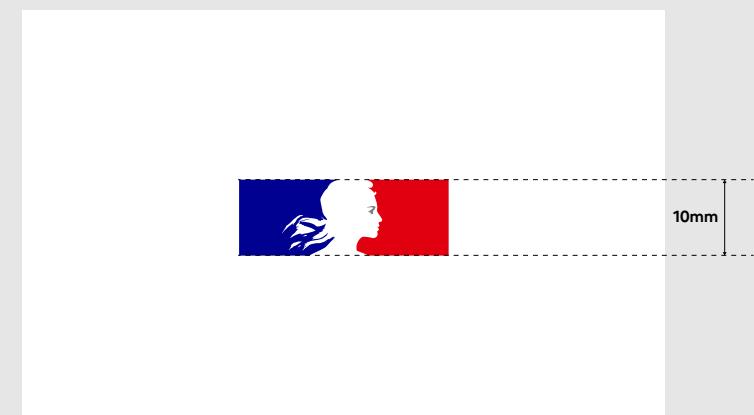
Fonctionnelle, sobre et modulable,
elle correspond à tous les usages.

RECTO



VERSO
(optionnel)

(optionnel)



**MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT,
SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL**
Papeterie et print

c. Carte de correspondance

LONGUEUR : 210mm

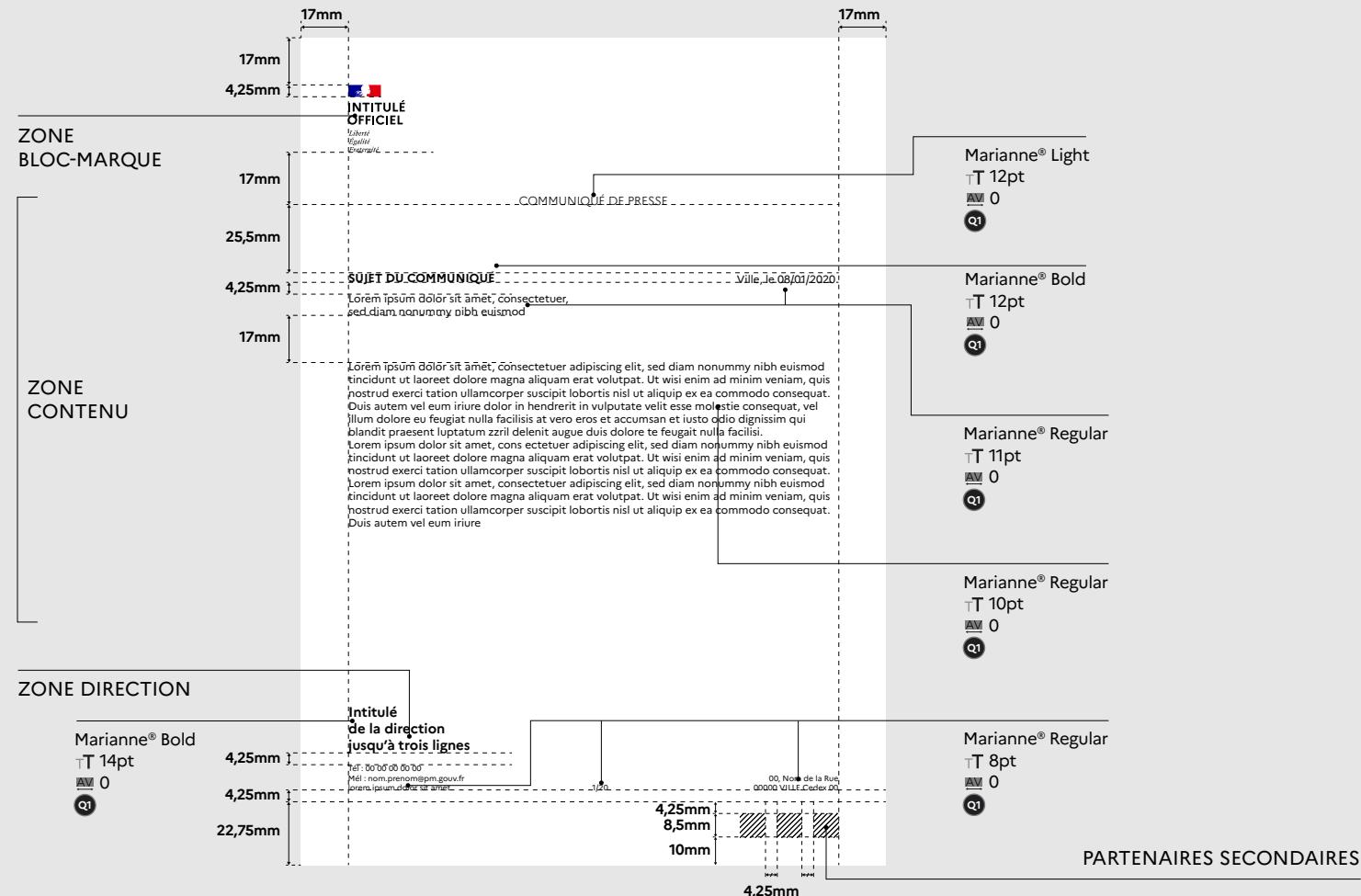
HAUTEUR : 100mm



MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT, SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL

Papeterie et print

d. Communiqué de presse



**MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT,
SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL**
Papeterie et print

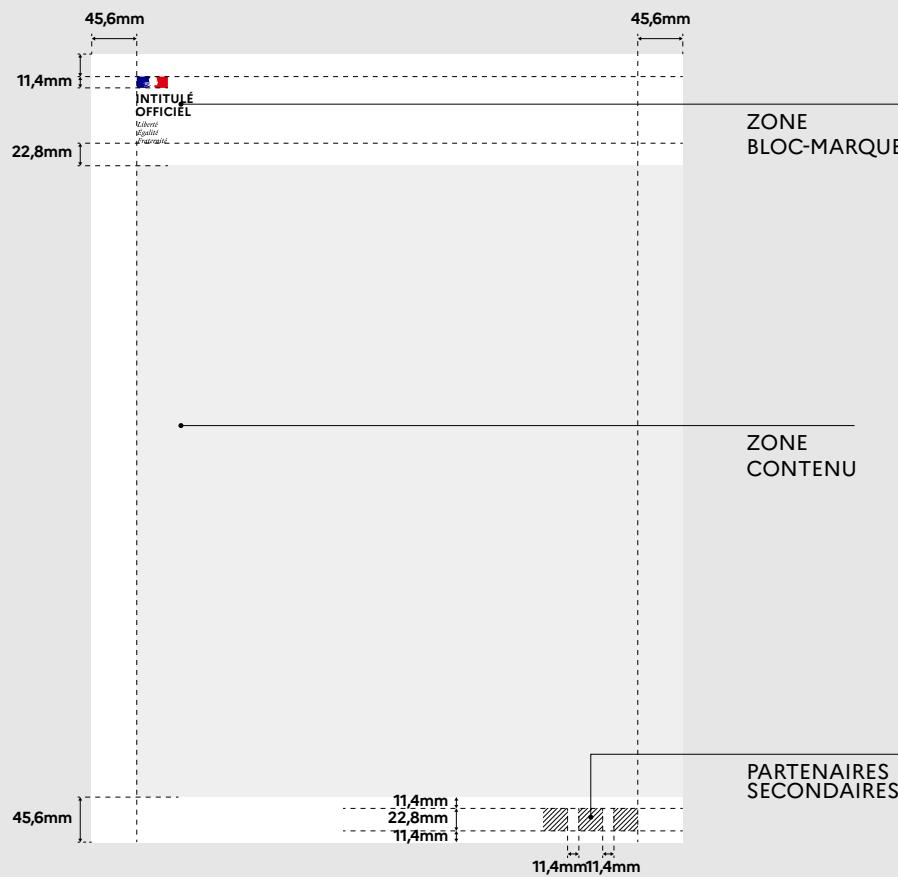
e. Affiche

cf. FONDAMENTAUX p.36-37

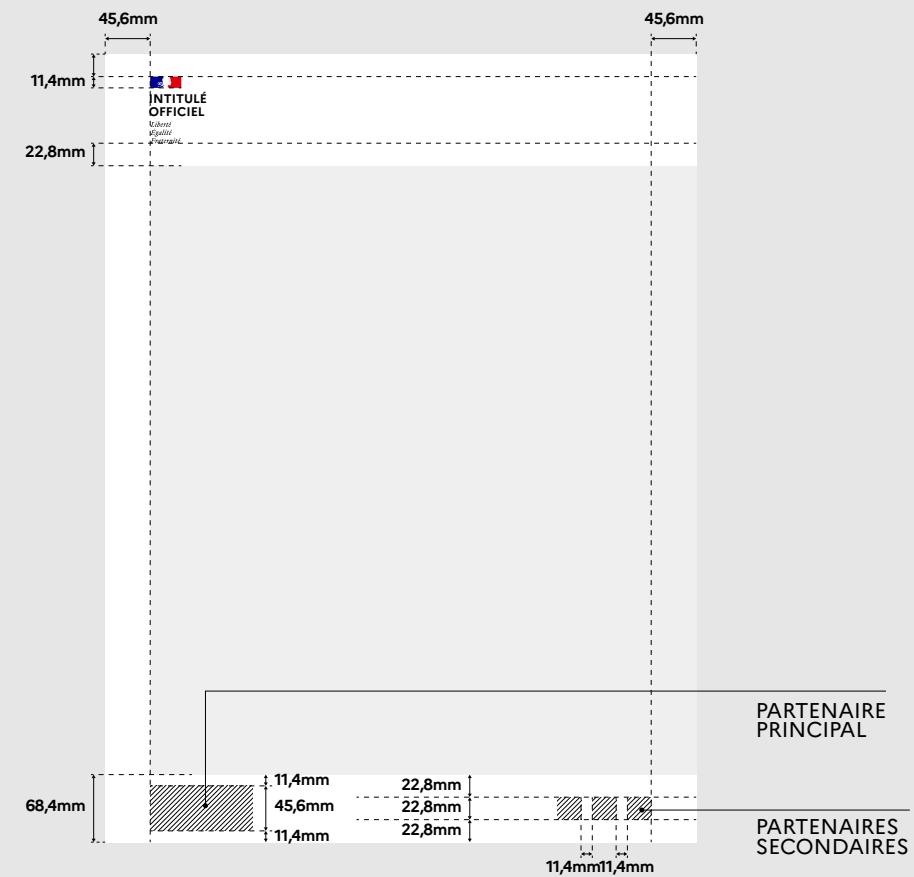
LONGUEUR : 600mm

HAUTEUR : 800mm

CAS AVEC PARTENAIRES SECONDAIRES



CAS AVEC PARTENAIRE PRINCIPAL + PARTENAIRES SECONDAIRES



**MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT,
SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL**
Papeterie et print

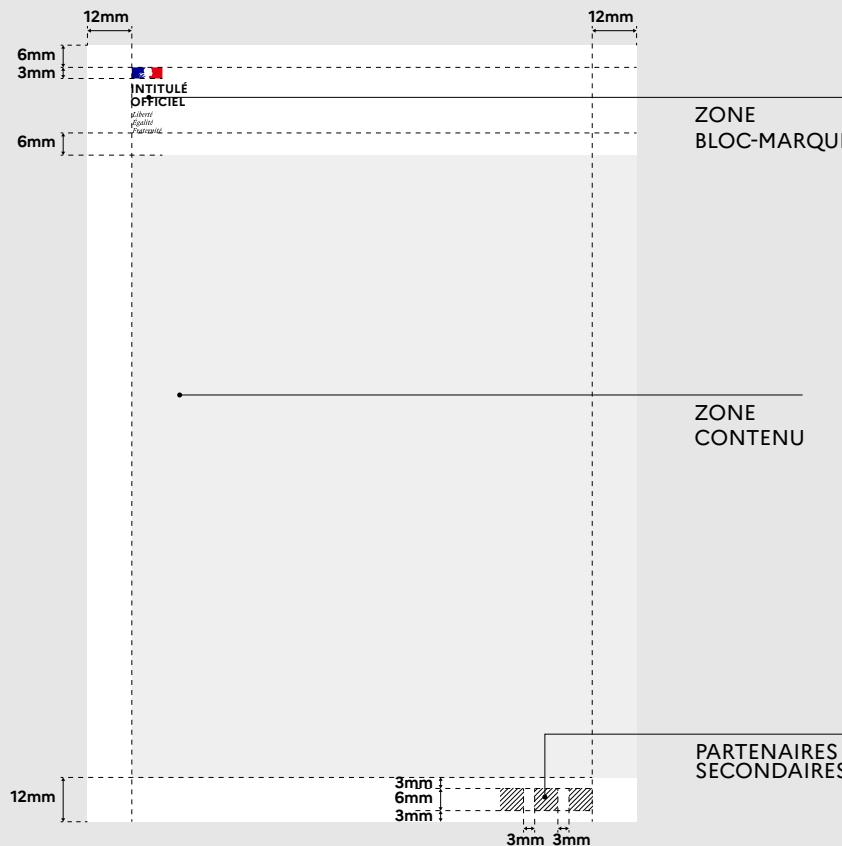
f. Flyer et brochure

cf. FONDAMENTAUX p.36-37

LONGUEUR : 148,5mm

HAUTEUR : 210mm

CAS AVEC PARTENAIRES SECONDAIRES
FORMAT VERTICAL



FORMAT HORIZONTAL



**MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT,
SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL**
Papeterie et print

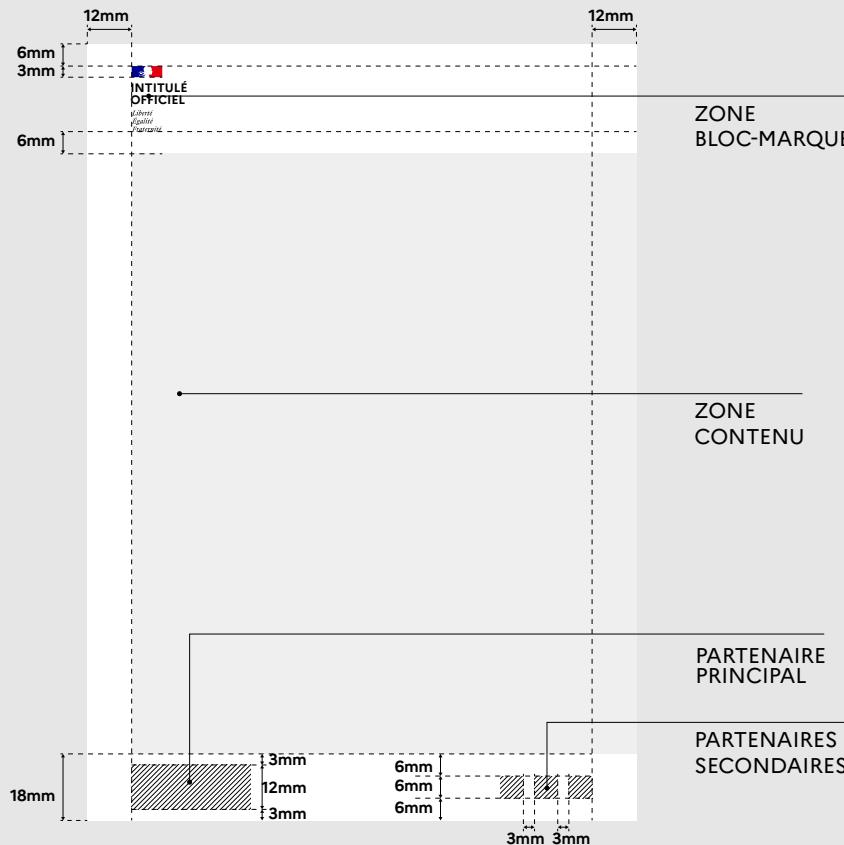
f. Flyer et brochure

cf. FONDAMENTAUX p.36-37

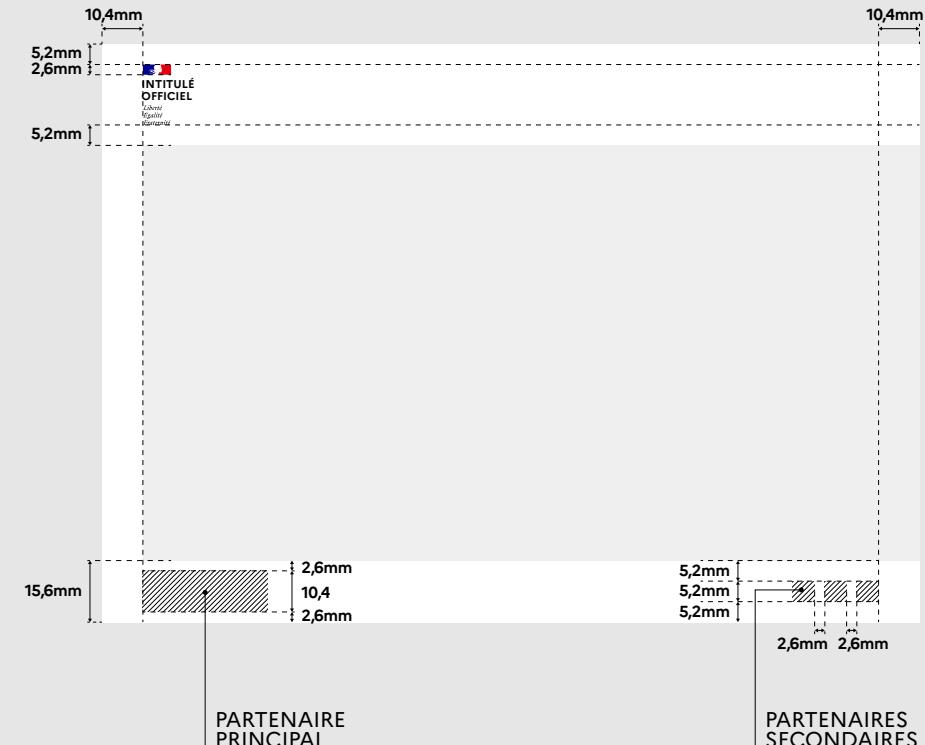
LONGUEUR : 148,5mm

HAUTEUR : 210mm

CAS AVEC PARTENAIRE PRINCIPAL + PARTENAIRES SECONDAIRES
FORMAT VERTICAL



FORMAT HORIZONTAL

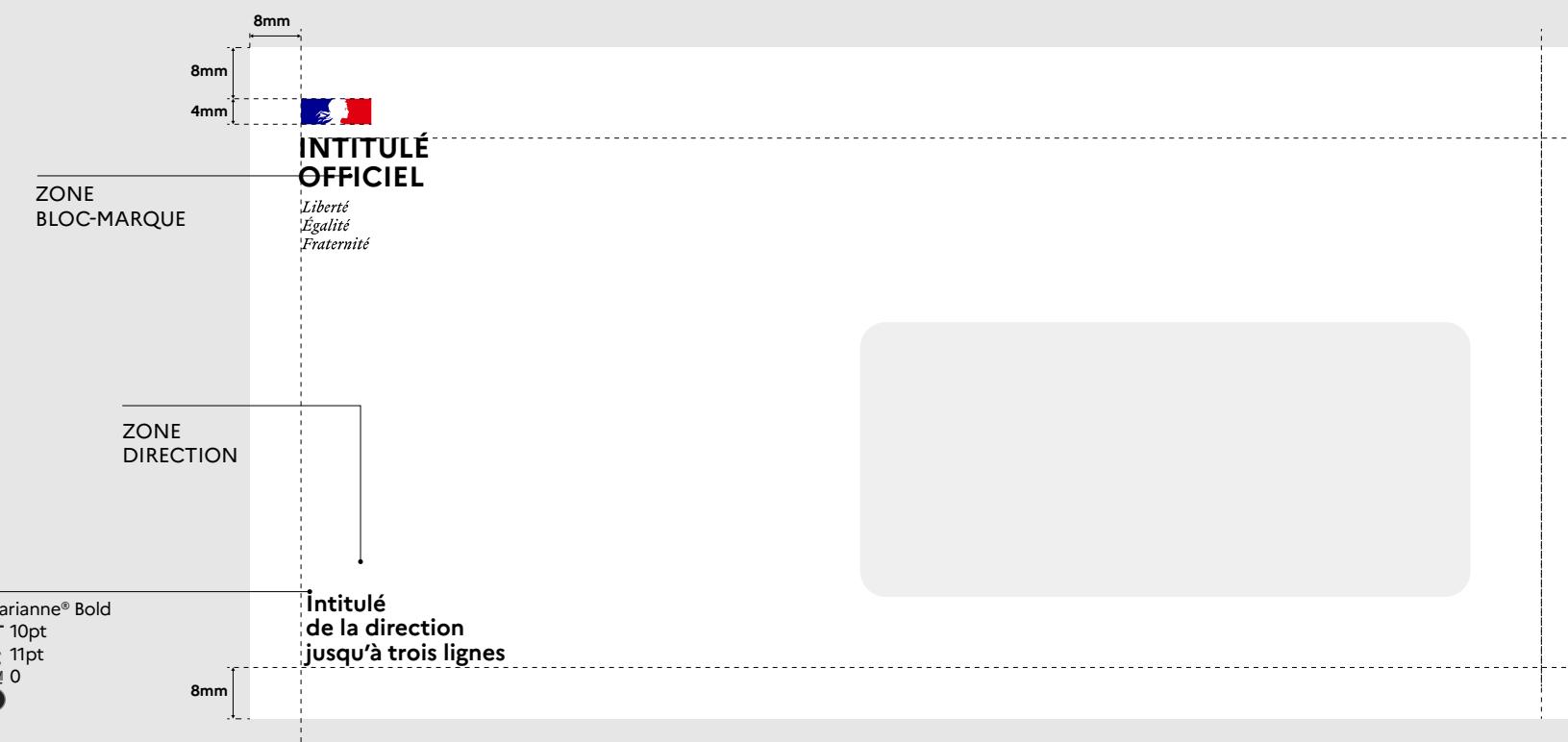


**MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT,
SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL**
Papeterie et print

g. Enveloppe

LONGUEUR : 220mm

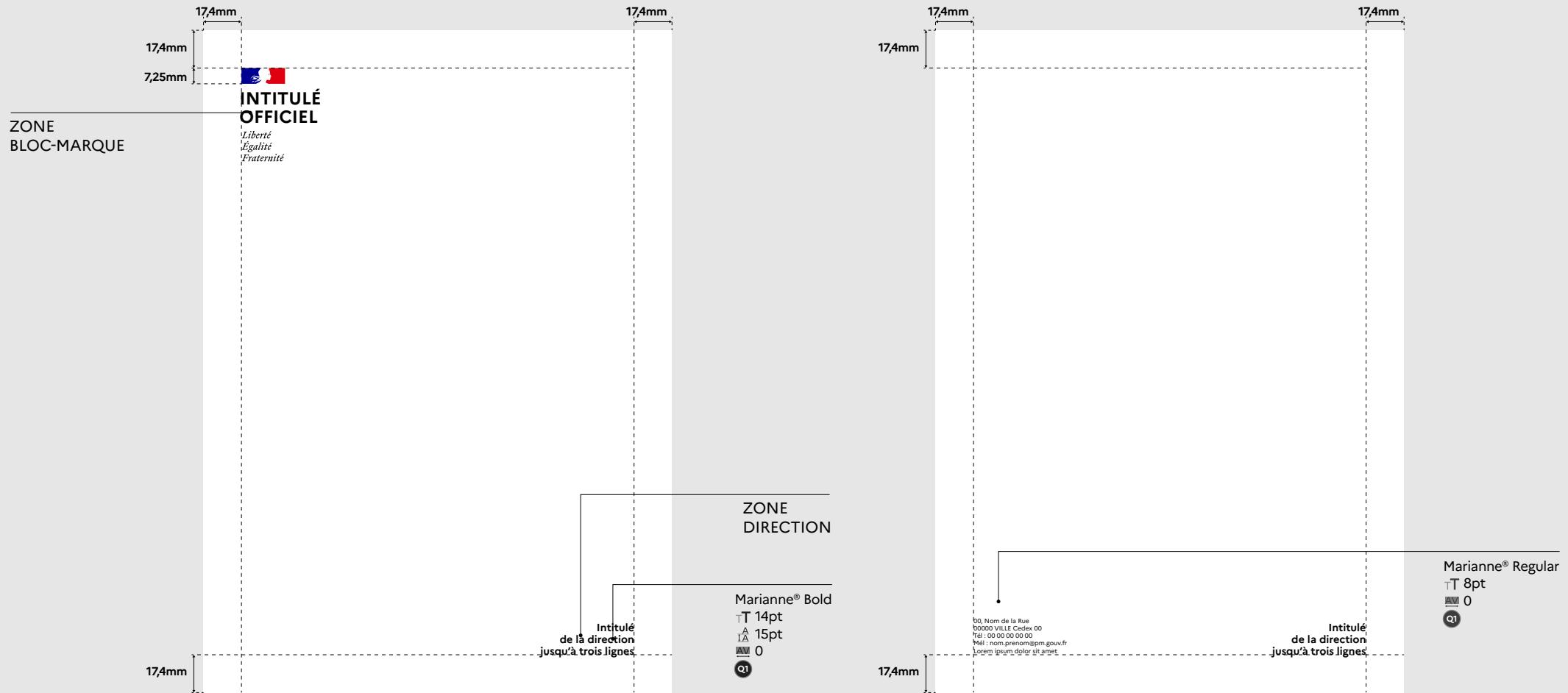
HAUTEUR : 110mm



**MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT,
SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL**
Papeterie et print

LONGUEUR : 215mm

HAUTEUR : 305mm

h. Chemise

MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT, SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL

Outils bureautiques

a. Signature mail

L'harmonisation de l'ensemble des signatures mail permet une meilleure identification des agents de l'État entre eux et avec leurs partenaires.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetuer adipiscing elit, sed diam nonummy nibh euismod tincidunt ut laoreet dolore magna aliquam erat volutpat. Ut wisi enim ad minim veniam, quis nostrud exerci tation ullamcorper suscipit lobortis nisl ut aliquip ex ea commodo consequat.
 Lorem ipsum dolor sit amet, cons ectetuer adipiscing elit, sed diam nonummy nibh euismod tincidunt ut laoreet dolore magna aliquam.

Très cordialement.

Arial® Bold
T 9pt
AV 0
Q1

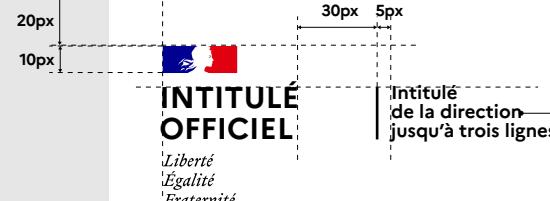
•PRÉNOM NOM

Poste/fonction sur une ou plusieurs lignes (2 maximum)
Bureau/département sur une ou plusieurs lignes (2 maximum)

00, Nom de la Rue, 00000 VILLE Cedex 00
Tél : 00 00 00 00 00

www.intituleofficiel.gouv.fr

Arial® Regular
T 8pt
AV 0
Q1



Arial® Bold
T 8pt
AV 0
Q1

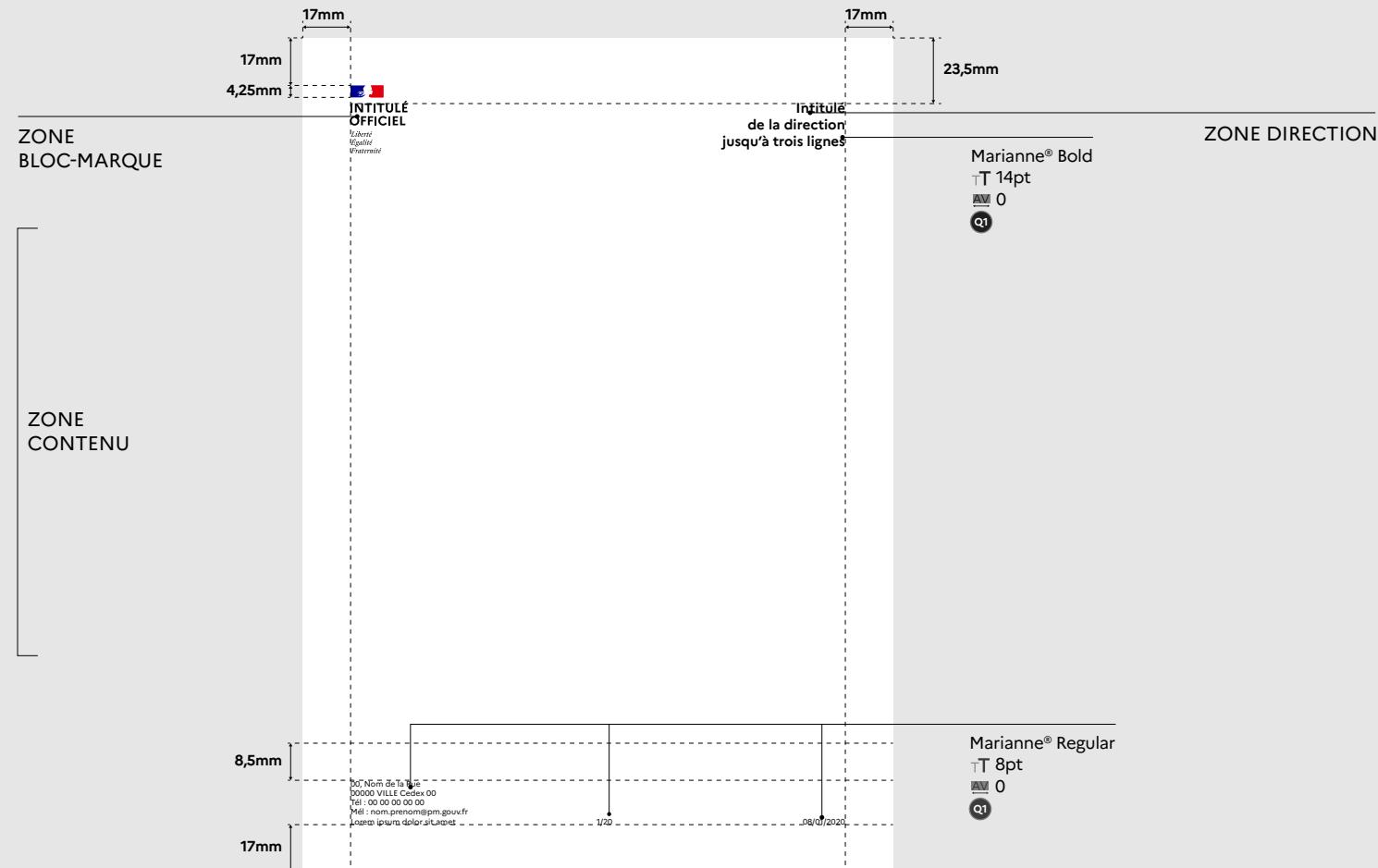
Marianne® Bold
T 7pt
IA 7pt
AV 0
Q1

**MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT,
SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL**
Outils bureautiques

b. Masque traitement de texte

LONGUEUR : 210mm

HAUTEUR : 297mm



MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT, SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL

Outils bureautiques

c. Masque présentation A4 (éco)

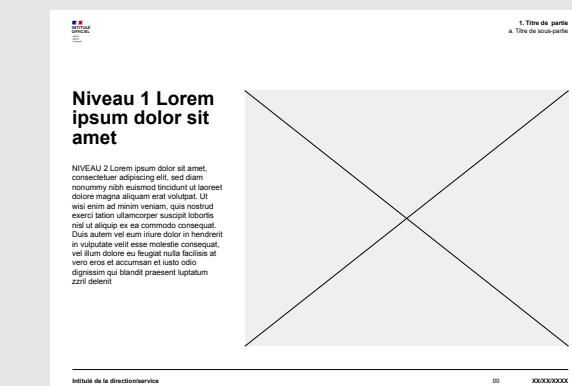
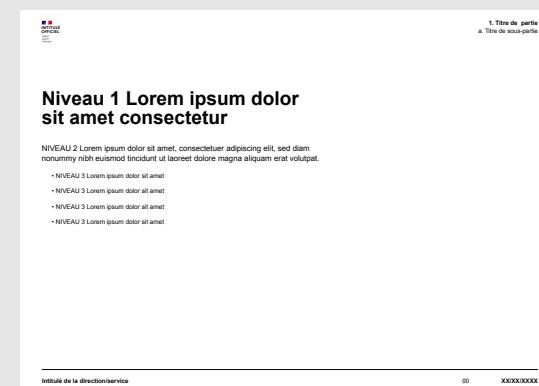
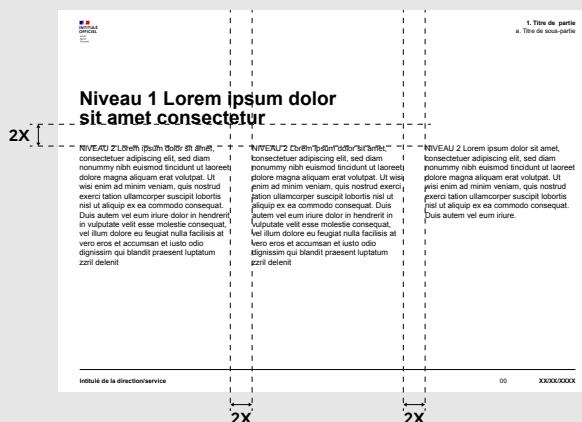
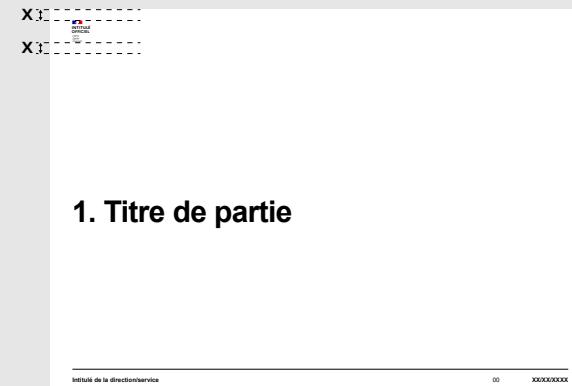
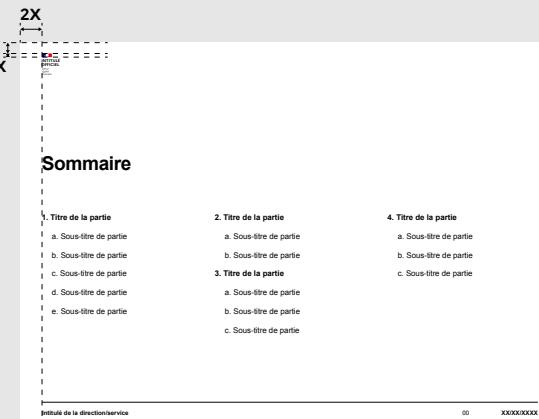
L'harmonisation des supports de présentation à vocation interne et externe permet une meilleure compréhension des contenus en raison d'une structuration partagée par tous les agents de l'État.

LONGUEUR : 297mm

HAUTEUR : 210mm

Ce modèle est dit «éco» car il n'autorise que de rares zones d'expression couleur.

L'utilisation de ces masques est conseillée, mais à adapter en fonction des besoins.



MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT, SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL

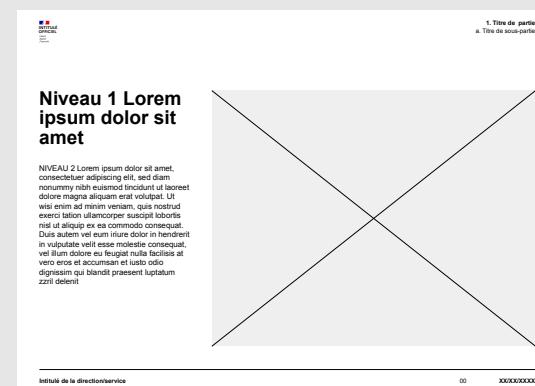
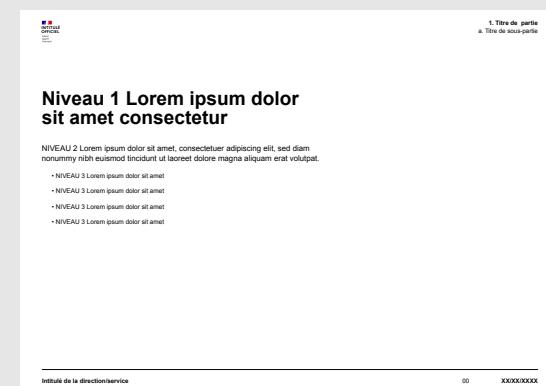
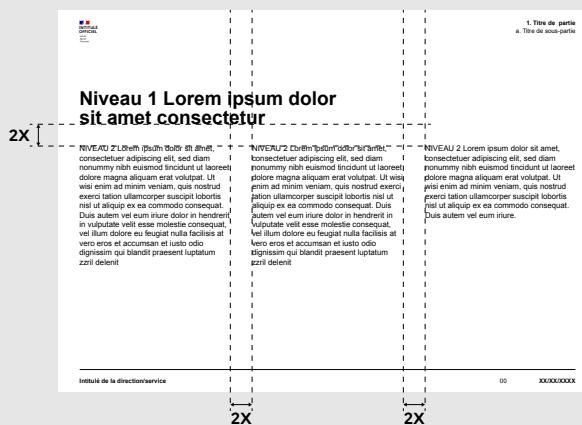
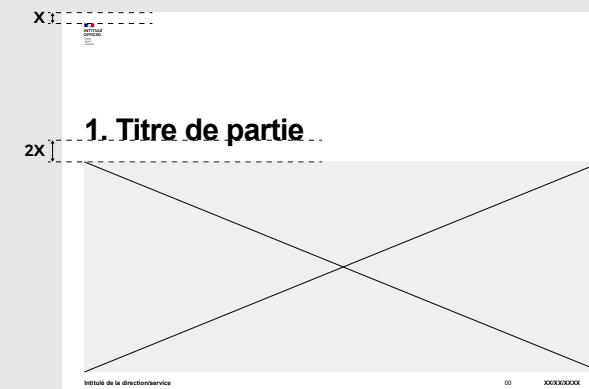
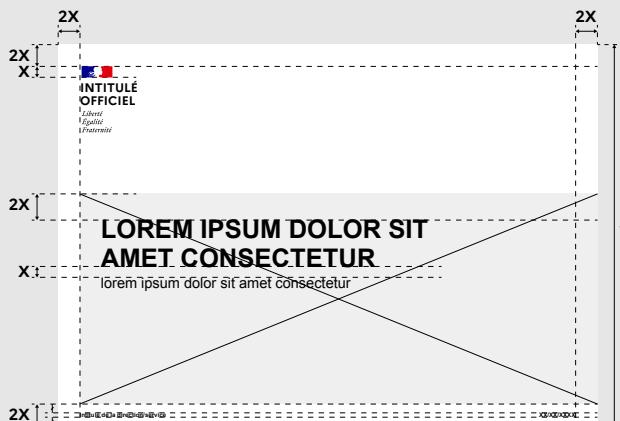
Outils bureautiques

c. Masque présentation A4 (classique)

L'harmonisation des supports de présentation à vocation interne et externe permet une meilleure compréhension des contenus en raison d'une structuration partagée par tous les agents de l'État.

LONGUEUR : 297mm

HAUTEUR : 210mm



MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT, SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL

Outils bureautiques

d. Masque présentation 16/9 (spécial écrans)

L'harmonisation des supports de présentation à vocation interne et externe permet une meilleure compréhension des contenus en raison d'une structuration partagée par tous les agents de l'État.

L'utilisation de ces masques est conseillée, mais à adapter en fonction des besoins.



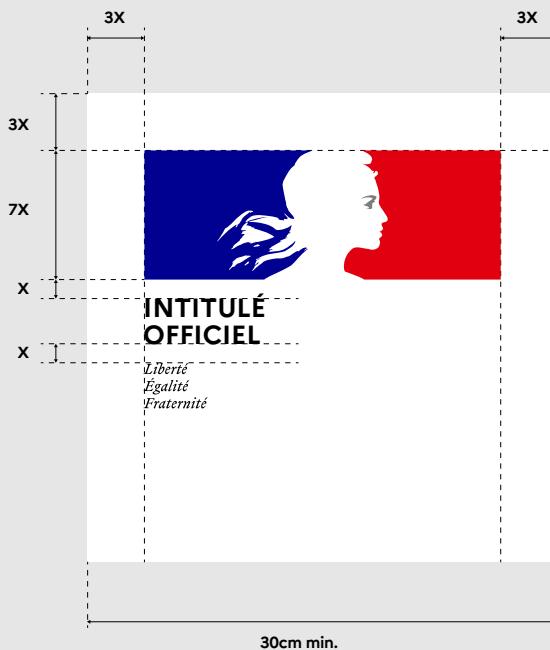
MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT, SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL

Signalétique

a. Plaque signalétique

L'utilisation de ces formats est conseillée,
mais à adapter en fonction des contraintes
des plaques existantes.

VERSION CARRÉE – INTITULÉ OFFICIEL COURT



VERSION CARRÉE – INTITULÉ OFFICIEL LONG



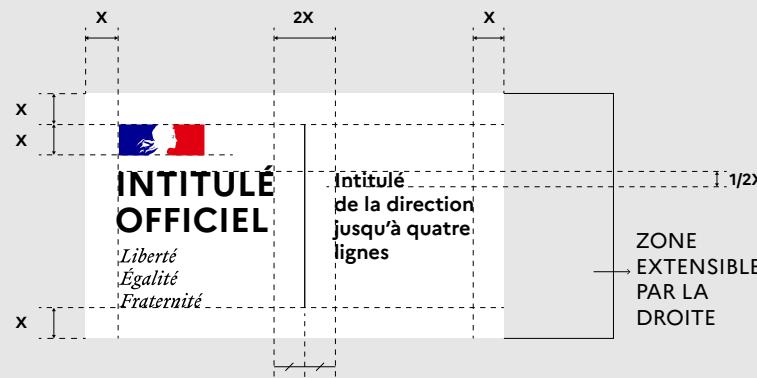
MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT, SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL

Signalétique

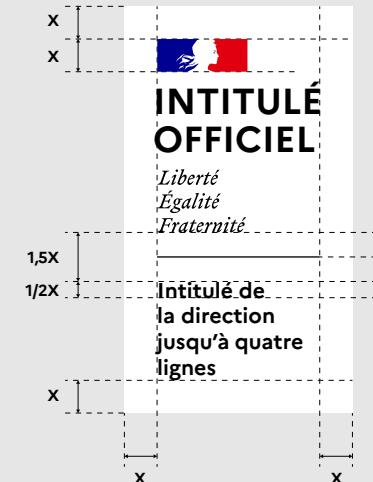
b. Plaque signalétique d'une direction

L'utilisation de ces formats est conseillée,
mais à adapter en fonction des contraintes
des plaques existantes.

VERSION HORIZONTALE



VERSION VERTICALE



MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT, SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL

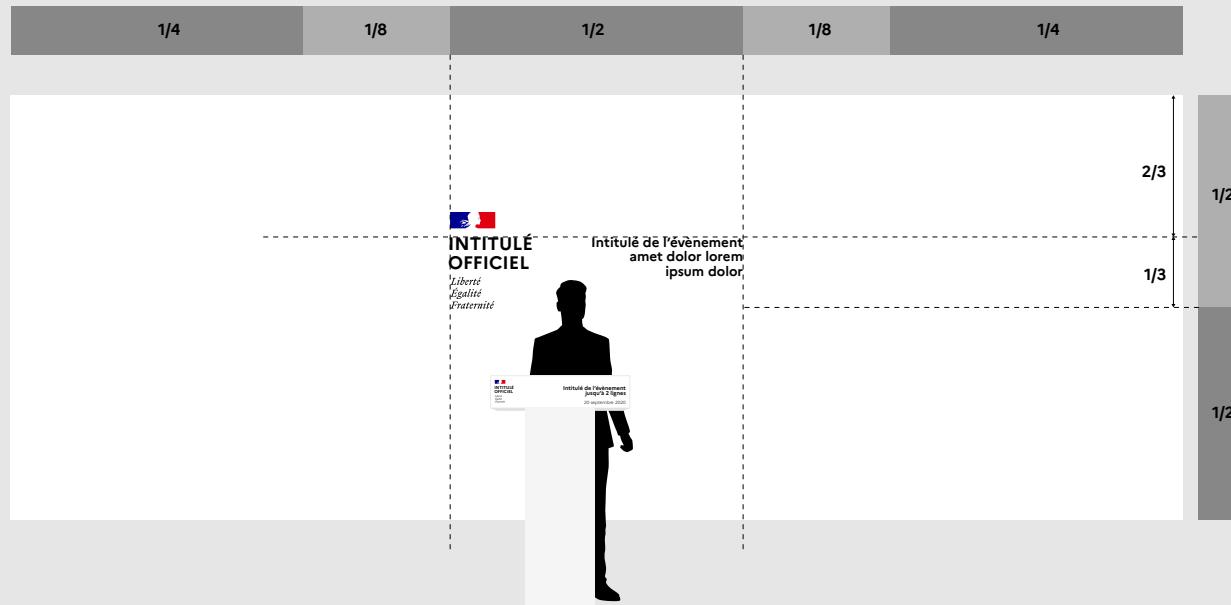
Signalétique

c. Fond de scène/pupitre

L'utilisation de cette mise en situation de fond de scène et pupitre est proposée, mais elle est à adapter en fonction des besoins.

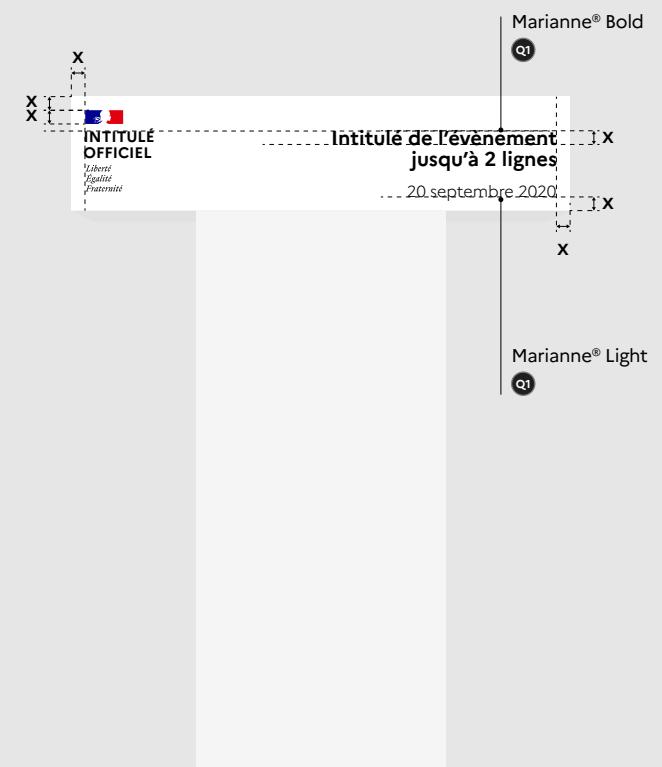
FOND DE SCÈNE – OPTION 1

Utilisation du bloc-marque accompagné de l'intitulé de l'évènement.



PUPITRE – OPTION 1

Utilisation du bloc-marque accompagné de l'intitulé de l'évènement.



MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT, SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL

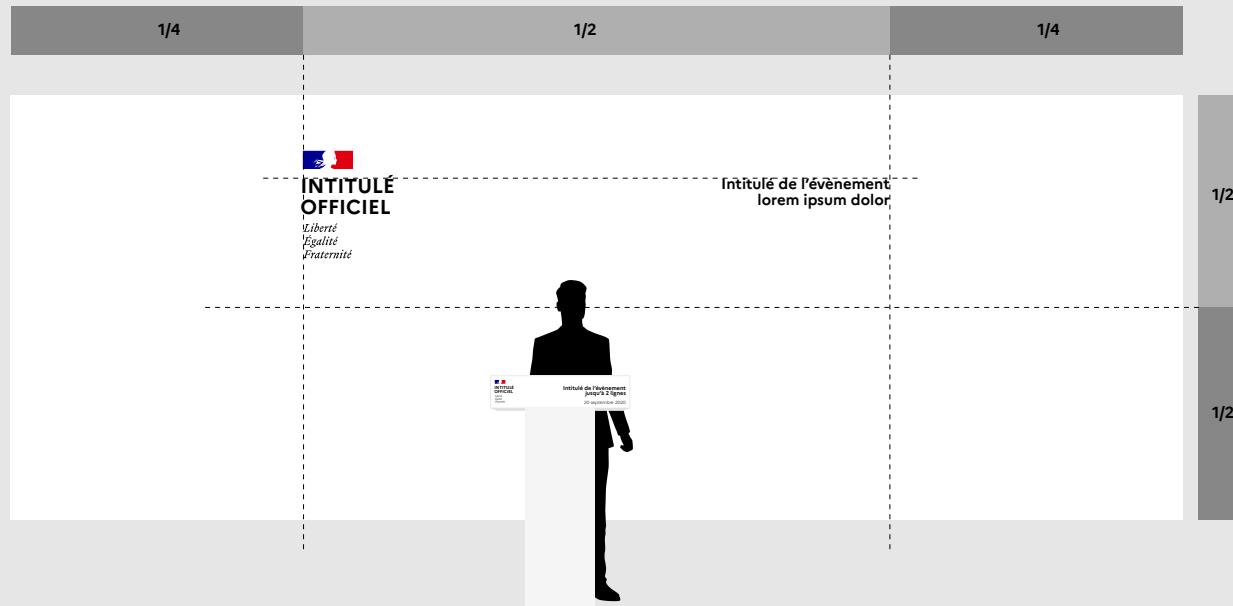
Signalétique

c. Fond de scène/pupitre

L'utilisation de cette mise en situation de fond de scène et pupitre est proposée, mais elle est à adapter en fonction des besoins.

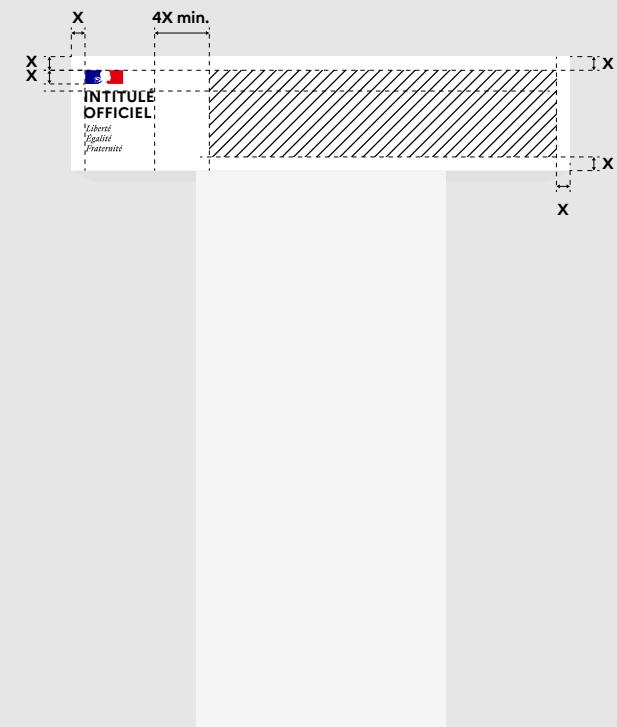
FOND DE SCÈNE – OPTION 2

Utilisation du bloc-marque accompagné de l'intitulé de l'évènement.



PUPITRE – OPTION 2

Utilisation du bloc-marque accompagné d'une zone d'expression.



MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT,
SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL
Signalétique

d. Kakémono

OPTION 1



OPTION 2



OPTION 3



MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT, SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL

UI Kit

a. Gestion du bloc-marque dans l'en-tête (header)

Les éléments normalisés de l'en-tête sont :

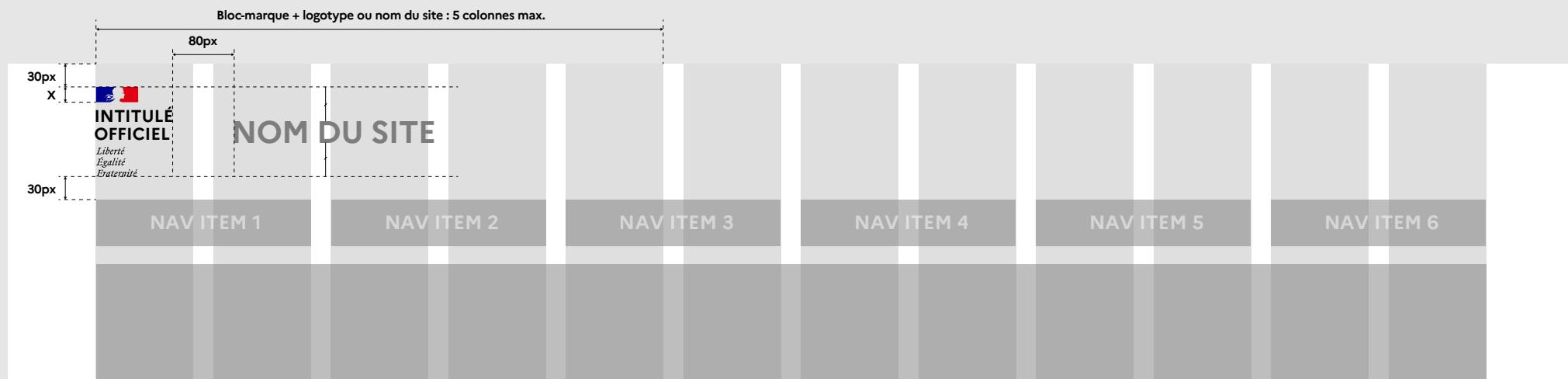
- le bloc-marque,
- le nom du site quand celui-ci porte sur une thématique plus précise ou plus large que le périmètre émetteur.

L'ensemble de ces deux éléments ne doit pas dépasser 5 colonnes.
- un arrière-plan de couleur blanche.

(La navigation n'est pas normée,
elle est présentée ici à titre indicatif.)

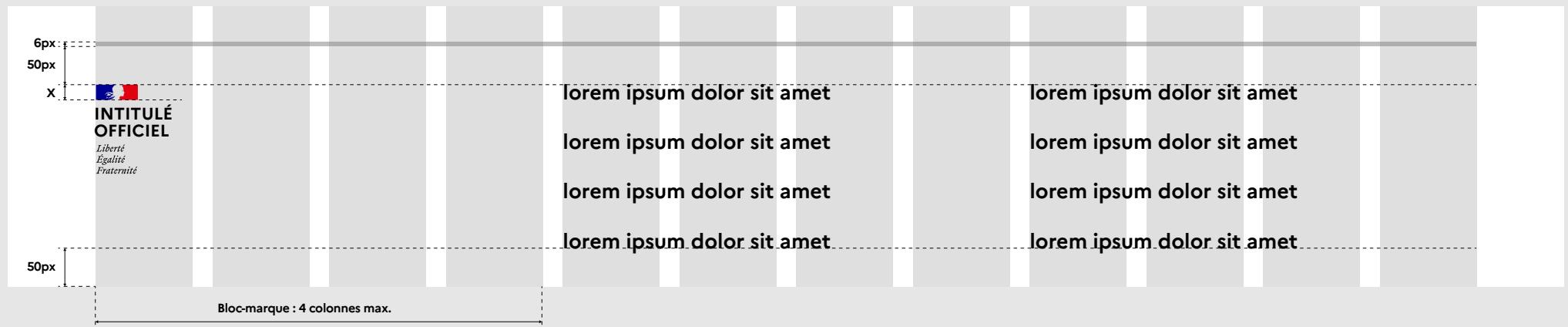
X = 20PX

NAVIGATION DESKTOP



MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT,
SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL
UI Kit

b. Pied de page (footer)
(optionnel)



MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT, SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL

Réseaux sociaux

a. Avatar

La mise en place d'un avatar unique capitalisant sur la Marianne vient assurer une harmonisation forte de la sphère ministérielle sur les réseaux sociaux. Cet avatar est unique et non modifiable.

VERSION RONDE



VERSION CARRÉE

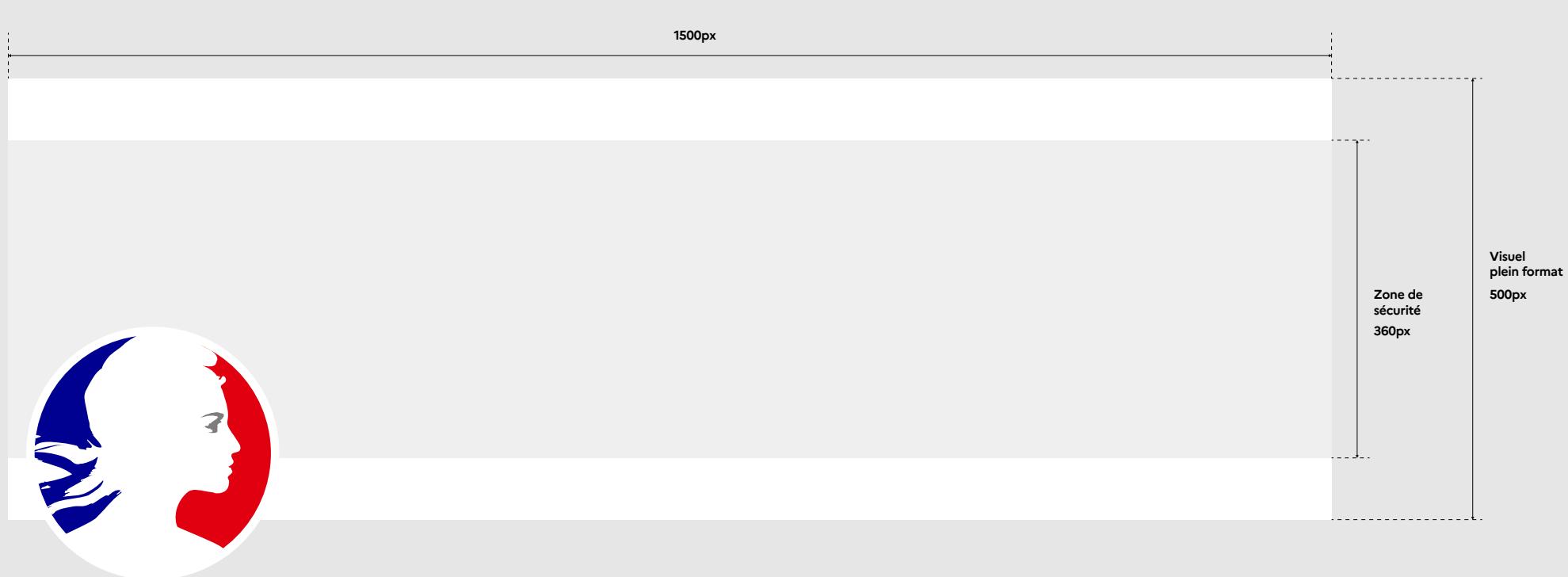


MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT, SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL

Réseaux sociaux

b. Visuel de couverture (cover)

Le visuel choisi pour la couverture doit figurer dans la zone de sécurité afin d'assurer la meilleure lisibilité. Seront privilégiés les visuels qui représentent l'administration.



MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT, SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL

Réseaux sociaux

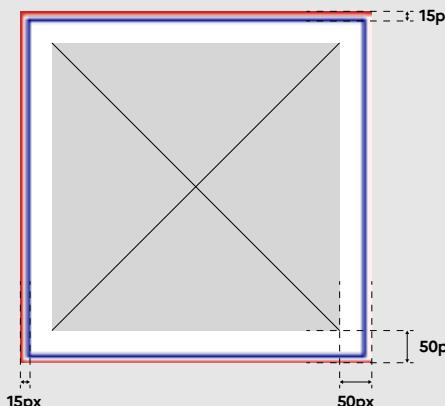
c. Post

Ces gabarits norment les créations de supports destinés aux réseaux sociaux.

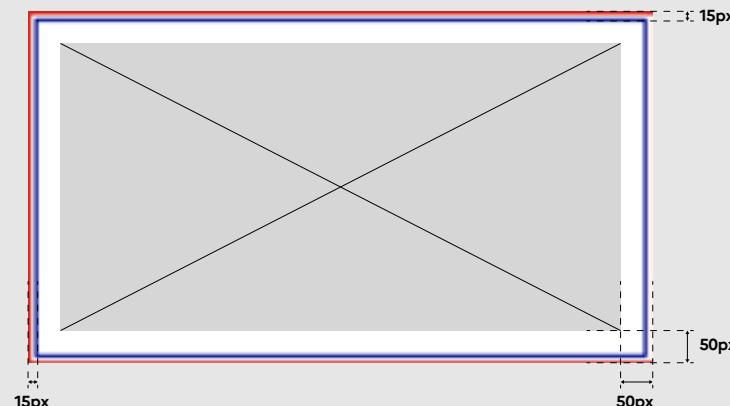
Ce format reprend un liseré bleu, blanc, rouge, qui a pour vocation de souligner l'action gouvernementale.

La création de pied de page dans les posts est proscrite. Il est nécessaire de s'en tenir aux versions de cette charte.

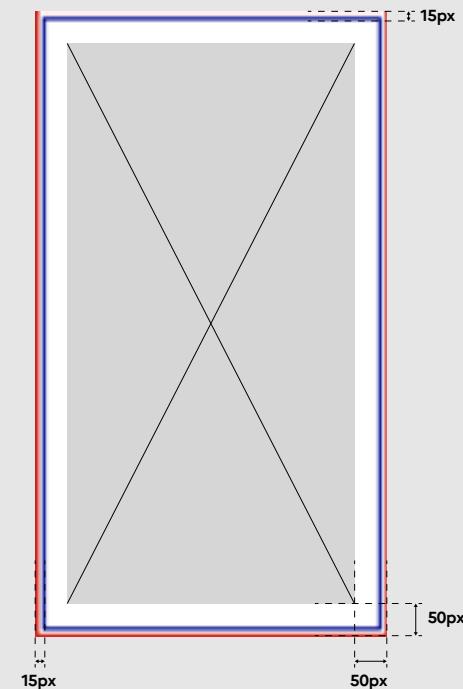
INSTAGRAM (540x540px)



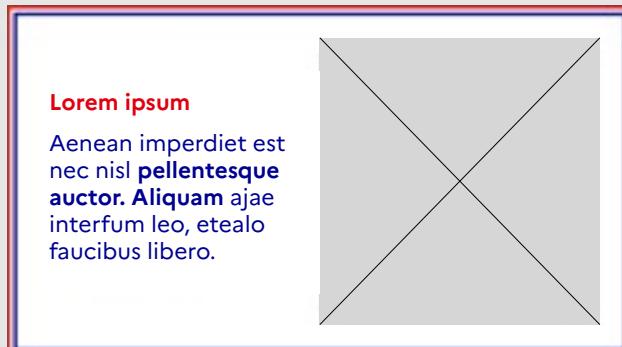
TWITTER (960x540px) 16/9



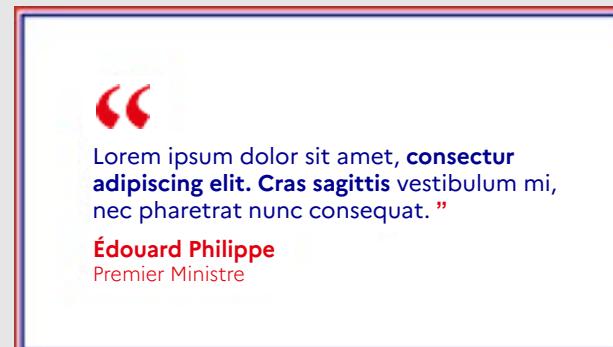
9/16



TWITTER - CAS AVEC PHOTO



TWITTER - CAS AVEC CITATION



MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT, SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL

Réseaux sociaux

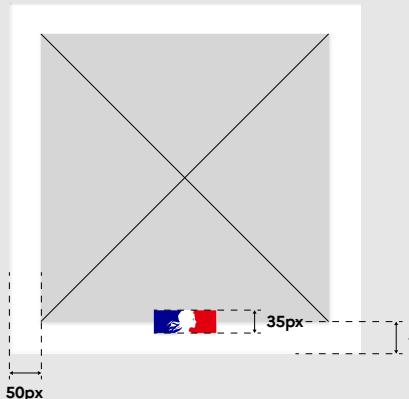
c. Post

Ces gabarits norment les créations de supports destinés aux réseaux sociaux.

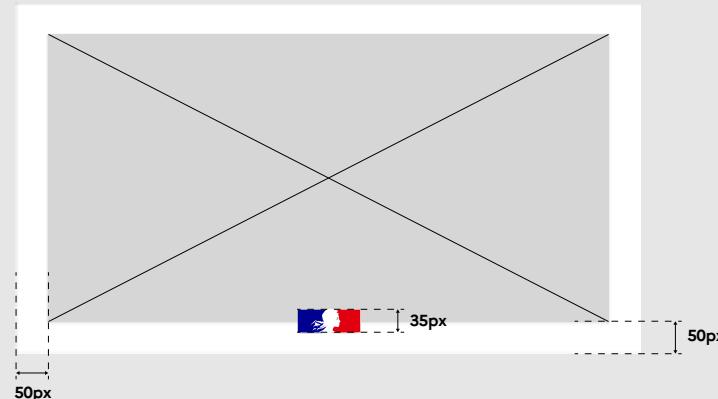
Ce format, qui reprend le principe du cadre commun, a pour vocation d'identifier et unifier l'action de l'État.

La création de pied de page dans les posts est proscrite. Il est nécessaire de s'en tenir aux versions de cette charte.

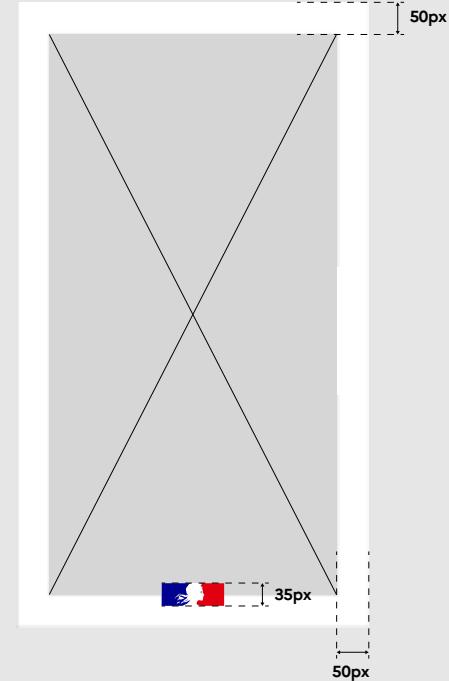
INSTAGRAM (540x540px)



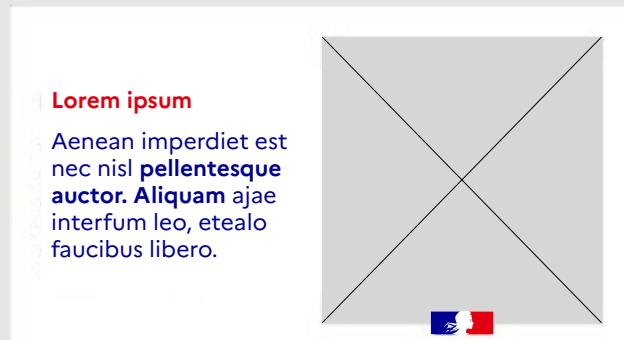
TWITTER (960x540px) 16/9



9/16



TWITTER - CAS AVEC PHOTO



TWITTER - CAS AVEC CITATION



MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT, SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL

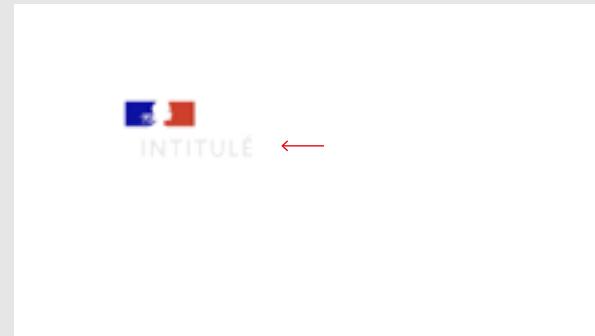
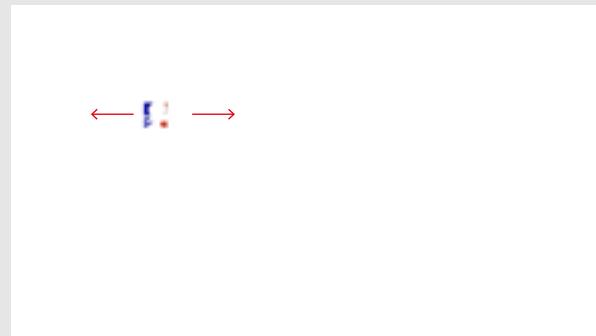
Vidéo

a. Intro et outro

Pour les supports vidéos, il est prévu une animation du bloc-marque pour permettre de bien identifier l'émetteur.

Cette animation est à utiliser systématiquement en outro et en intro quand cela est pertinent (par exemple pour des vidéos de type film institutionnel).

VERSION COURTE : 4 secondes



Version étendue avec mention des Réseaux sociaux

MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT, SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL

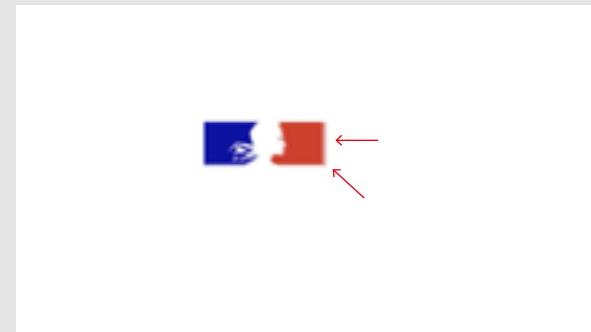
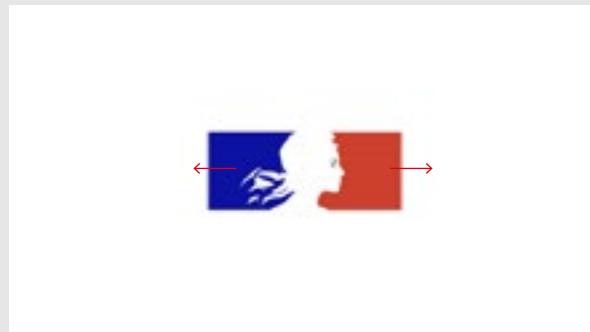
Vidéo

a. Intro et outro

Pour les supports vidéos, il est prévu une animation du bloc-marque pour permettre de bien identifier l'émetteur.

Cette animation est à utiliser systématiquement en outro et en intro quand cela est pertinent (par exemple pour des vidéos de type film institutionnel).

VERSION LONGUE : 6 secondes



Version étendue avec mention des Réseaux sociaux

MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT, SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL

Vidéo

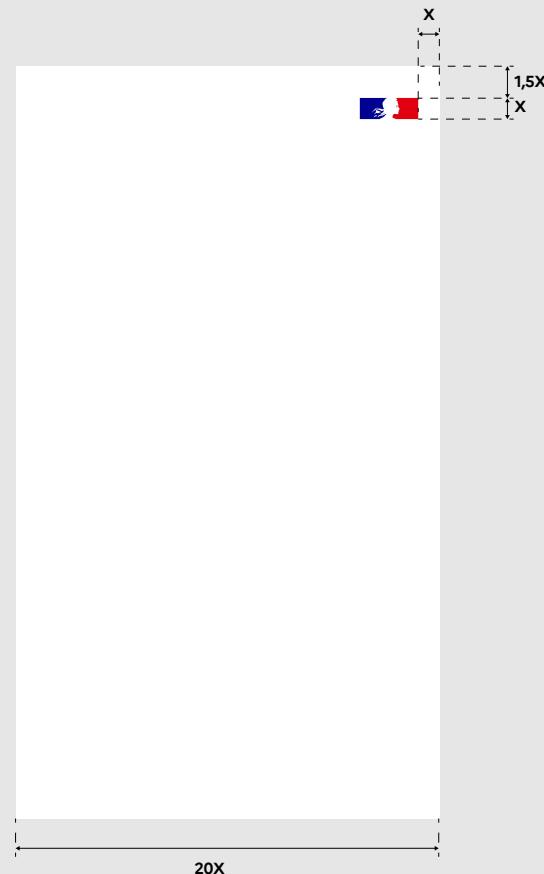
b. Filigrane

À l'image de ce qui est mis en place pour les posts, un filigrane vient s'apposer sur les vidéos, afin de faire ressortir leur caractère officiel.

HORIZONTAL 16/9



VERTICAL 9/16



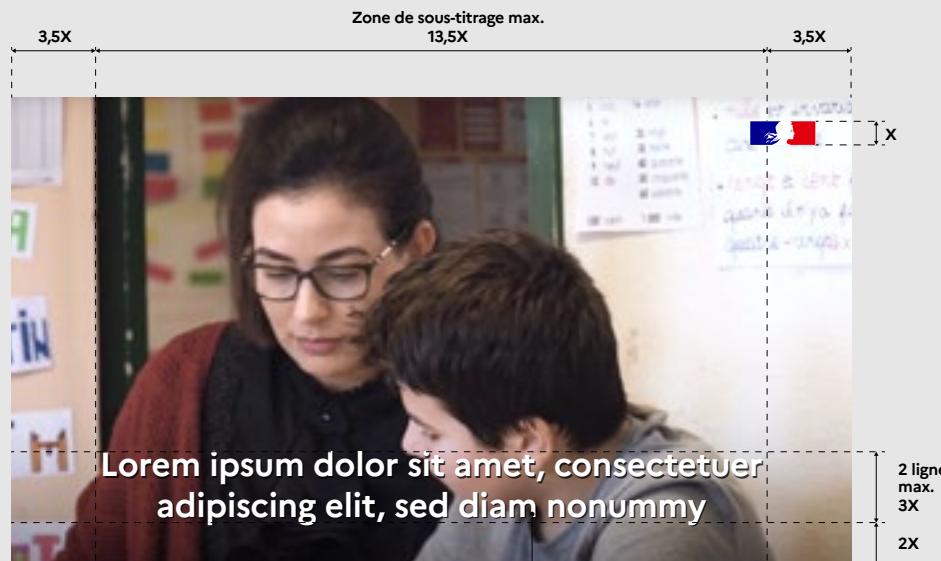
MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT, SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL

Vidéo

c. Gestion des sous-titres

Pour toutes les vidéos utilisant des sous-titres, il est recommandé d'utiliser la typographie propriétaire Marianne®.

GESTION SUR FOND FONCÉ

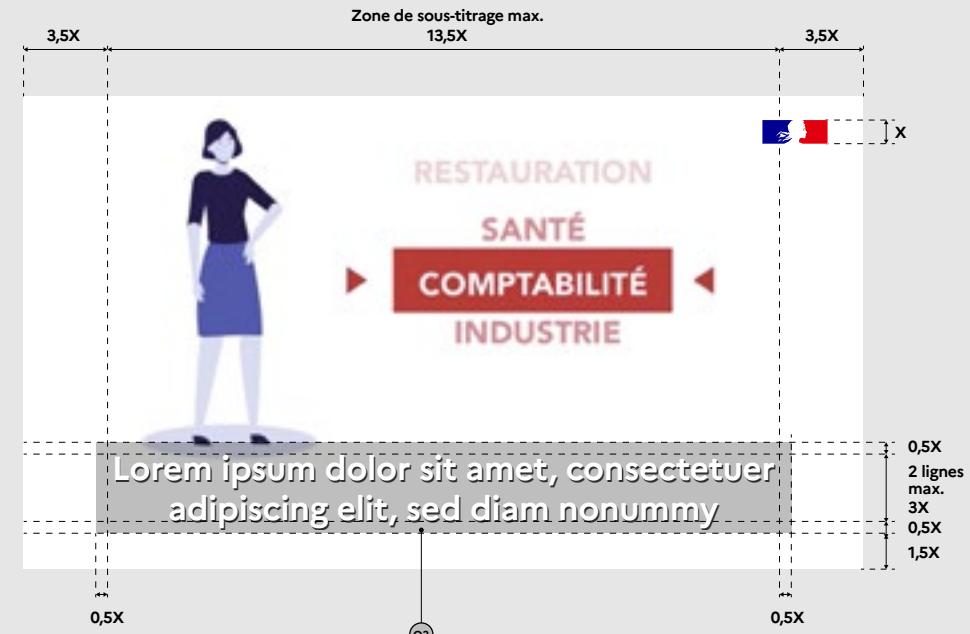


Marianne® Bold
T 76pt
A Auto
0

LONGUEUR : 1920px

HAUTEUR : 1080px

GESTION SUR FOND CLAIR



MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT, SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL

Vidéo

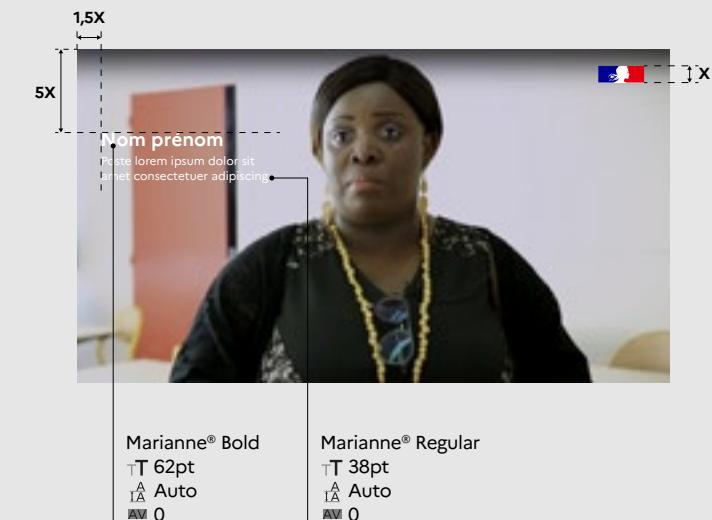
d. Gestion des synthés

Pour toutes les vidéos, pour les synthés, il est recommandé d'utiliser la typographie propriétaire Marianne®.

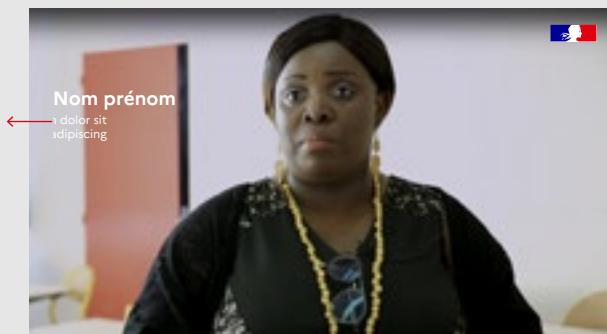
LONGUEUR : 1920px

HAUTEUR : 1080px

APPARITION



DISPARITION

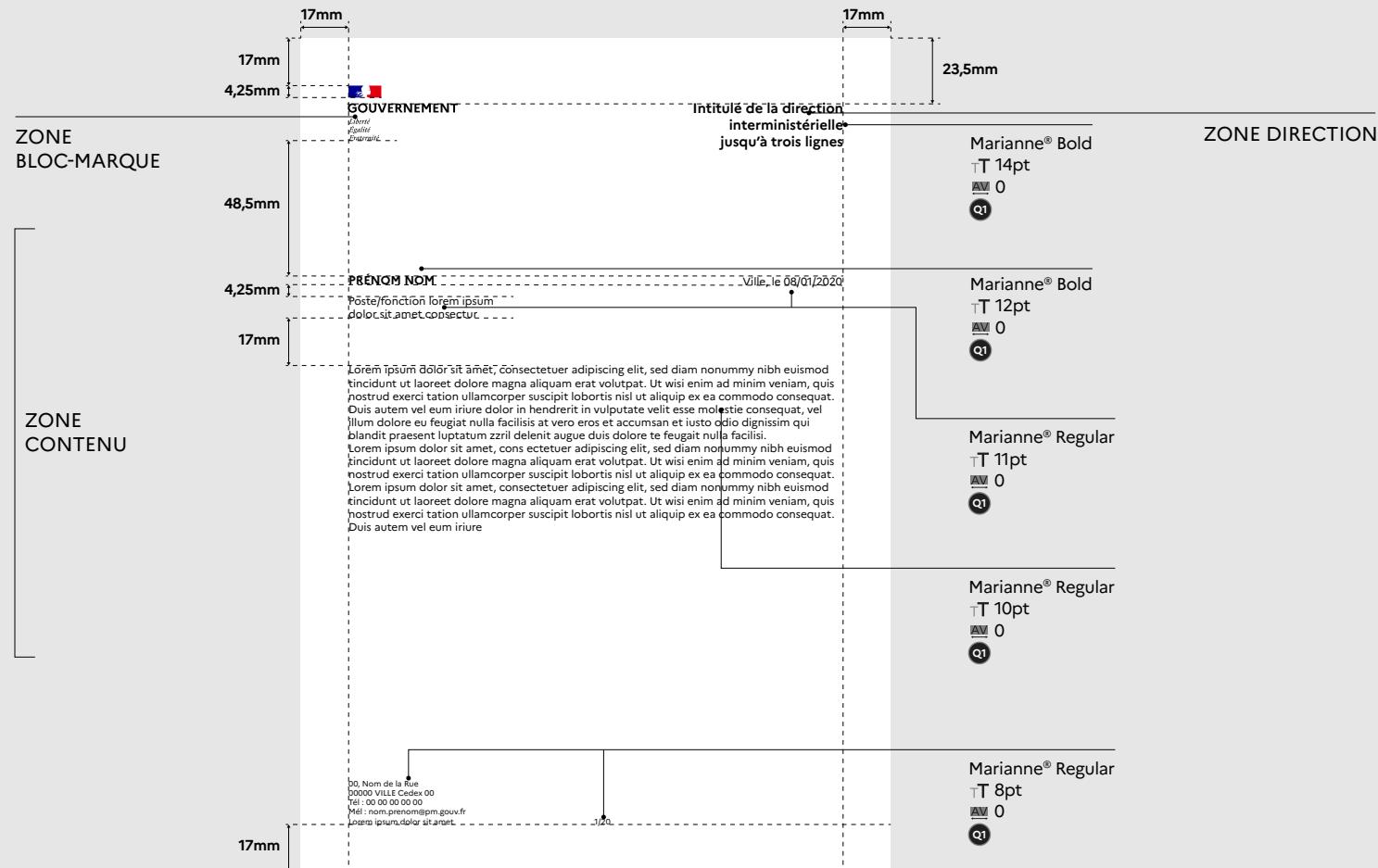


I MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT, SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL	51	5 Réseaux sociaux	73	3 Signalétique	99	f. Affiche	120
		a. Avatar	73	a. Plaque signalétique pour les délégations interministérielles	99	g. Affiche 4x3	121
		b. Visuel de couverture (cover)	74	b. Fond de scène et pupitre	100	h. Flyer et brochure	122
		c. Post	75	c. Kakémono	102		
1 Papeterie et print	52	6 Vidéo	77	4 UI Kit	103	a. Signature mail	124
a. Papier en-tête	52	a. Intro et outro	77	a. Gestion du bloc-marque dans l'en-tête (header)	103	b. Masque traitement de texte	125
b. Carte de visite	53	b. Filigrane	79	b. Pied de page (footer)	104	c. Masque présentation A4	126
c. Carte de correspondance	54	c. Gestion des sous-titres	80			d. Masque présentation 16/9	127
d. Communiqué de presse	55	d. Gestion des synthés	81				
e. Affiche	56			5 Réseaux sociaux	105	a. Principe signalétique	128
f. Flyer et brochure	57			a. Avatar	105	b. Kakémono	129
g. Enveloppe	59			b. Visuel de couverture (cover)	106		
h. Chemise	60			c. Post	107		
2 Outils bureautiques	61	II INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA	82	6 Vidéo	109	a. Gestion du bloc-marque dans l'en-tête (header)	130
a. Signature mail	61	1 Papeterie et print	83	a. Intro et outro	109	b. Pied de page (footer)	131
b. Masque traitement de texte	62	a. Papier en-tête	83	b. Filigrane	111		
c. Masque présentation A4	63	b. Carte de visite	84	c. Gestion des sous-titres	112	a. Visuel de couverture (cover)	132
d. Masque présentation 16/9	65	c. Carte de correspondance	85	d. Gestion des synthés	113	b. Post	133
3 Signalétique	66	a. Communiqué de presse	86				
a. Plaque signalétique	66	e. Annonce presse	87	III OPÉRATEURS ET ENTITÉS SERVICIELLES	114	6 Vidéo	134
b. Plaque signalétique d'une direction	67	f. Affiche	88	a. Papier en-tête	115	a. Outro	134
c. Fond de scène et pupitre	68	g. Affiche 4x3	89	b. Carte de visite	116	b. Filigrane	135
d. Kakémono	70	h. Flyer et brochure	90	c. Carte de correspondance	117	c. Gestion des sous-titres	136
4 UI Kit	71	i. Enveloppe	92	d. Communiqué de presse	118	d. Gestion des synthés	137
a. Gestion du bloc-marque dans l'en-tête (header)	71	j. Chemise	93	e. Annonce presse	119		
b. Pied de page (footer)	72						

INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA

Papeterie et print

a. Papier en-tête



**INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS
BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA**
Papeterie et print

b. Carte de visite

Des membres du Gouvernement à l'ensemble des agents de l'État, une carte de visite commune est mise au service de l'identité collective des serviteurs de l'État.

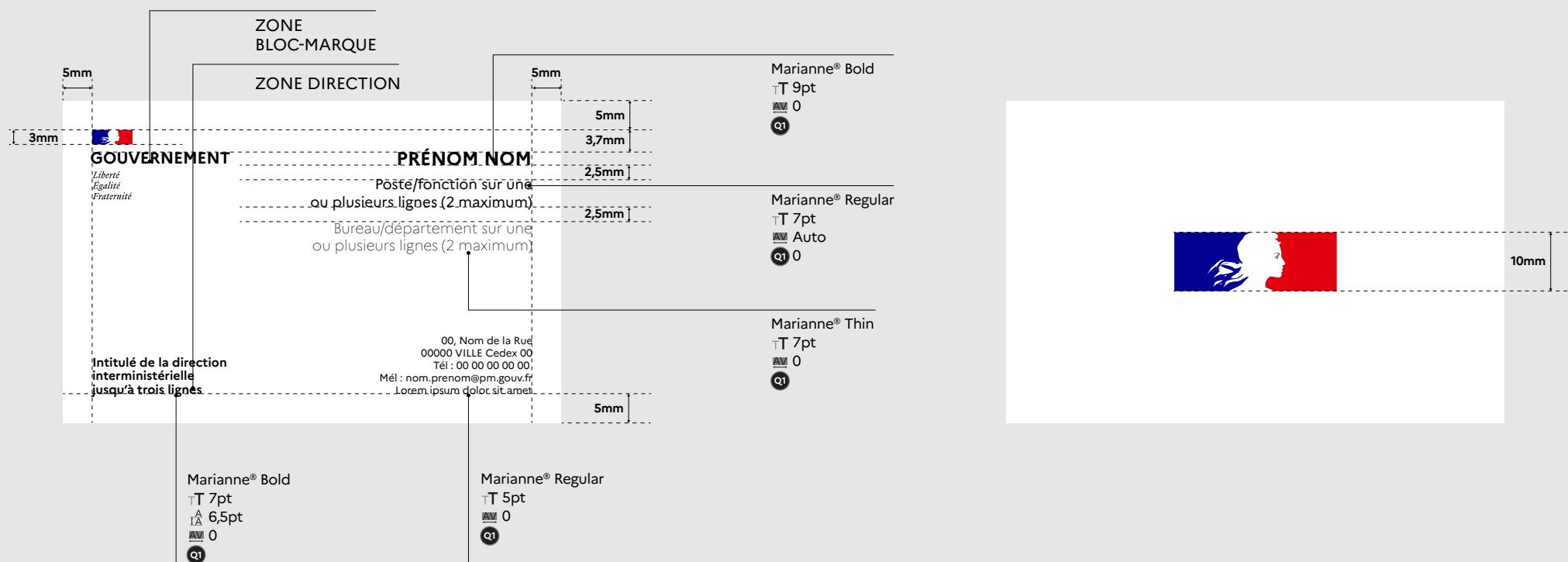
LONGUEUR : 85mm

HAUTEUR : 55mm

Fonctionnelle, sobre et modulable, elle correspond à tous les usages.

RECTO

VERSO
(optionnel)

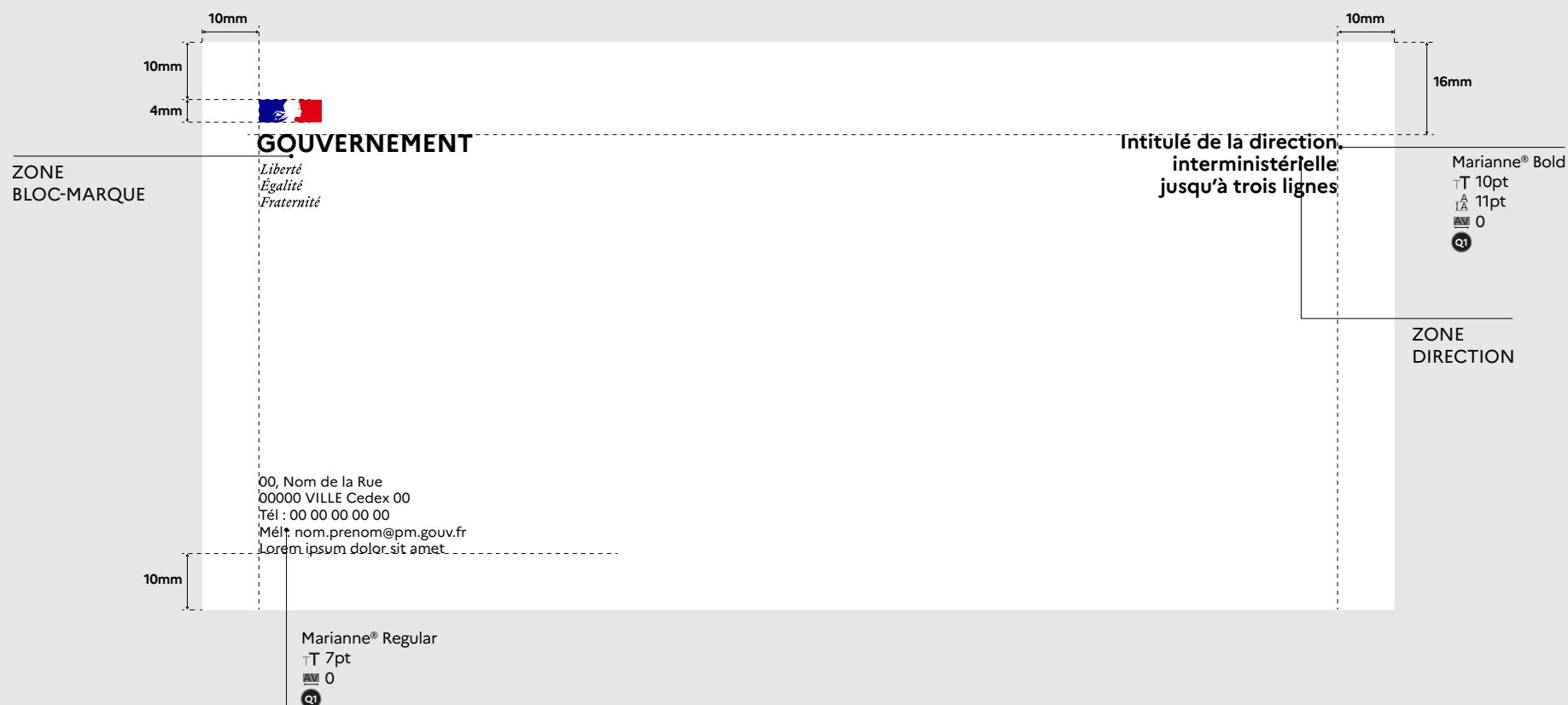


**INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS
BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA**
Papeterie et print

c. Carte de correspondance

LONGUEUR : 210mm

HAUTEUR : 100mm

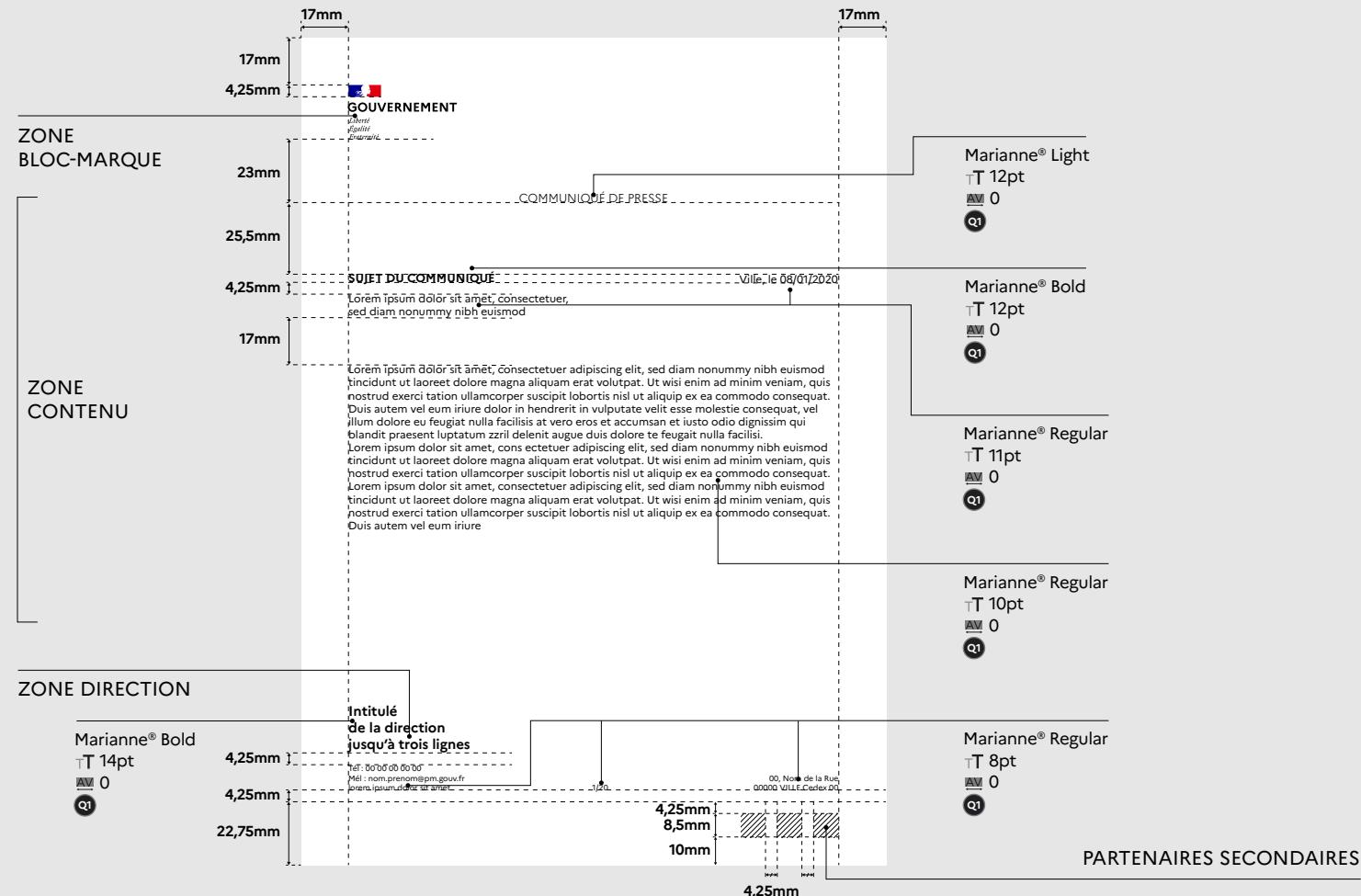


**INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS
BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA**
Papeterie et print

d. Communiqué de presse

LONGUEUR : 210mm

HAUTEUR : 297mm



**INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS
BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA**
Papeterie et print

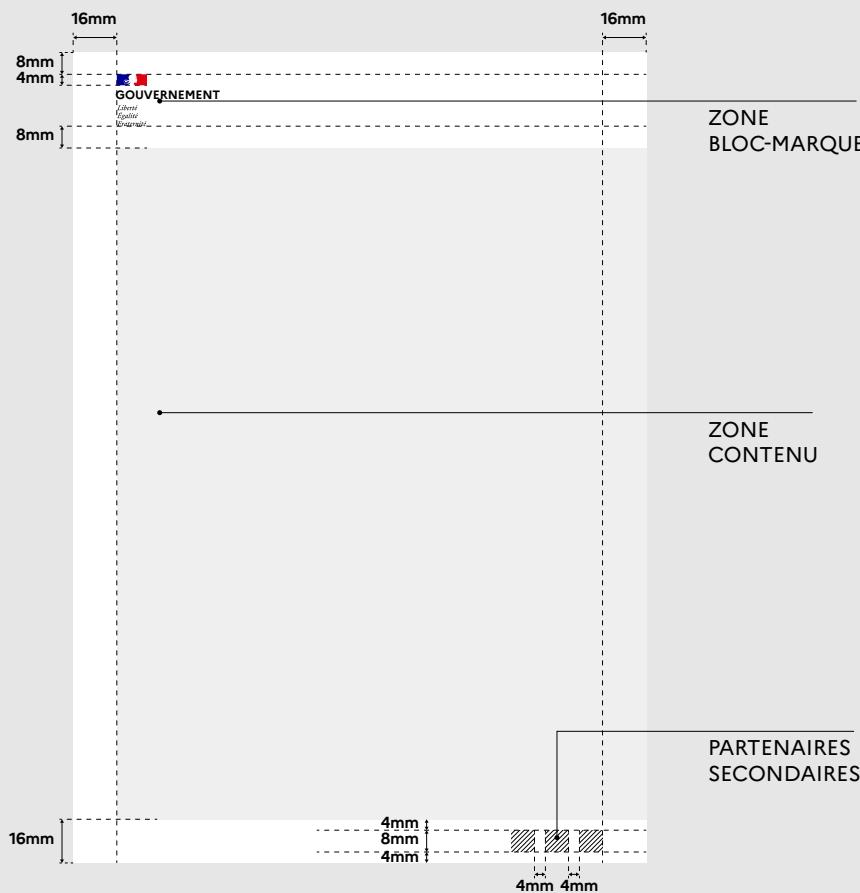
e. Annonce presse

cf. FONDAMENTAUX p.36-37

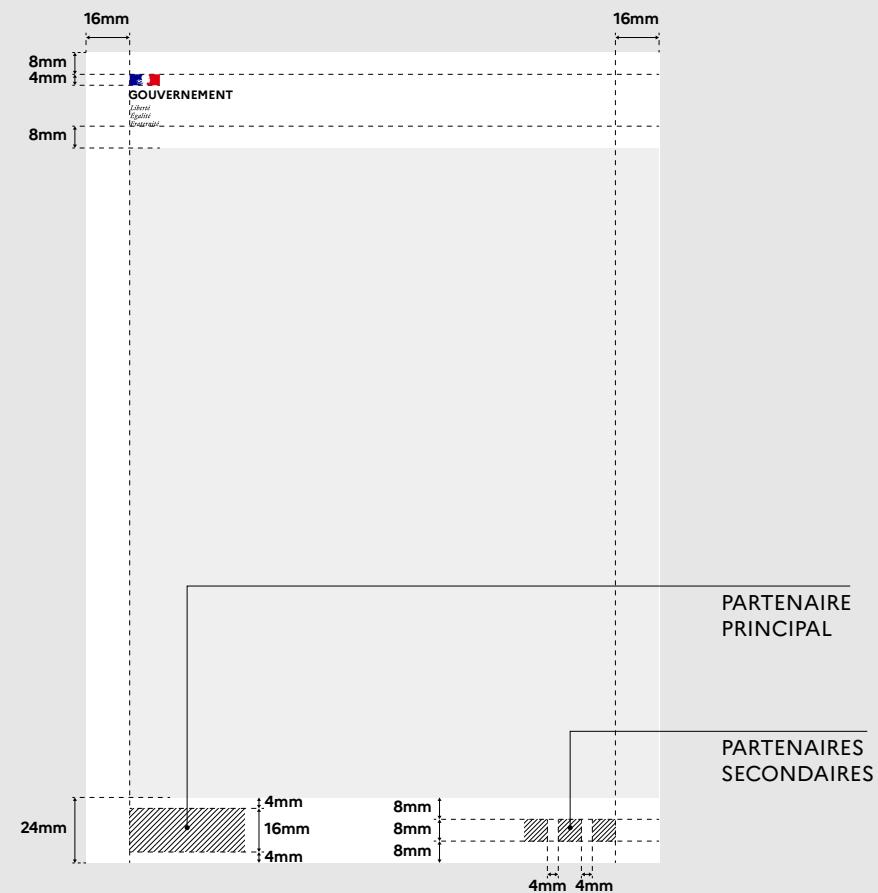
LONGUEUR : 210mm

HAUTEUR : 280mm

CAS AVEC PARTENAIRES SECONDAIRES



CAS AVEC PARTENAIRE PRINCIPAL + PARTENAIRES SECONDAIRES



**INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS
BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA**
Papeterie et print

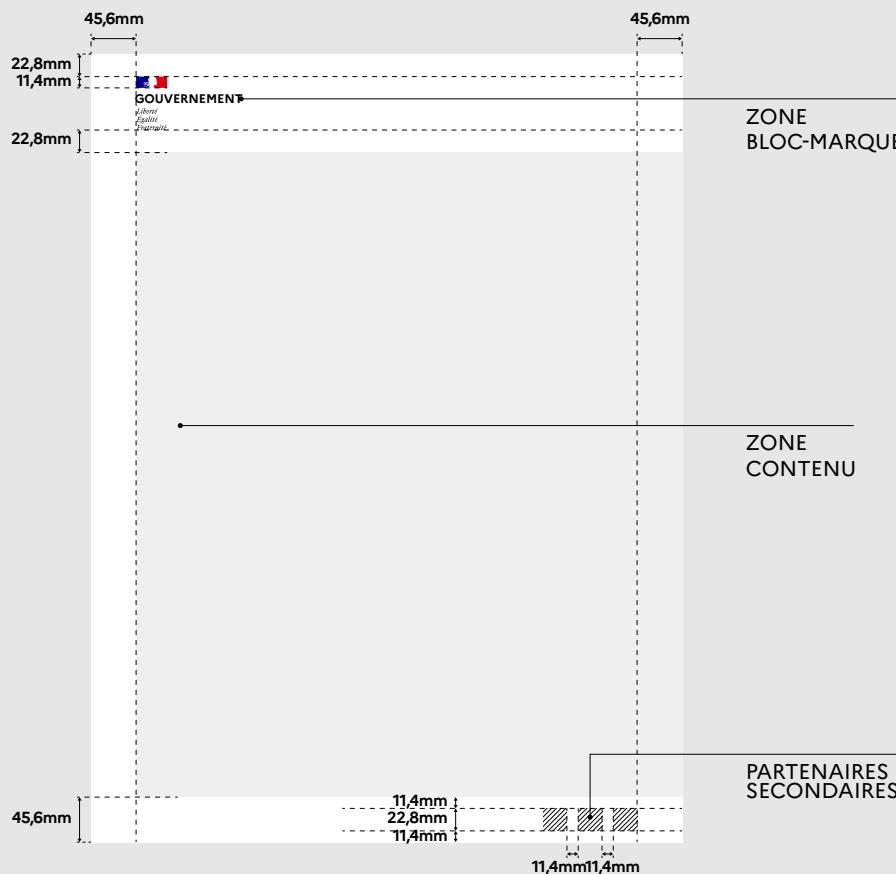
f. Affiche

cf. FONDAMENTAUX p.36-37

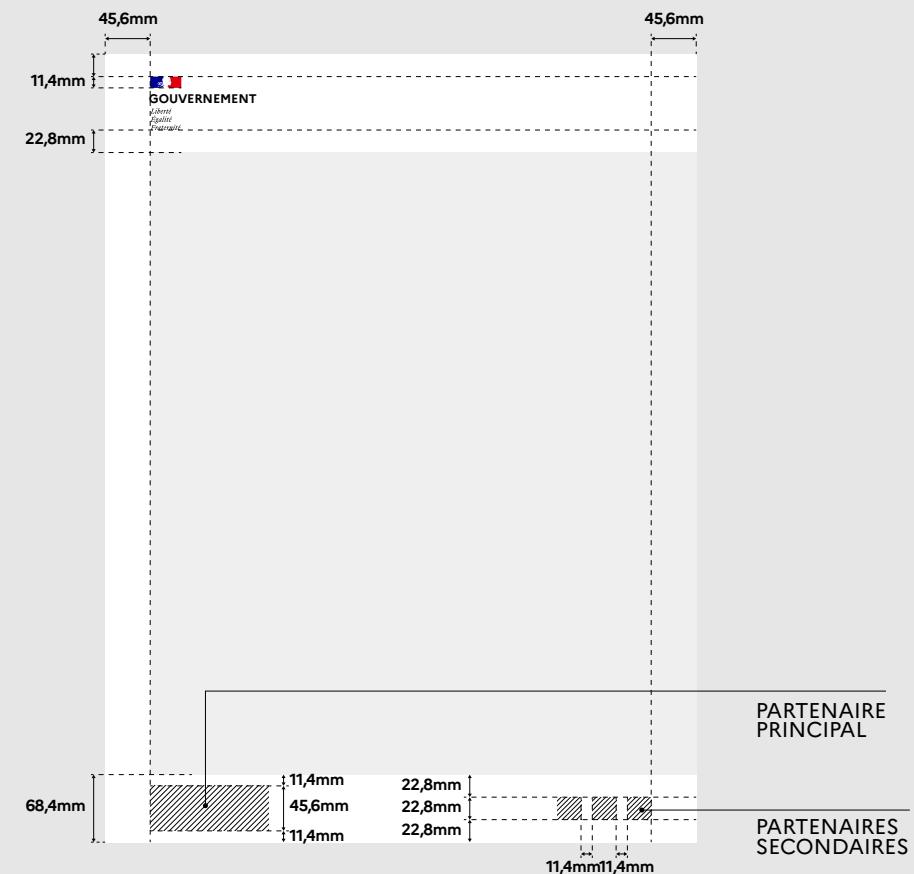
LONGUEUR : 600mm

HAUTEUR : 800mm

CAS AVEC PARTENAIRES SECONDAIRES



CAS AVEC PARTENAIRE PRINCIPAL + PARTENAIRES SECONDAIRES



**INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS
BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA**
Papeterie et print

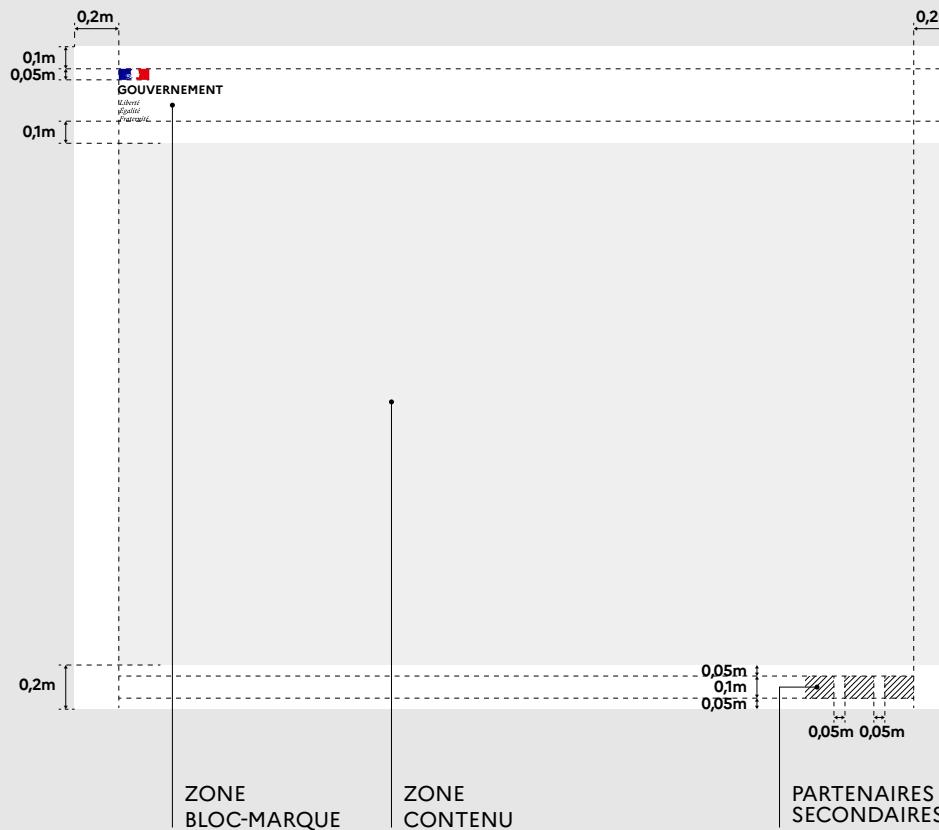
g. Affiche 4x3

cf. FONDAMENTAUX p.36-37

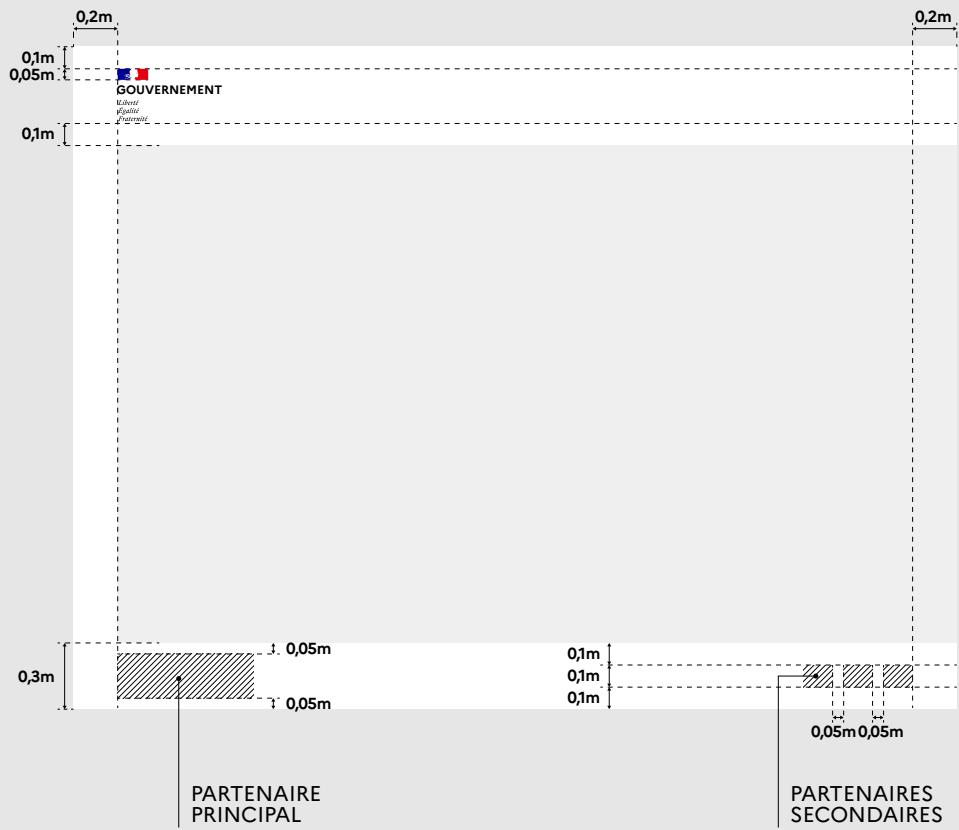
LONGUEUR : 4m

HAUTEUR : 3m

CAS AVEC PARTENAIRES SECONDAIRES



CAS AVEC PARTENAIRE PRINCIPAL + PARTENAIRES SECONDAIRES



**INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS
BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA**
Papeterie et print

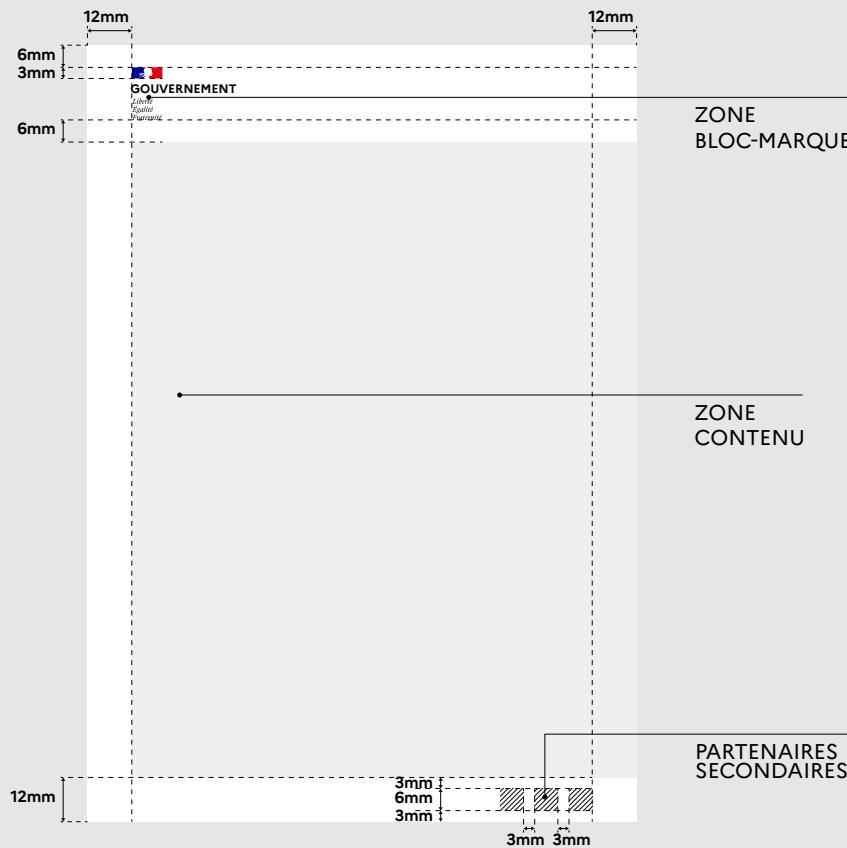
h. Flyer et brochure

cf. FONDAMENTAUX p.36-37

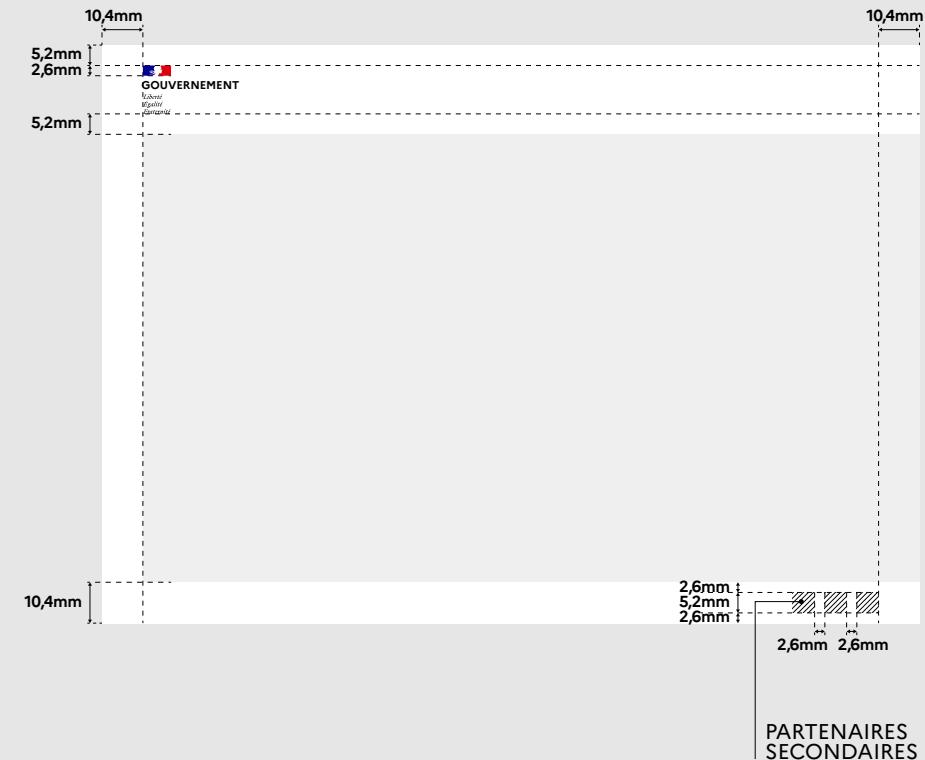
LONGUEUR : 148,5mm

HAUTEUR : 210mm

CAS AVEC PARTENAIRE PRINCIPAL
FORMAT VERTICAL



FORMAT HORIZONTAL



**INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS
BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA**
Papeterie et print

h. Flyer et brochure

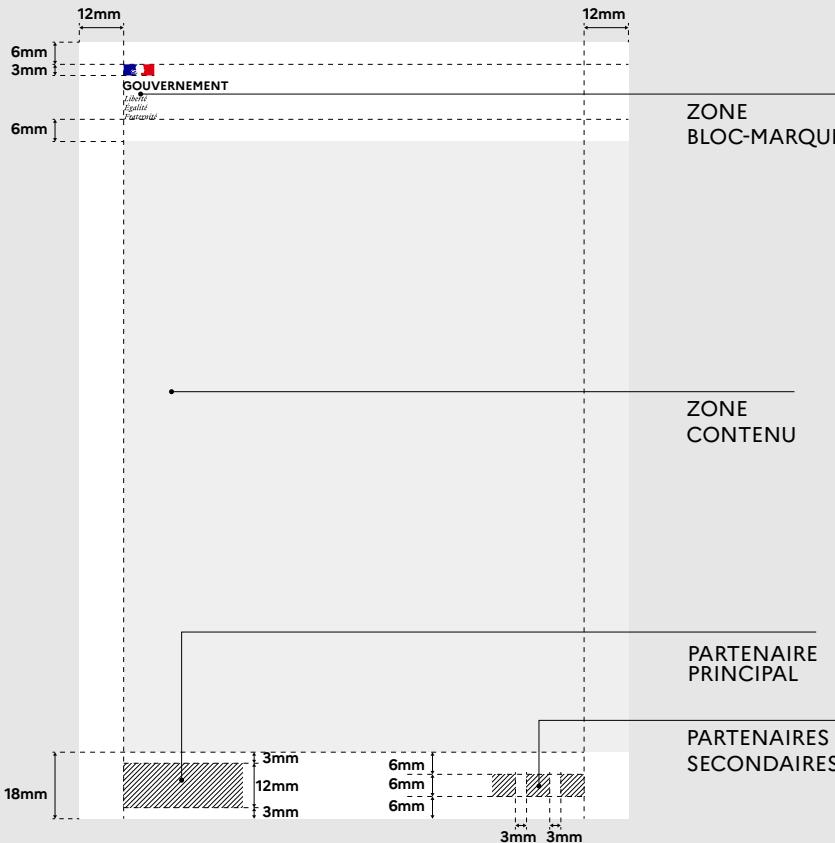
cf. FONDAMENTAUX p.36-37

LONGUEUR : 148,5mm

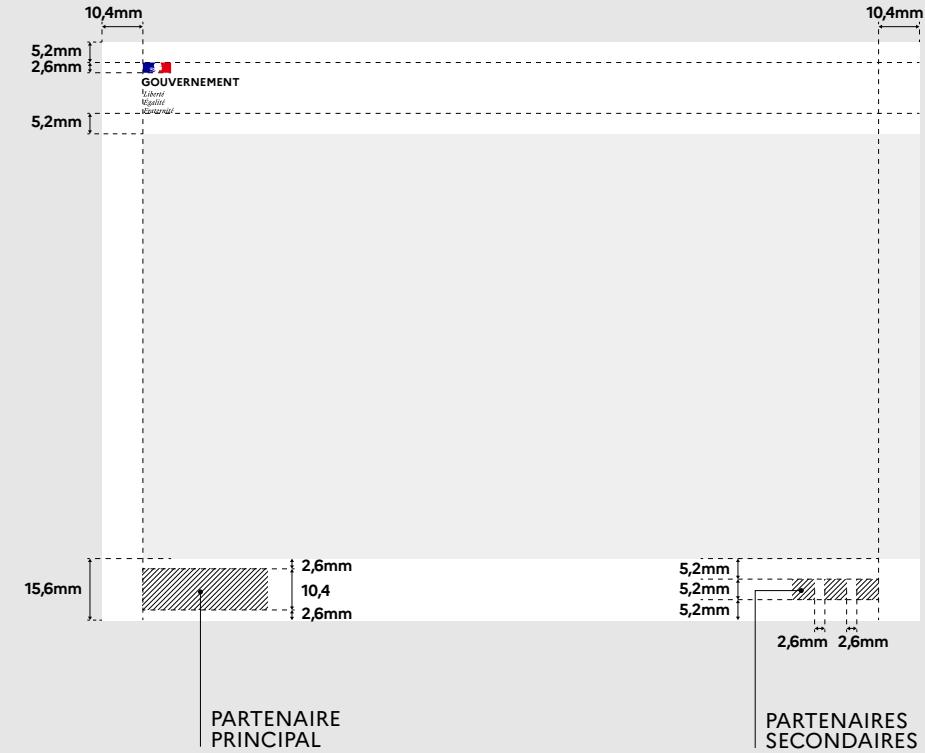
HAUTEUR : 210mm

CAS AVEC PARTENAIRE PRINCIPAL + PARTENAIRES SECONDAIRES

FORMAT VERTICAL



FORMAT HORIZONTAL

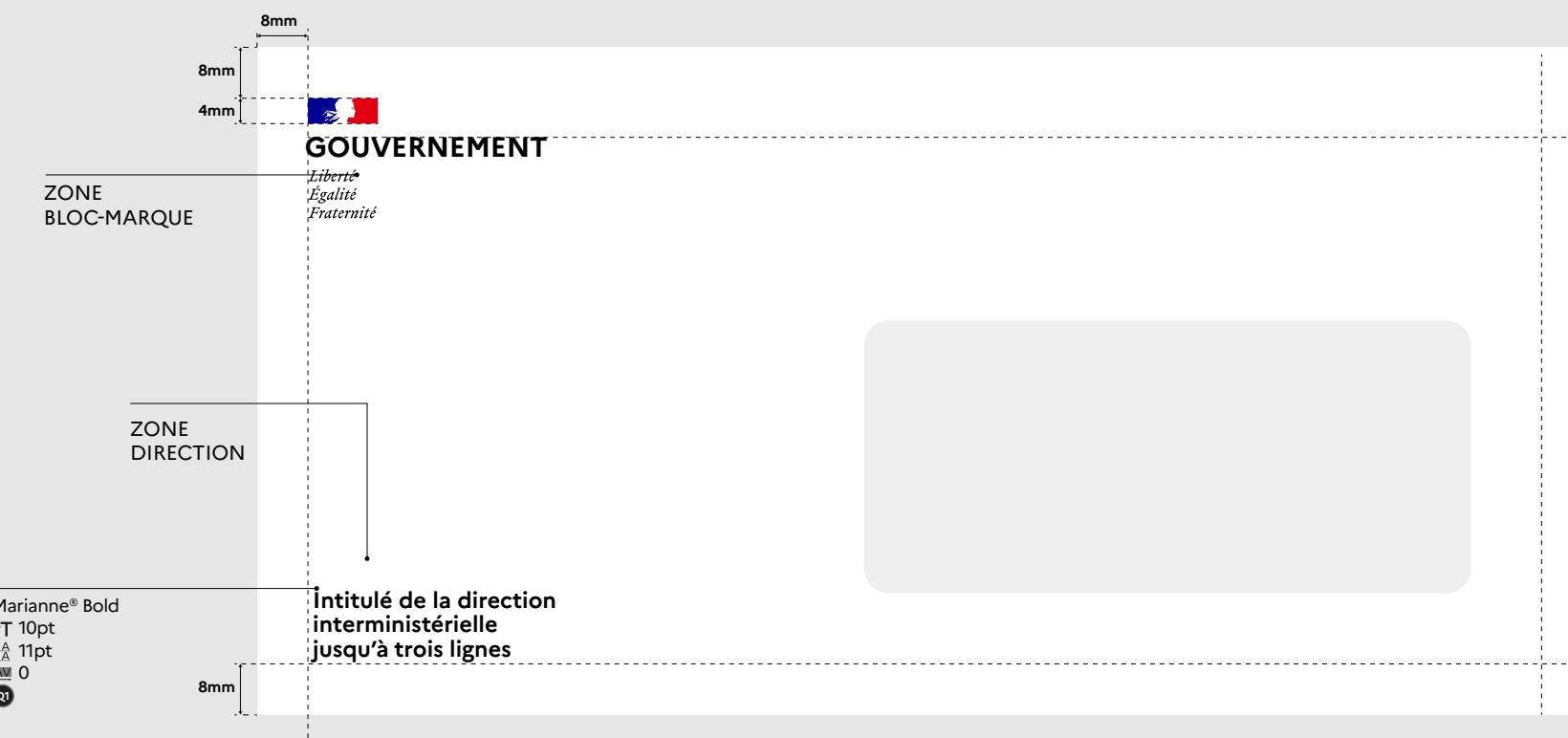


**INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS
BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA**
Papeterie et print

LONGUEUR : 220mm

HAUTEUR : 110mm

i. Enveloppe

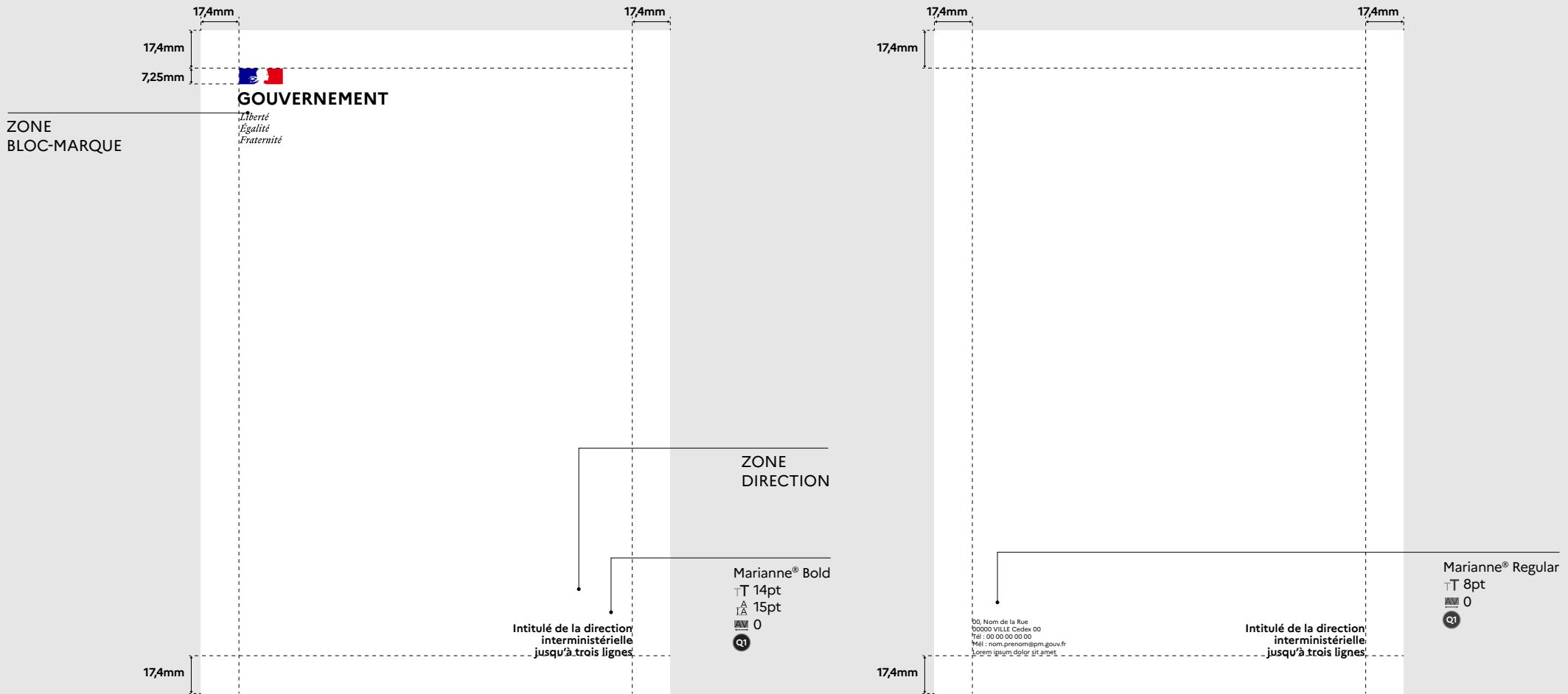


**INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS
BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA**
Papeterie et print

j. Chemise

LONGUEUR : 215mm

HAUTEUR : 305mm



INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA

Outils bureautiques

a. Signature mail

L'harmonisation de l'ensemble des signatures mail permet une meilleure identification des agents de l'État entre eux et avec leurs partenaires.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetuer adipiscing elit, sed diam nonummy nibh euismod tincidunt ut laoreet dolore magna aliquam erat volutpat. Ut wisi enim ad minim veniam, quis nostrud exerci tation ullamcorper suscipit lobortis nisl ut aliquip ex ea commodo consequat.
 Lorem ipsum dolor sit amet, cons ectetuer adipiscing elit, sed diam nonummy nibh euismod tincidunt ut laoreet dolore magna aliquam.

Très cordialement.

Arial® Bold
T 9pt
W 0
Q1

•PRÉNOM NOM

Poste/fonction sur une ou plusieurs lignes (2 maximum)
Bureau/département sur une ou plusieurs lignes (2 maximum)

00, Nom de la Rue, 00000 VILLE Cedex 00
Tél : 00 00 00 00 00

www.intituleofficiel.gouv.fr

Arial® Regular
T 8pt
W 0
Q1

20px
10px


**INTITULÉ
OFFICIEL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

30px 5px

Intitulé
de la direction
jusqu'à trois lignes

Arial® Bold
T 8pt
W 0
Q1

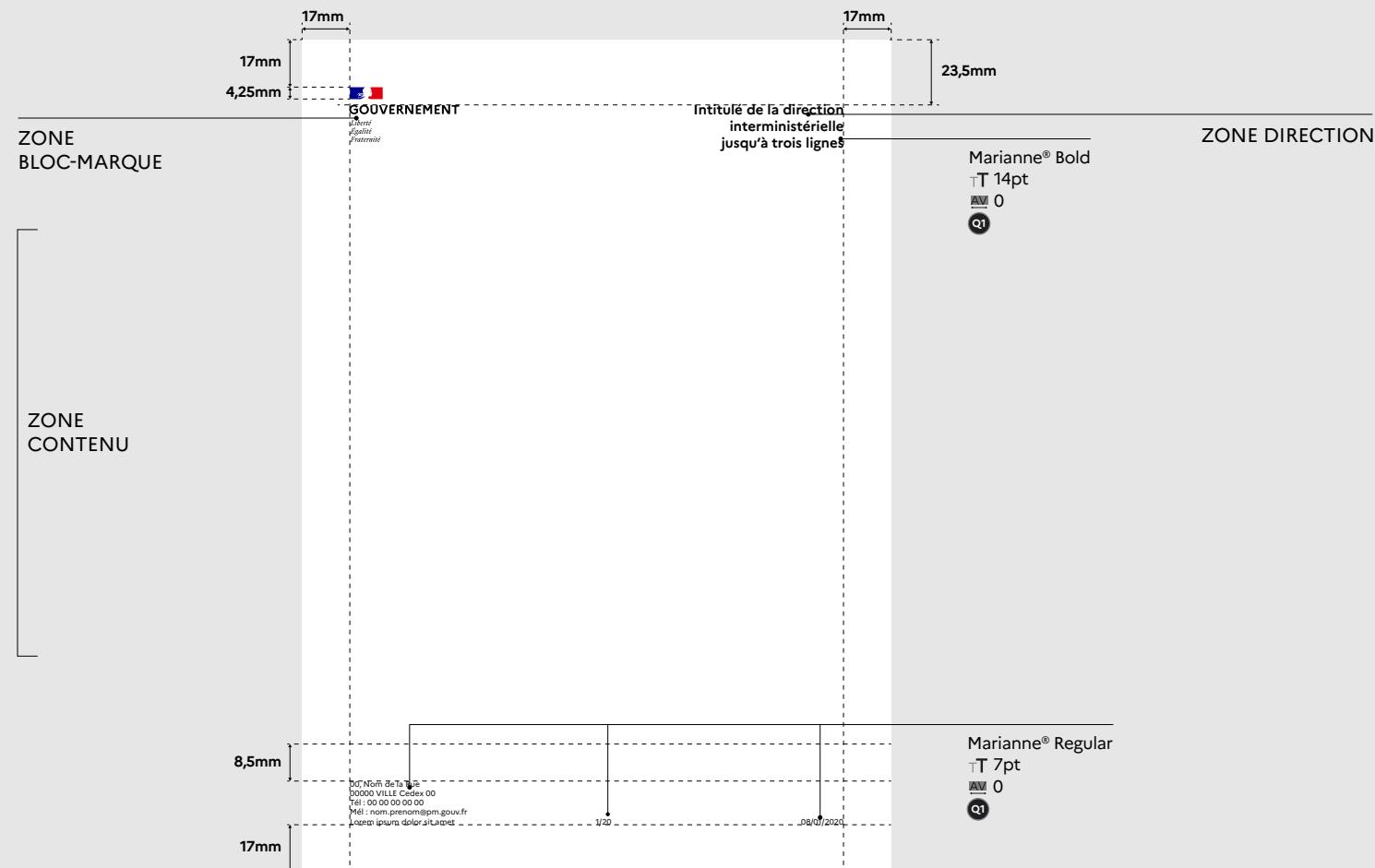
Marianne® Bold
T 7pt
I 7pt
W 0
Q1

**INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS
BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA**
Outils bureautiques

b. Masque traitement de texte

LONGUEUR : 210mm

HAUTEUR : 297mm



INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA

Outils bureautiques

c. Masque présentation A4 (éco)

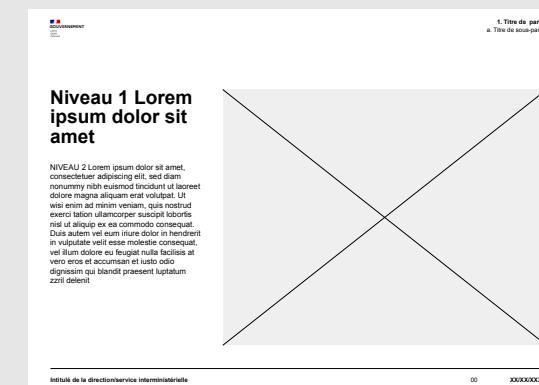
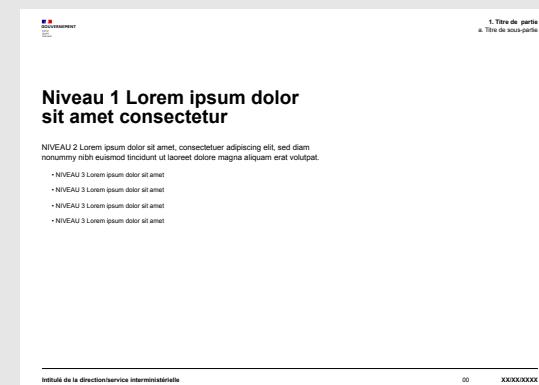
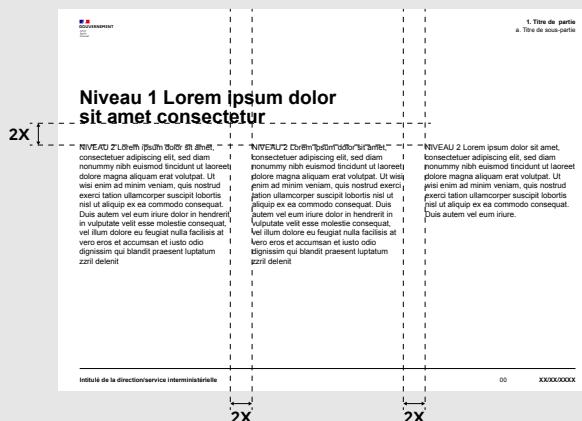
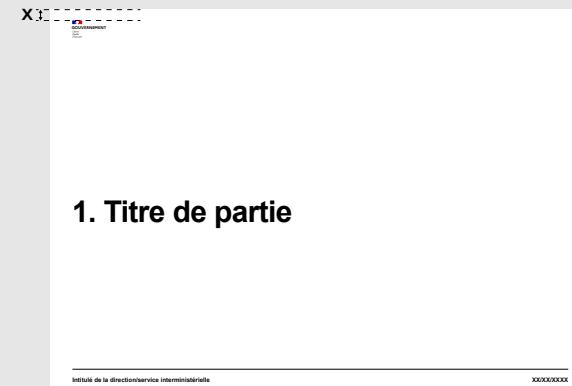
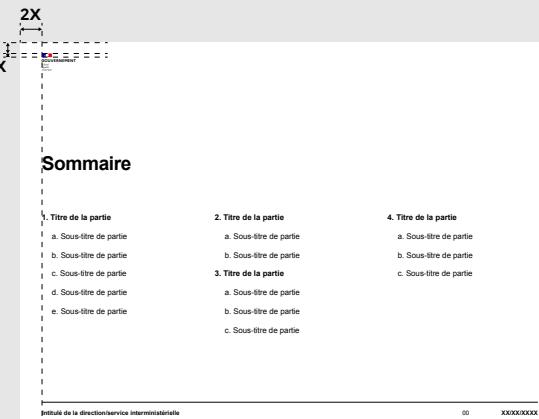
L'harmonisation des supports de présentation à vocation interne et externe permet une meilleure compréhension des contenus en raison d'une structuration partagée par tous les agents de l'État.

LONGUEUR : 1920px

HAUTEUR : 1080px

Ce modèle est dit «éco» car il n'autorise que de rares zones d'expression couleur.

L'utilisation de ces masques est conseillée, mais à adapter en fonction des besoins.



INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA

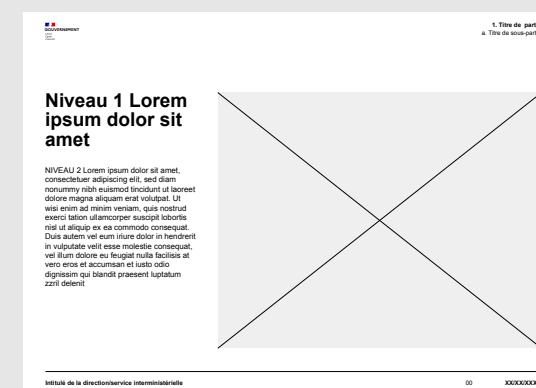
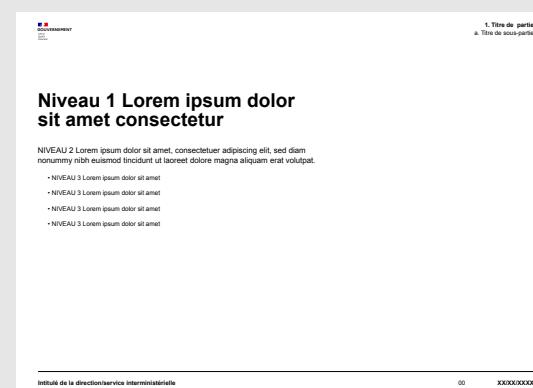
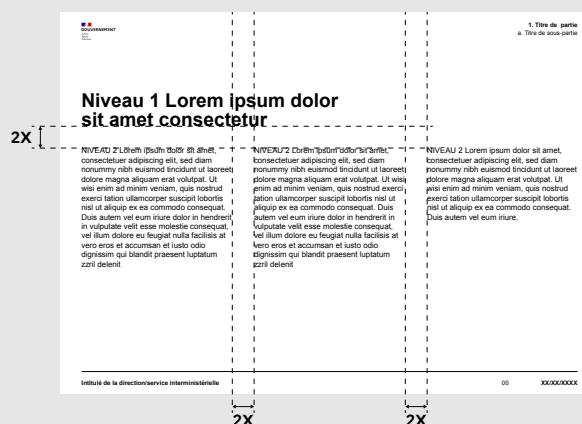
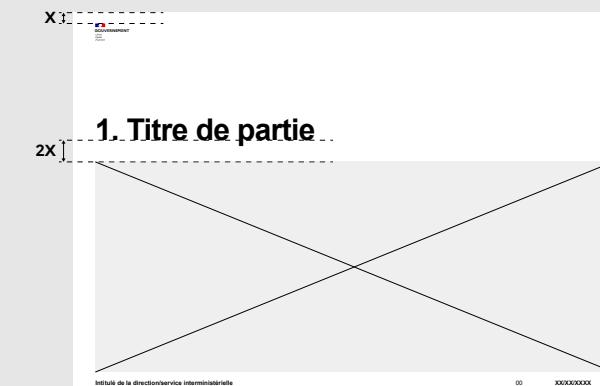
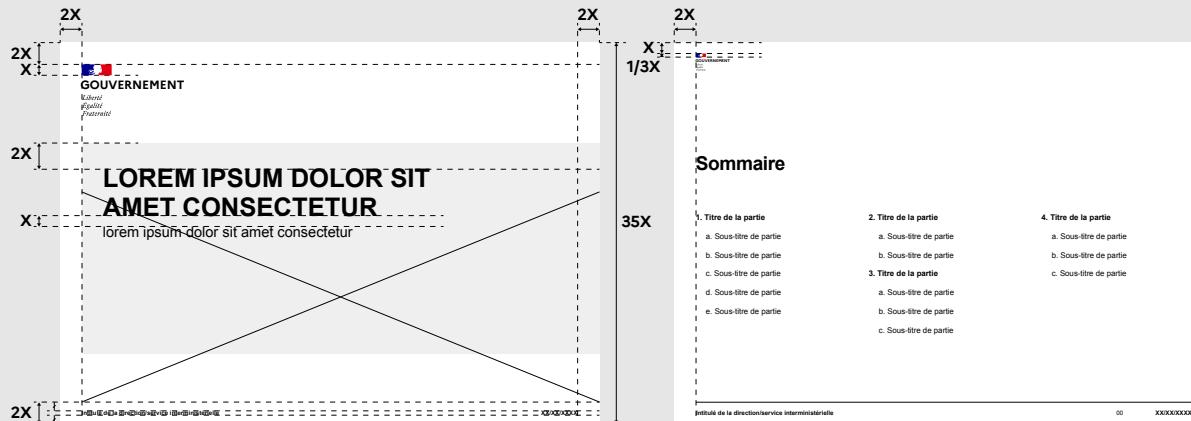
Outils bureautiques

c. Masque présentation A4 (classique)

L'harmonisation des supports de présentation à vocation interne et externe permet une meilleure compréhension des contenus en raison d'une structuration partagée par tous les agents de l'État.

LONGUEUR : 1920px

HAUTEUR : 1080px



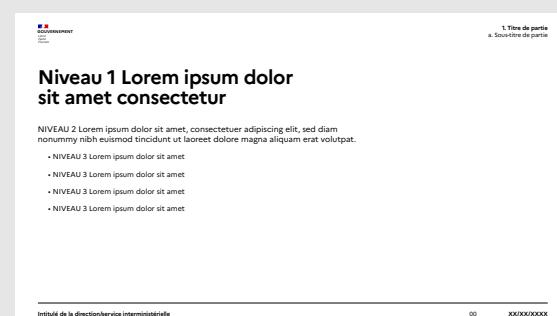
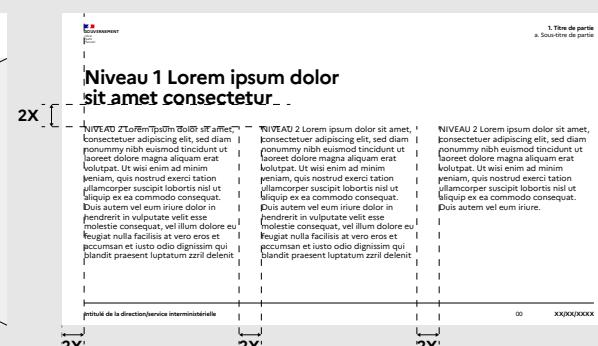
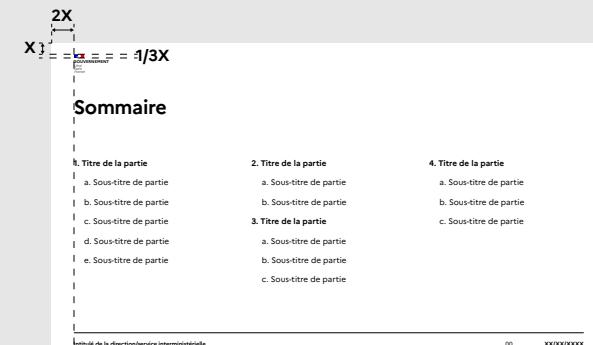
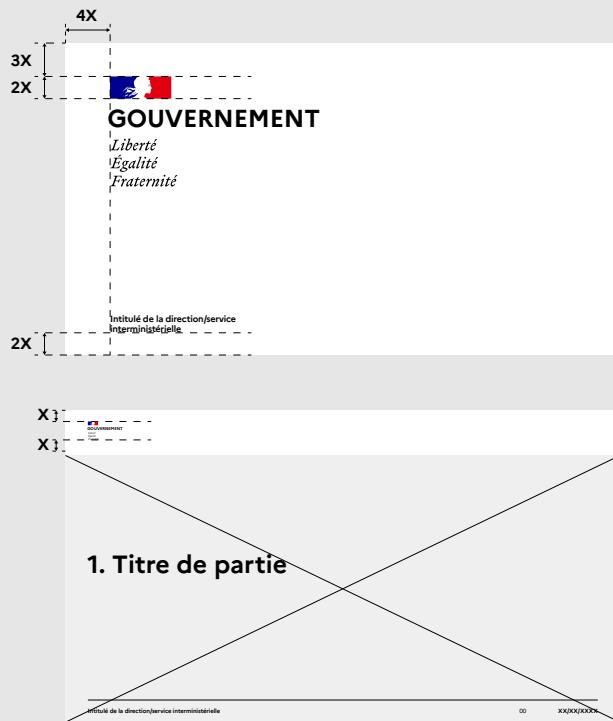
INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA

Outils bureautiques

d. Masque présentation 16/9 (spécial écrans)

L'harmonisation des supports de présentation à vocation interne et externe permet une meilleure compréhension des contenus en raison d'une structuration partagée par tous les agents de l'État.

L'utilisation de ces masques est conseillée, mais à adapter en fonction des besoins.

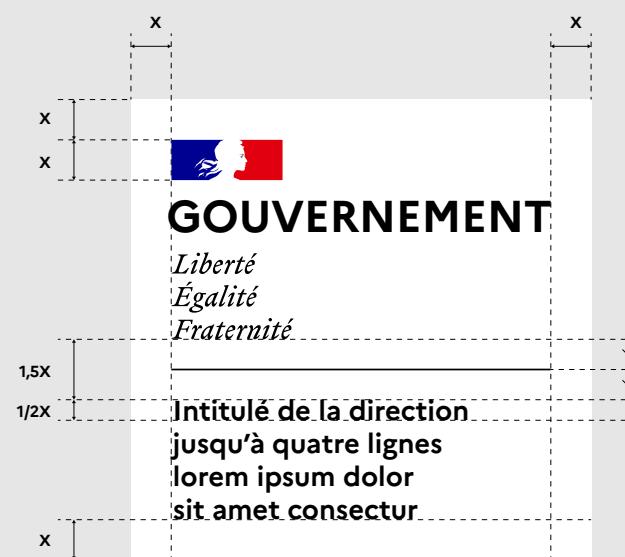
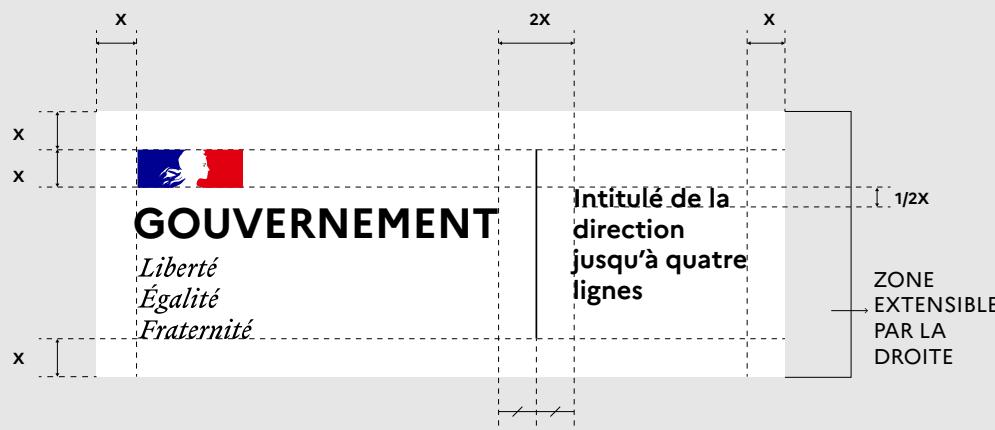


INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA

Signalétique

a. Plaque signalétique pour les délégations interministérielles

L'utilisation de ces formats est conseillée,
mais à adapter en fonction des contraintes
des plaques existantes.



INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA

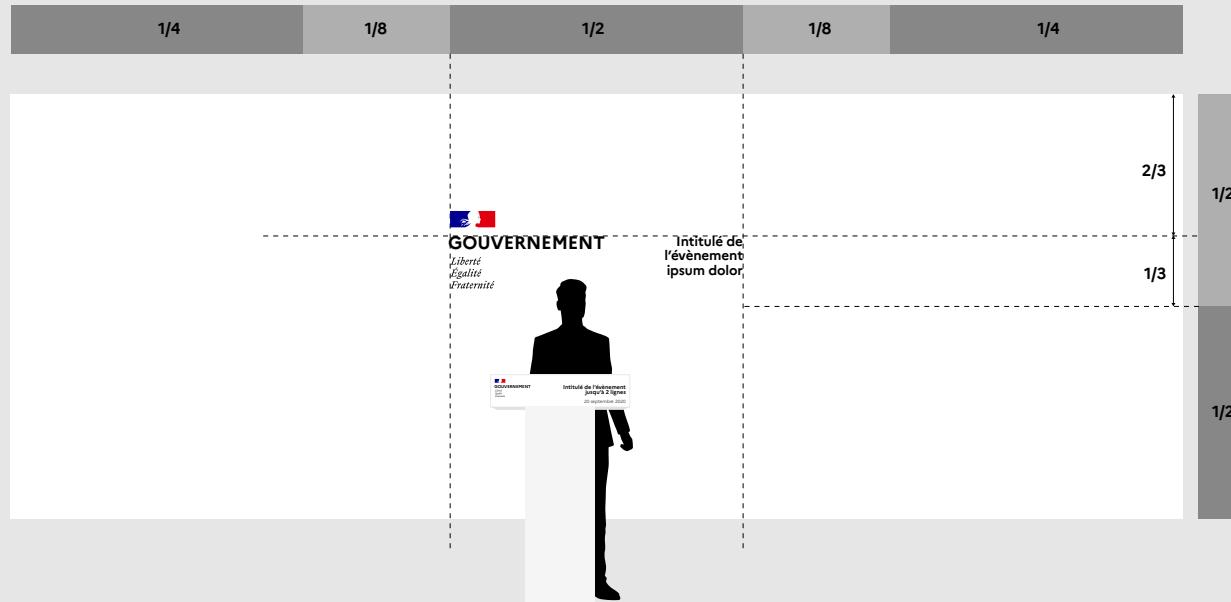
Signalétique

b. Fond de scène et pupitre

L'utilisation de cette mise en situation de fond de scène et pupitre est proposée, mais elle est à adapter en fonction des besoins.

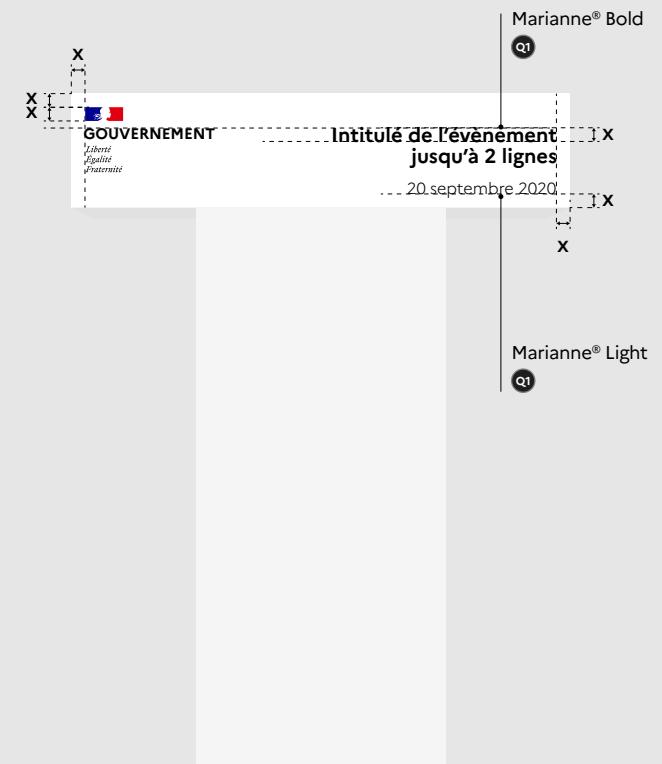
FOND DE SCÈNE – OPTION 1

Utilisation du bloc-marque accompagné de l'intitulé de l'évènement.



PUPITRE – OPTION 1

Utilisation du bloc-marque accompagné de l'intitulé de l'évènement.



INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA

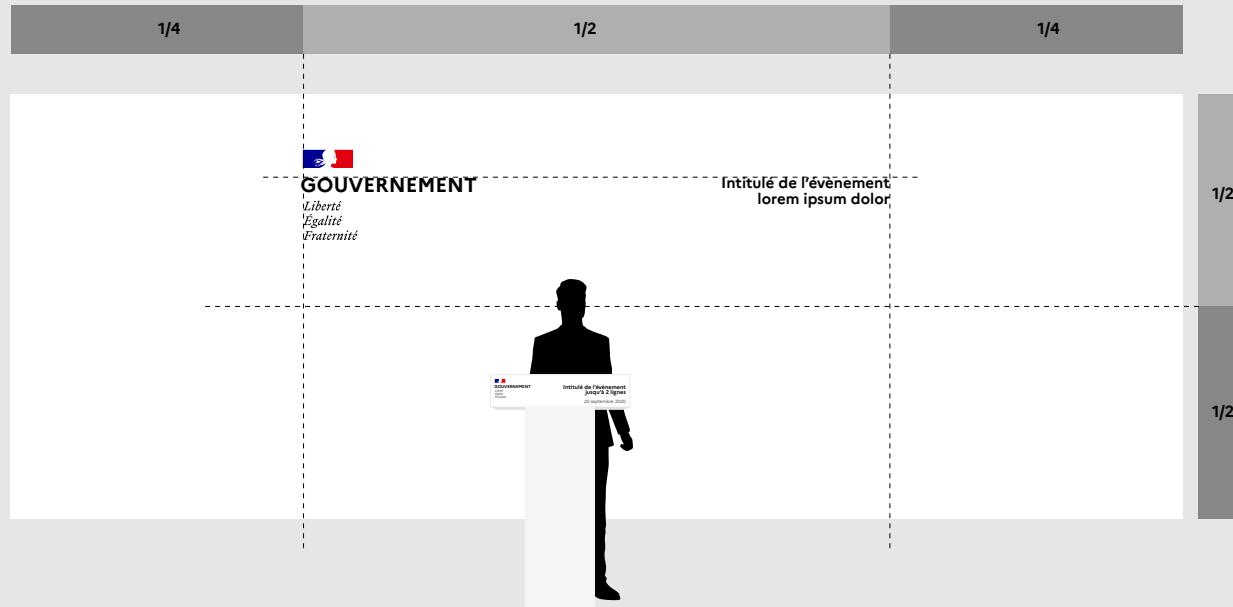
Signalétique

b. Fond de scène et pupitre

L'utilisation de cette mise en situation de fond de scène et pupitre est proposée, mais elle est à adapter en fonction des besoins.

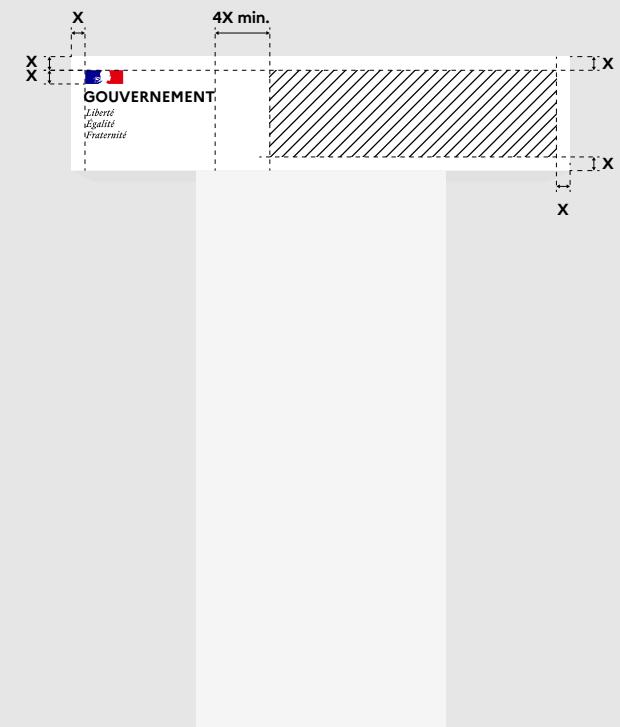
FOND DE SCÈNE – OPTION 2

Utilisation du bloc-marque accompagné de l'intitulé de l'évènement.



PUPITRE – OPTION 2

Utilisation du bloc-marque accompagné d'une zone d'expression.



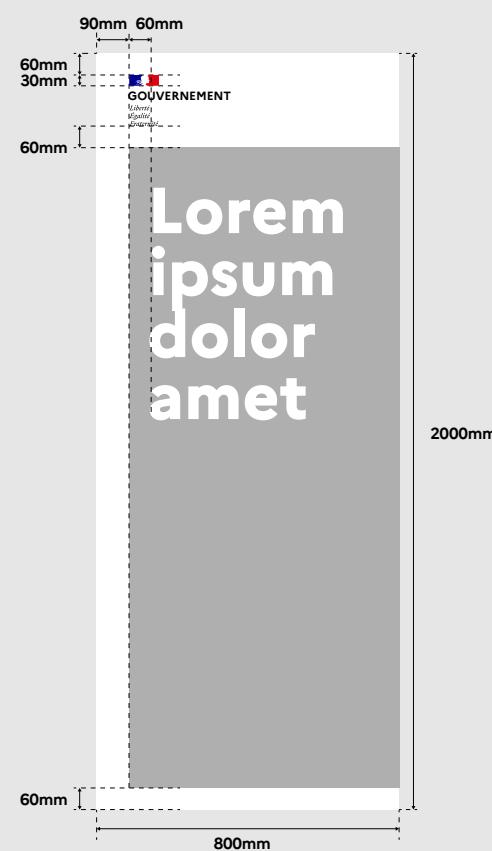
**INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS
BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA**
Signalétique

c. Kakémono

OPTION 1



OPTION 2



OPTION 3



INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA

UI Kit

a. Gestion du bloc-marque dans l'en-tête (header)

Les éléments normalisés de l'en-tête sont :

- le bloc-marque,
- le nom du site quand celui-ci porte sur une thématique plus précise ou plus large que le périmètre émetteur.

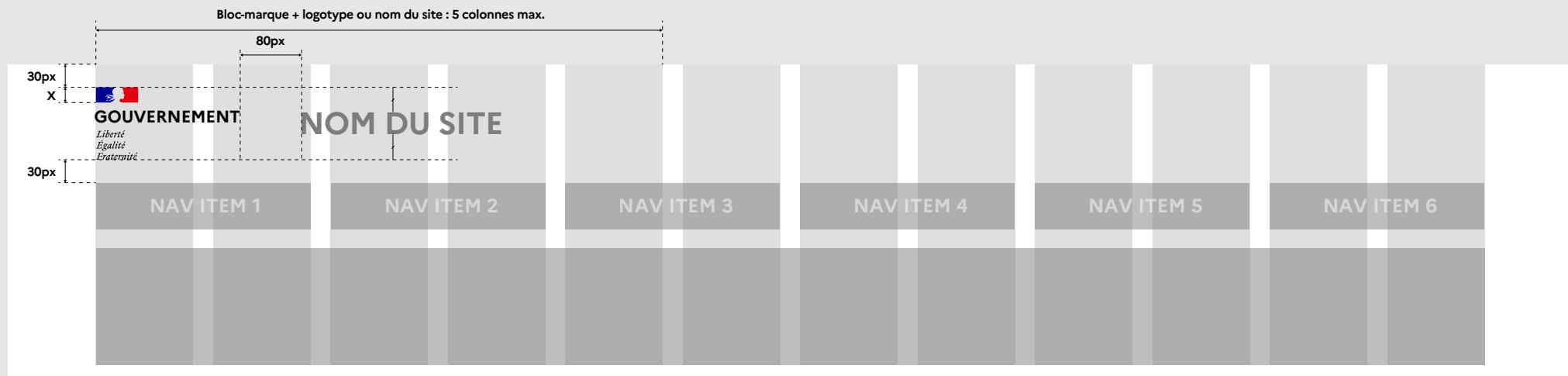
L'ensemble de ces deux éléments ne doit pas dépasser 5 colonnes.

- un arrière-plan de couleur blanche.

(La navigation n'est pas normée,
elle est présentée ici à titre indicatif.)

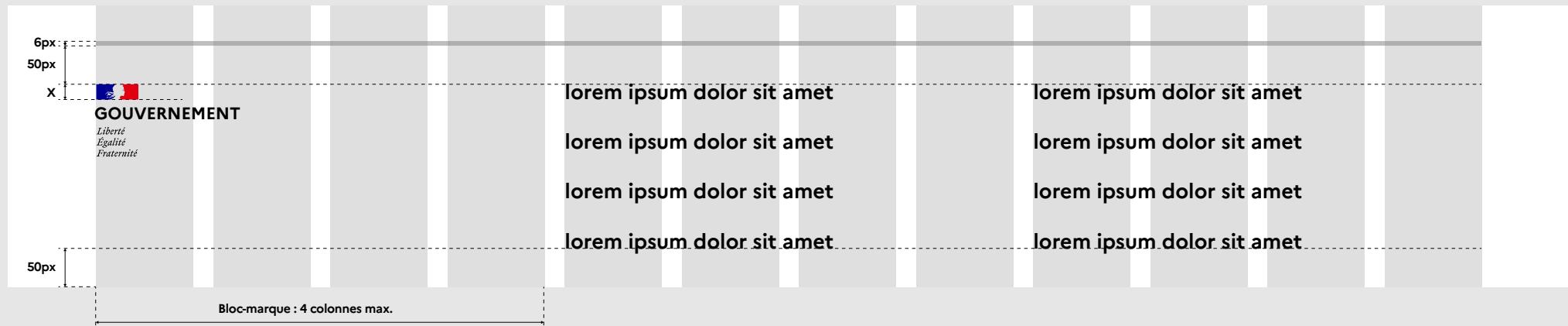
X = 20PX

NAVIGATION DESKTOP



INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS**BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA****UI Kit****b. Pied de page (footer)**

(optionnel)



INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS**BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA****Réseaux sociaux****a. Avatar**

La mise en place d'un avatar unique capitalisant sur la Marianne vient assurer une harmonisation forte de la sphère ministérielle sur les réseaux sociaux. Cet avatar est unique et non modifiable.

VERSION RONDE



VERSION CARRÉE

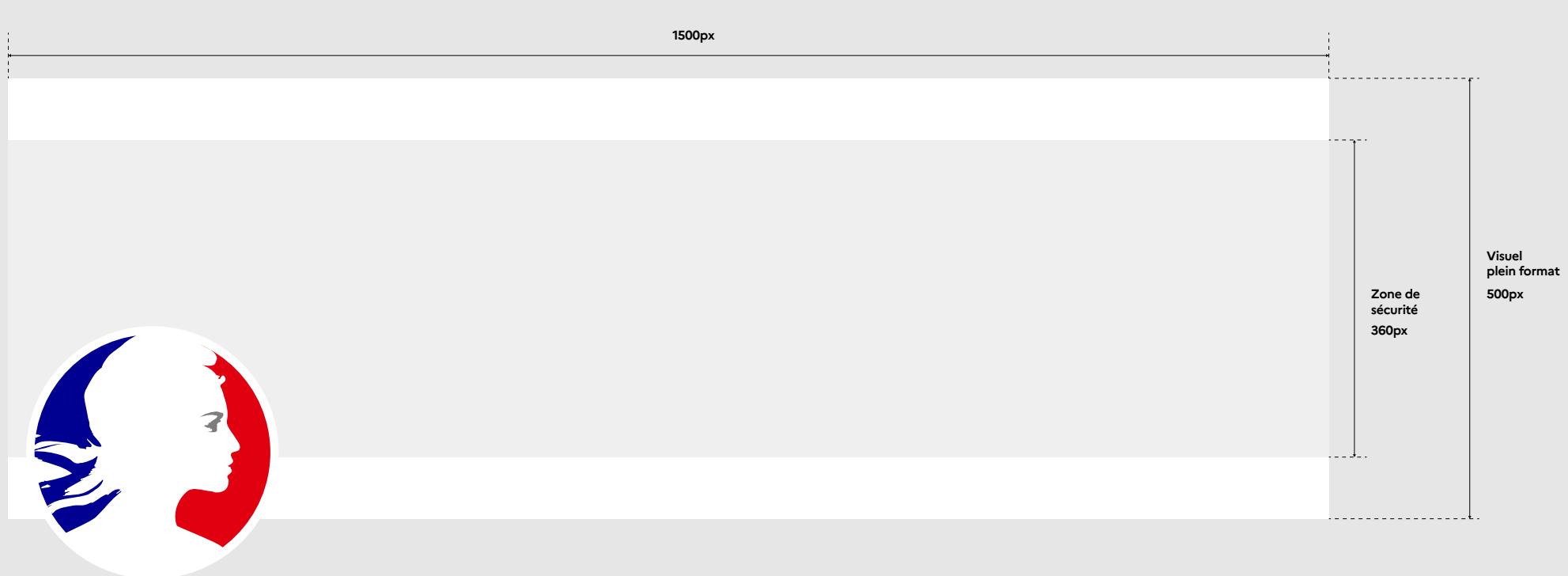


INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA

Réseaux sociaux

b. Visuel de couverture (cover)

Le visuel choisi pour la couverture doit figurer dans la zone de sécurité afin d'assurer la meilleure lisibilité. Seront privilégiés les visuels qui représentent l'administration.



INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA

Réseaux sociaux

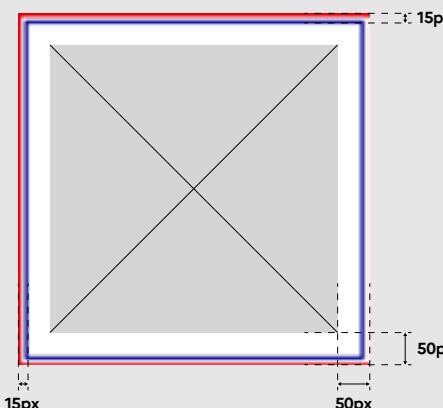
c. Post

Ces gabarits norment les créations de supports destinés aux réseaux sociaux.

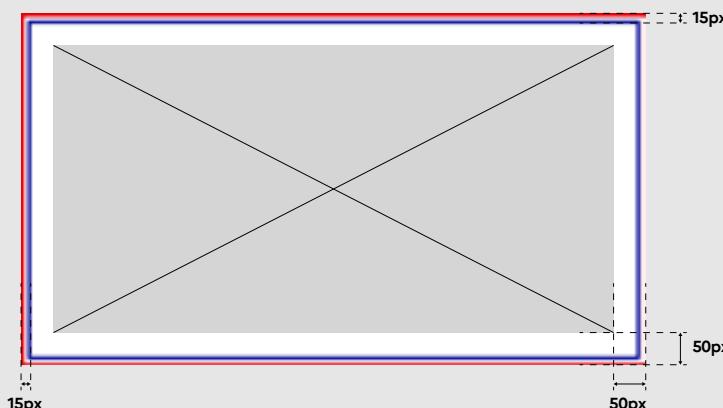
Ce format reprend un liseré bleu, blanc, rouge, qui a pour vocation de souligner l'action gouvernementale.

La création de pied de page dans les posts est proscrite. Il est nécessaire de s'en tenir aux versions de cette charte.

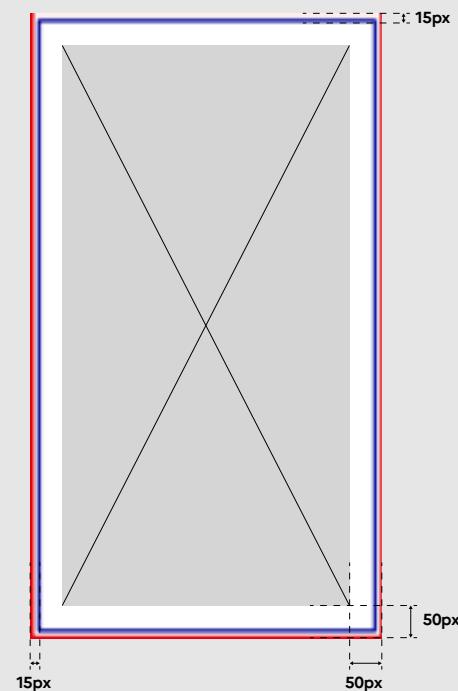
INSTAGRAM (540x540px)



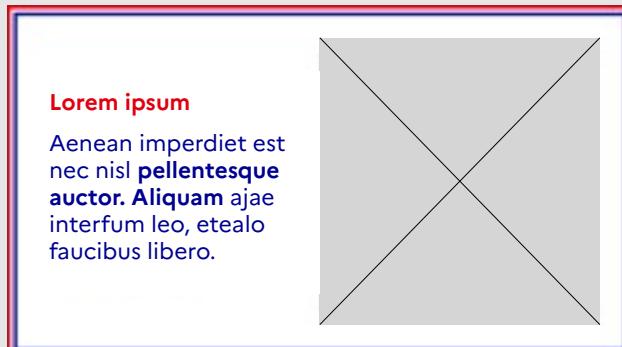
TWITTER (960x540px) 16/9



9/16



TWITTER - CAS AVEC PHOTO



TWITTER - CAS AVEC CITATION



INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA

Réseaux sociaux

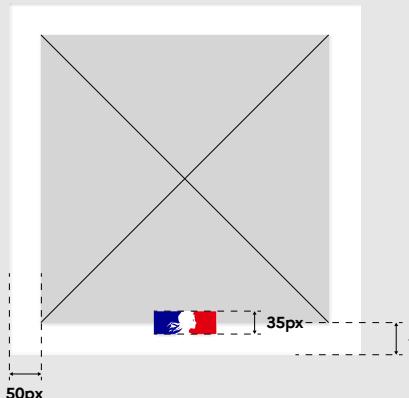
c. Post

Ces gabarits norment les créations de supports destinés aux réseaux sociaux.

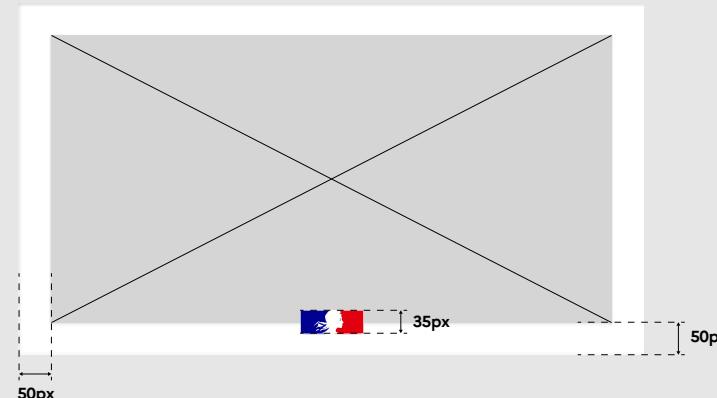
Ce format, qui reprend le principe du cadre commun, a pour vocation d'identifier et unifier l'action de l'État.

La création de pied de page dans les posts est proscrite. Il est nécessaire de s'en tenir aux versions de cette charte.

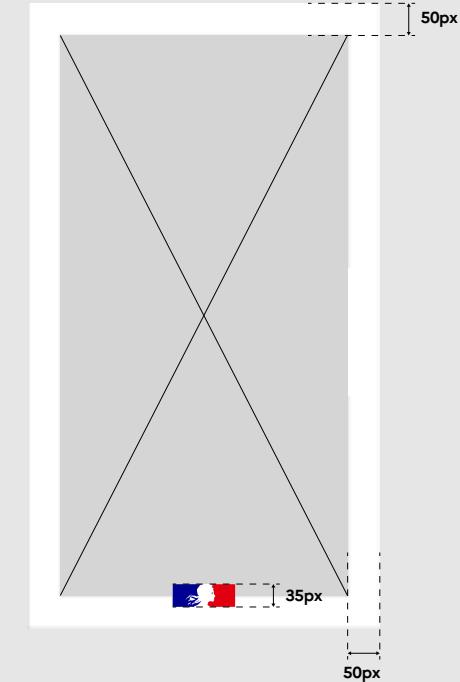
INSTAGRAM (540x540px)



TWITTER (960x540px) 16/9



9/16



TWITTER - CAS AVEC PHOTO



TWITTER - CAS AVEC CITATION



INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA

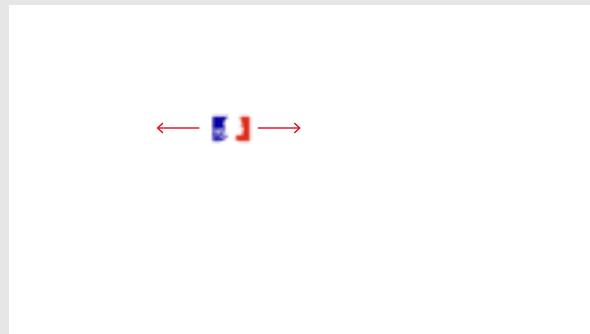
Vidéo

a. Intro et outro

Pour les supports vidéos, il est prévu une animation du bloc-marque pour permettre de bien identifier l'émetteur.

Cette animation est à utiliser systématiquement en outro et en intro quand cela est pertinent (par exemple pour des vidéos de type film institutionnel).

VERSION COURTE : 4 secondes



Version étendue avec mention des Réseaux sociaux

INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA

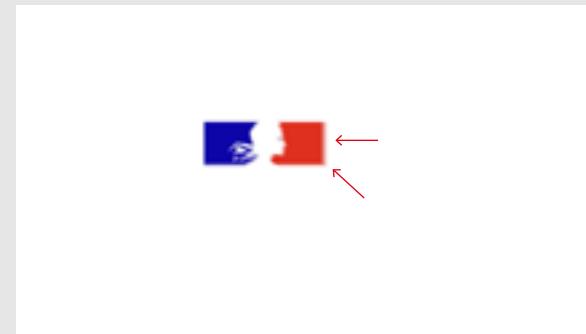
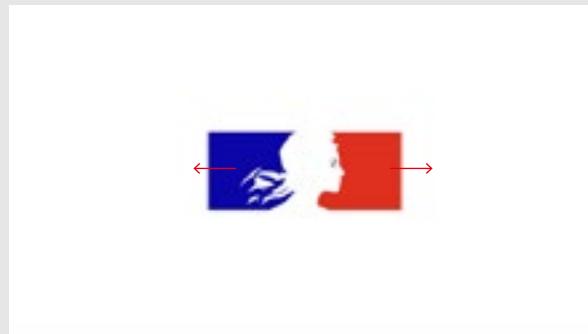
Vidéo

a. Intro et outro

Pour les supports vidéos, il est prévu une animation du bloc-marque pour permettre de bien identifier l'émetteur.

Cette animation est à utiliser systématiquement en outro et en intro quand cela est pertinent (par exemple pour des vidéos de type film institutionnel).

VERSION LONGUE : 6 secondes



Version étendue avec mention des Réseaux sociaux

INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA

Vidéo

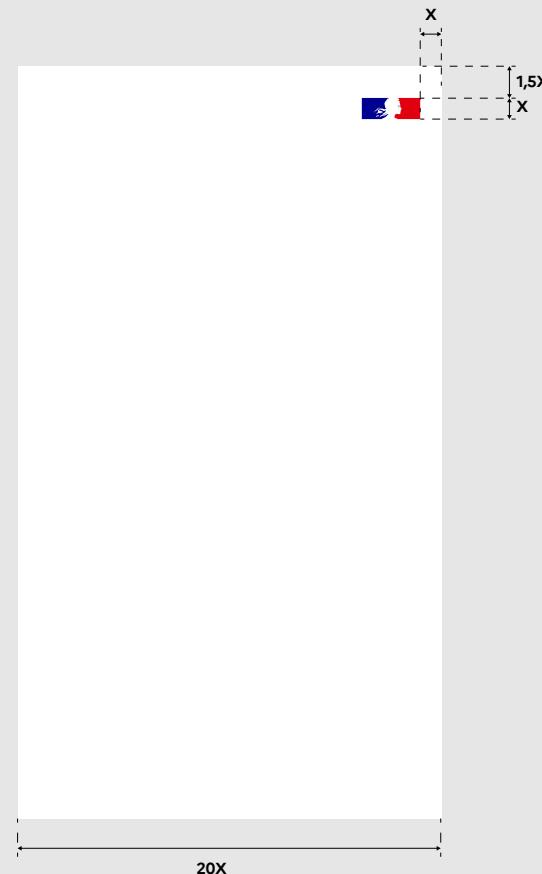
b. Filigrane

À l'image de ce qui est mis en place pour les posts, un filigrane vient s'apposer sur les vidéos, afin de faire ressortir leur caractère officiel.

HORIZONTAL 16/9



VERTICAL 9/16



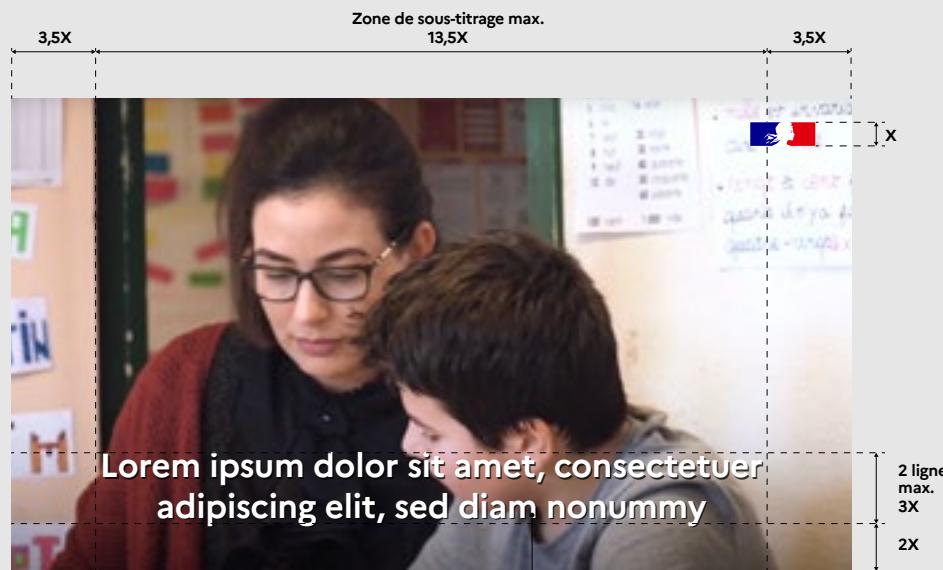
INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA

Vidéo

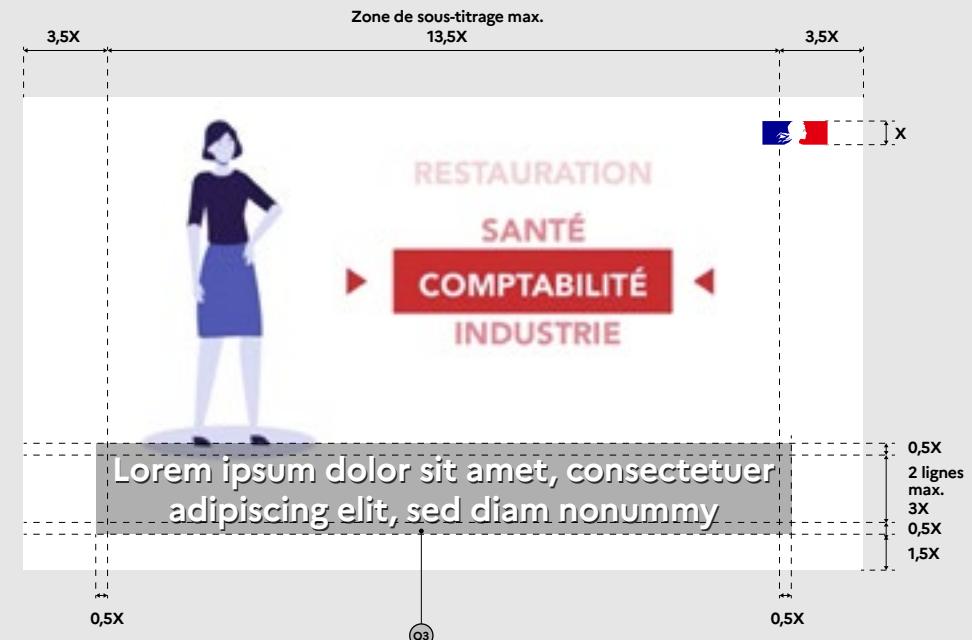
c. Gestion des sous-titres

Pour toutes les vidéos utilisant des sous-titres, il est recommandé d'utiliser la typographie propriétaire Marianne®.

GESTION SUR FOND FONCÉ



GESTION SUR FOND CLAIR



INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS BÉNÉFICIAINT D'ACHAT MÉDIA

Vidéo

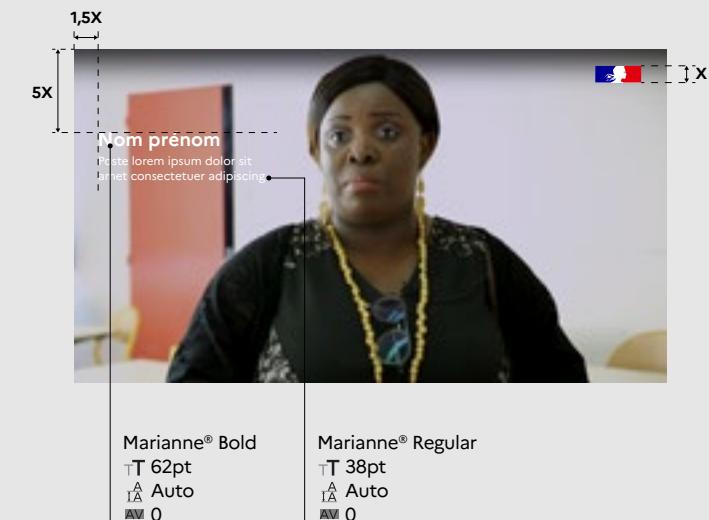
d. Gestion des synthés

Pour toutes les vidéos, pour les synthés, il est recommandé d'utiliser la typographie propriétaire Marianne®.

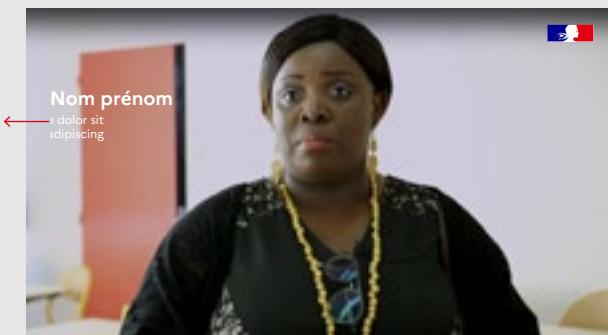
LONGUEUR : 1920 px

HAUTEUR : 1080 px

APPARITION



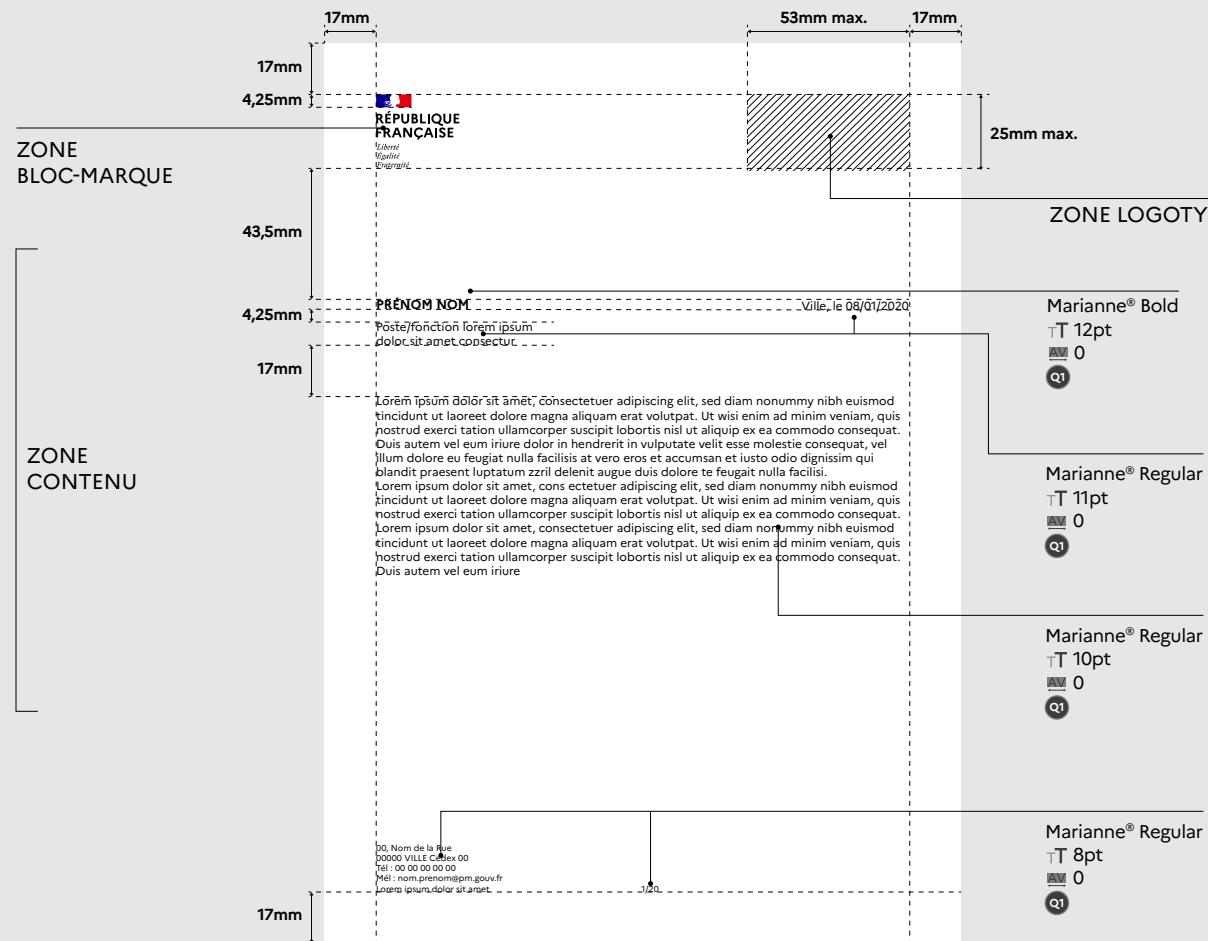
DISPARITION



I MINISTÈRES, SECRÉTARIATS D'ÉTAT, SERVICES DÉCONCENTRÉS OU À L'INTERNATIONAL	51	5 Réseaux sociaux	73	3 Signalétique	99	f. Affiche	120
		a. Avatar	73	a. Plaque signalétique pour les délégations interministérielles	99	g. Affiche 4x3	121
		b. Visuel de couverture (cover)	74	b. Fond de scène et pupitre	100	h. Flyer et brochure	122
		c. Post	75	c. Kakémono	102		
1 Papeterie et print	52	6 Vidéo	77	4 UI Kit	103	a. Signature mail	124
a. Papier en-tête	52	a. Intro et outro	77	a. Gestion du bloc-marque dans l'en-tête (header)	103	b. Masque traitement de texte	125
b. Carte de visite	53	b. Filigrane	79	b. Pied de page (footer)	104	c. Masque présentation A4	126
c. Carte de correspondance	54	c. Gestion des sous-titres	80			d. Masque présentation 16/9	127
d. Communiqué de presse	55	d. Gestion des synthés	81				
e. Affiche	56					3 Signalétique	128
f. Flyer et brochure	57					a. Principe signalétique	128
g. Enveloppe	59					b. Kakémono	129
h. Chemise	60	II INTERMINISTÉRIEL ET DISPOSITIFS BÉNÉFICIANT D'ACHAT MÉDIA	82				
2 Outils bureautiques	61	1 Papeterie et print	83	a. Avatar	105	4 UI Kit	130
a. Signature mail	61	a. Papier en-tête	83	b. Visuel de couverture (cover)	106	a. Gestion du bloc-marque dans l'en-tête (header)	130
b. Masque traitement de texte	62	b. Carte de visite	84	c. Post	107	b. Pied de page (footer)	131
c. Masque présentation A4	63	c. Carte de correspondance	85	6 Vidéo	109		
d. Masque présentation 16/9	65	c. Communiqué de presse	86	a. Intro et outro	109	5 Réseaux sociaux	132
3 Signalétique	66	e. Annonce presse	87	b. Filigrane	111	a. Visuel de couverture (cover)	132
a. Plaque signalétique	66	f. Affiche	88	c. Gestion des sous-titres	112	b. Post	133
b. Plaque signalétique d'une direction	67	g. Affiche 4x3	89	d. Gestion des synthés	113	6 Vidéo	134
c. Fond de scène et pupitre	68	h. Flyer et brochure	90			a. Outro	134
d. Kakémono	70	i. Enveloppe	92			b. Filigrane	135
4 UI Kit	71	j. Chemise	93	III OPÉRATEURS ET ENTITÉS SERVICIELLES	114	c. Gestion des sous-titres	136
a. Gestion du bloc-marque dans l'en-tête (header)	71					d. Gestion des synthés	137
b. Pied de page (footer)	72	a. Signature mail	94	1 Papeterie et print	115		
		b. Masque traitement de texte	95	a. Papier en-tête	115		
		c. Masque présentation A4	96	b. Carte de visite	116		
		d. Masque présentation 16/9	98	c. Carte de correspondance	117		
				d. Communiqué de presse	118		
				e. Annonce presse	119		

LONGUEUR : 210mm

HAUTEUR : 297mm

a. Papier en-tête

OPÉRATEURS ET ENTITÉS SERVICIELLES

Papeterie et print

b. Carte de visite

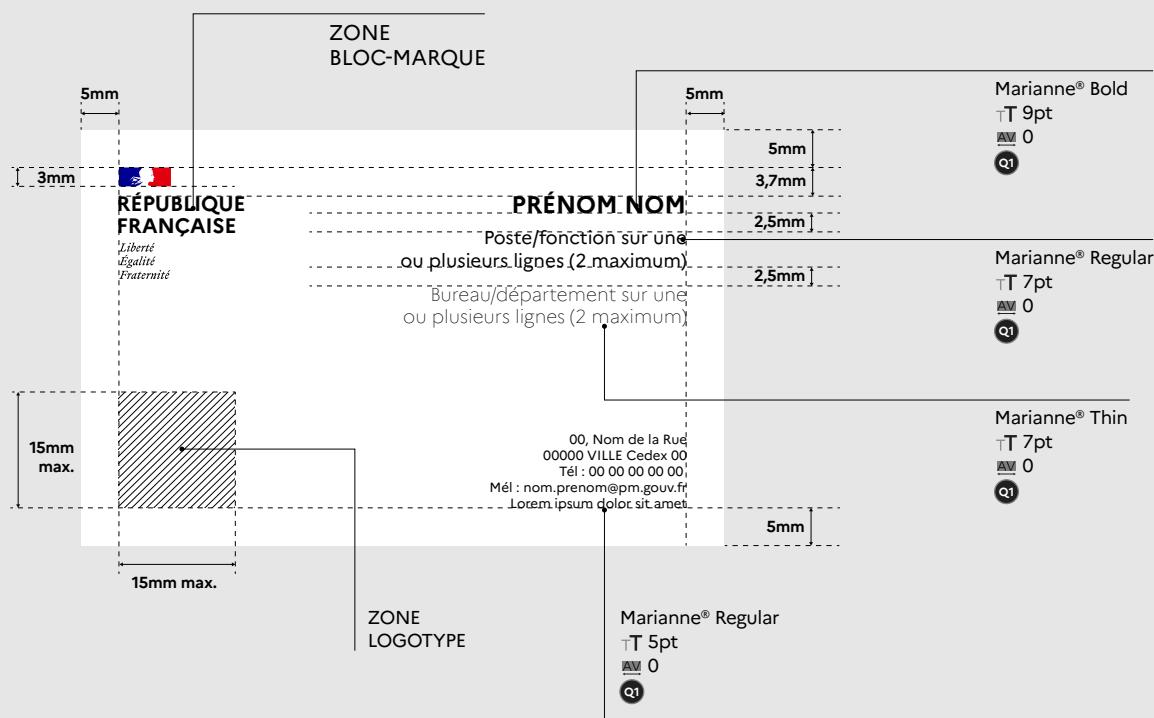
Pour l'ensemble des agents de l'État, une carte de visite commune est mise au service de l'identité collective des serviteurs de l'État.

LONGUEUR : 85mm

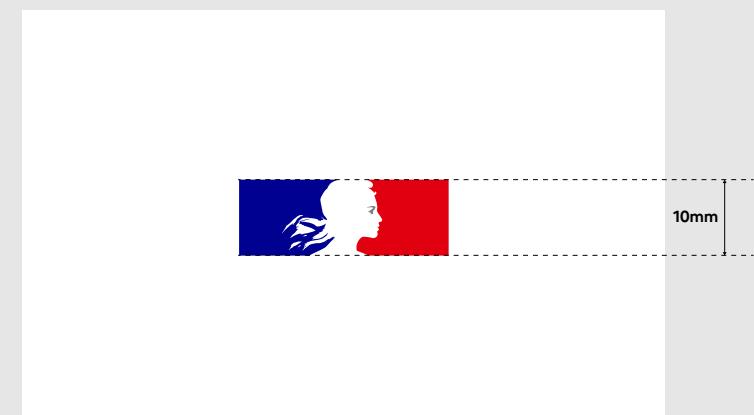
HAUTEUR : 55mm

Fonctionnelle, sobre et modulable, elle correspond à tous les usages.

RECTO



VERSO
(optionnel)



**OPÉRATEURS ET
ENTITÉS SERVICIELLES**
Papeterie et print

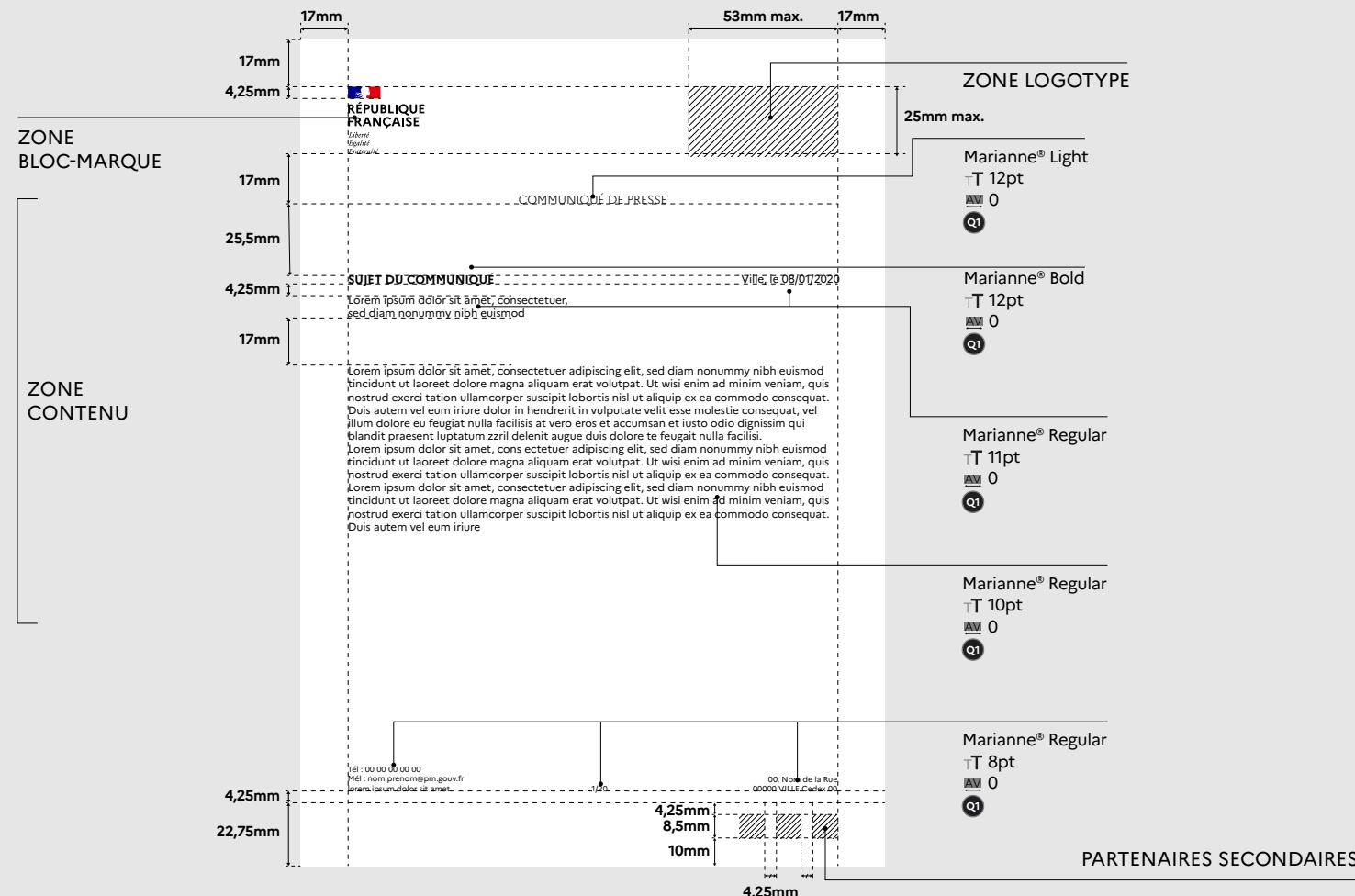
c. Carte de correspondance

LONGUEUR : 210mm

HAUTEUR : 100mm



d. Communiqué de presse



**OPÉRATEURS ET
ENTITÉS SERVICIELLES**
Papeterie et print

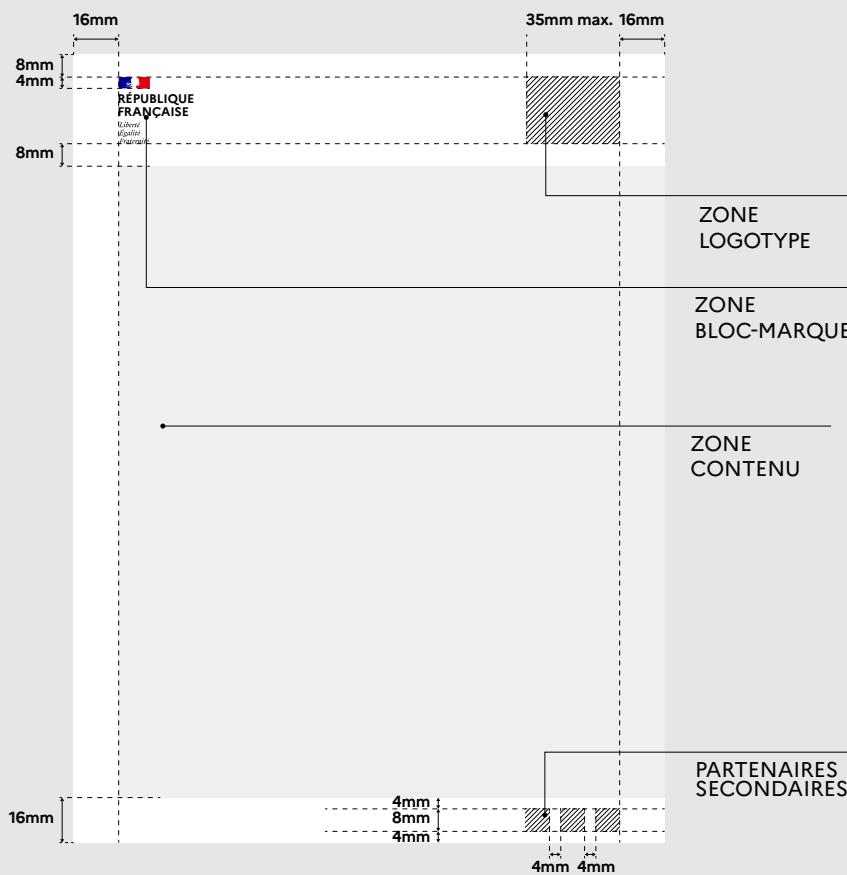
e. Annonce presse

cf. FONDAMENTAUX p.36-37

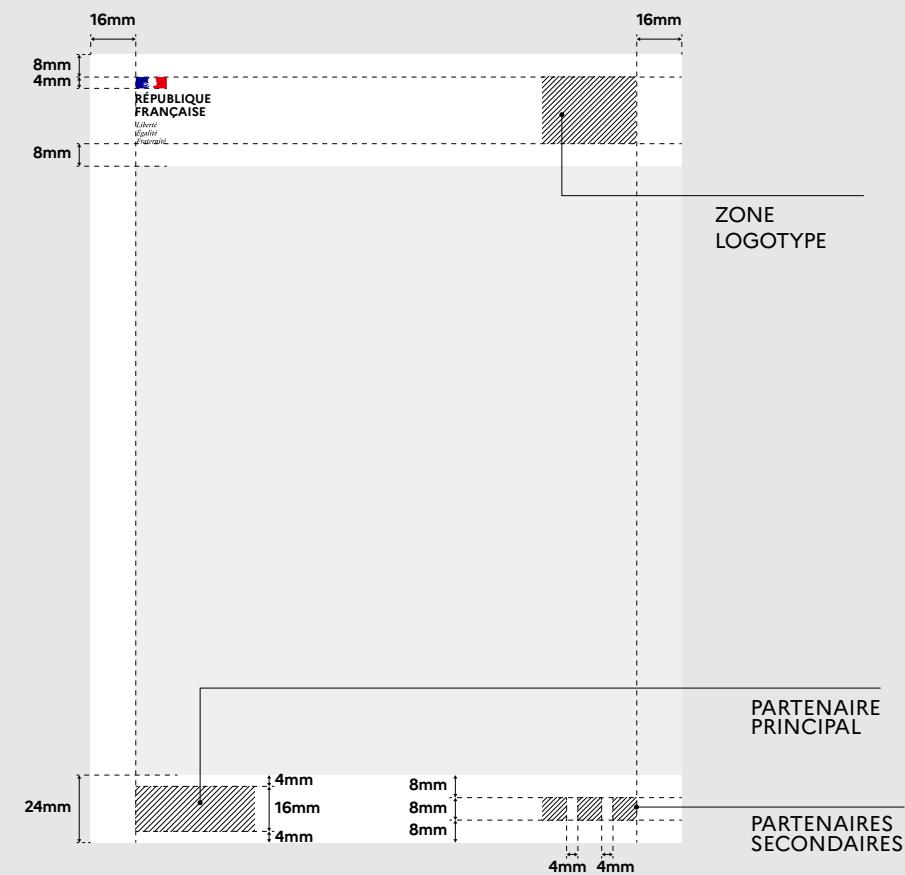
LONGUEUR : 210mm

HAUTEUR : 297mm

CAS AVEC PARTENAIRES SECONDAIRES



CAS AVEC PARTENAIRE PRINCIPAL + PARTENAIRES SECONDAIRES



**OPÉRATEURS ET
ENTITÉS SERVICIELLES**
Papeterie et print

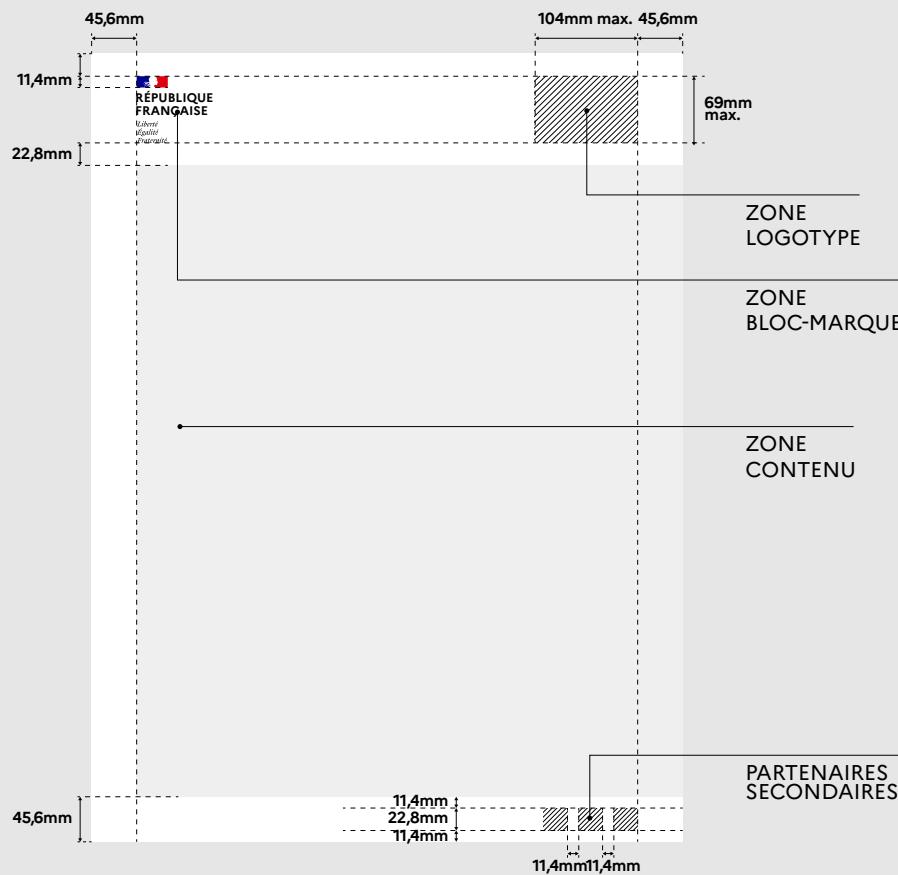
f. Affiche

cf. FONDAMENTAUX p.36-37

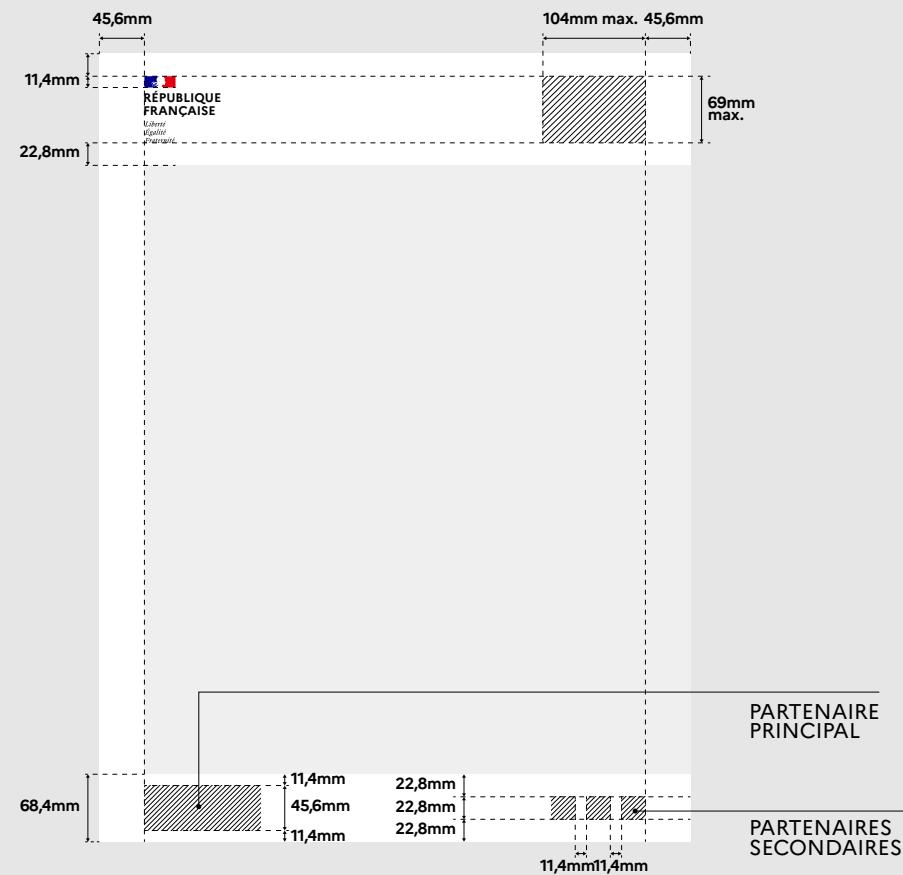
LONGUEUR : 600mm

HAUTEUR : 800mm

CAS AVEC PARTENAIRES SECONDAIRES



CAS AVEC PARTENAIRE PRINCIPAL + PARTENAIRES SECONDAIRES



**OPÉRATEURS ET
ENTITÉS SERVICIELLES**
Papeterie et print

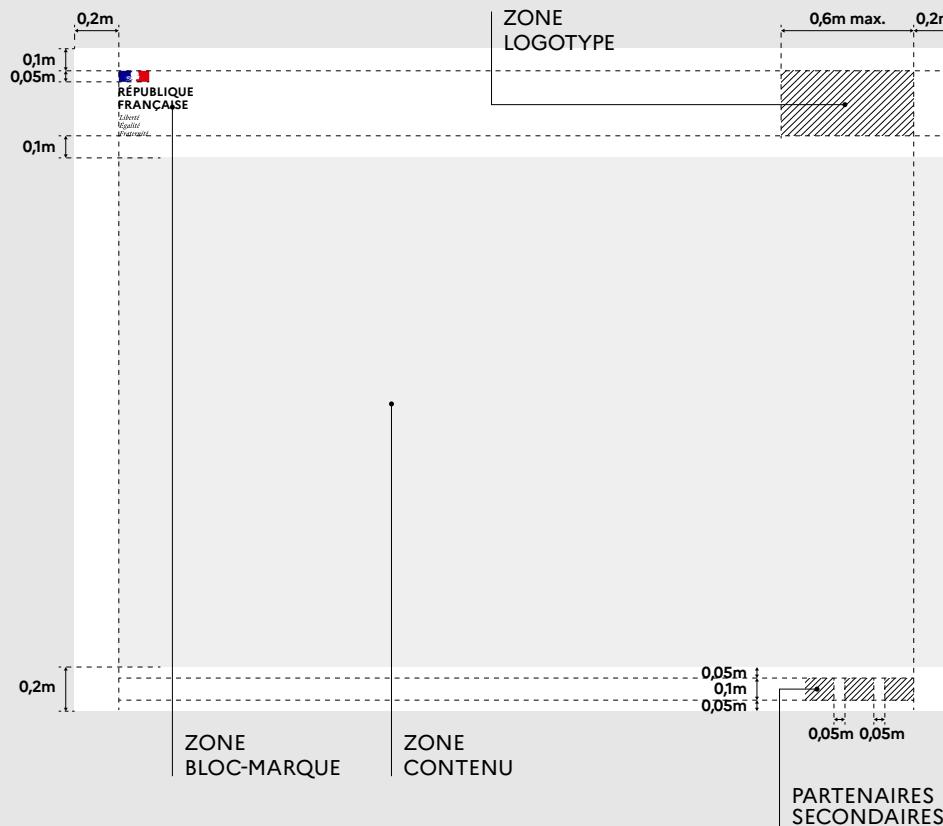
g. Affiche 4x3

cf. FONDAMENTAUX p.36-37

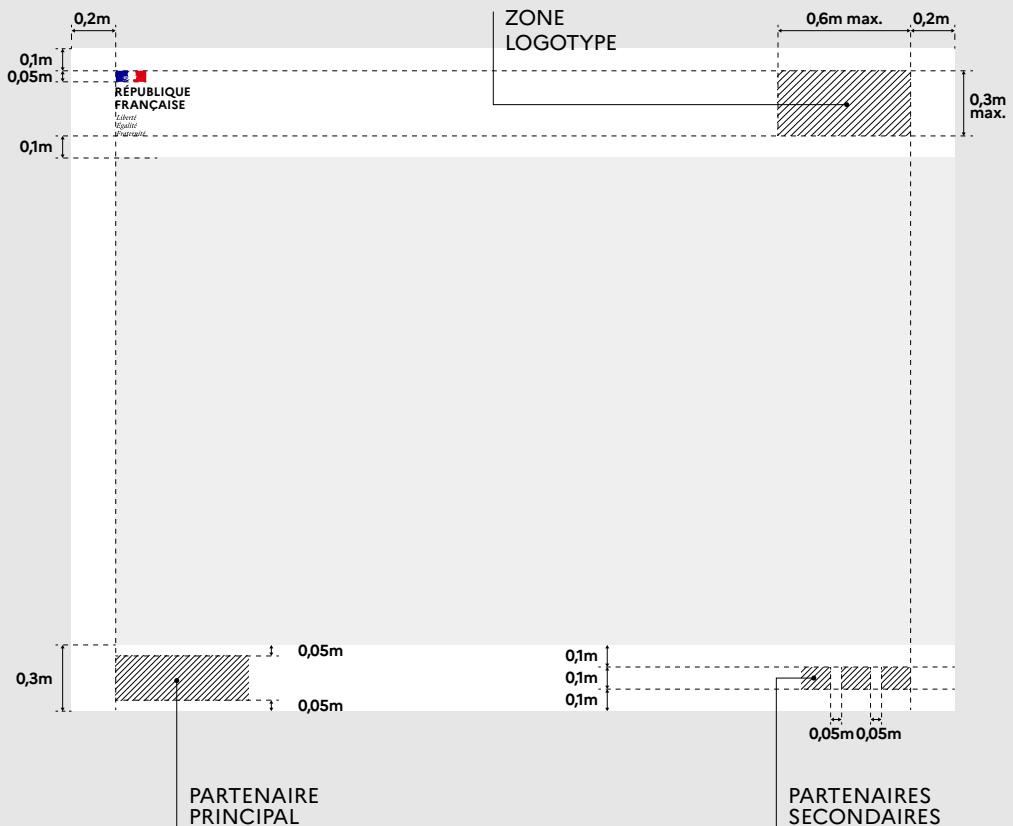
LONGUEUR : 4m

HAUTEUR : 3m

CAS PARTENAIRES SECONDAIRES



CAS AVEC PARTENAIRE PRINCIPAL + PARTENAIRES SECONDAIRES



**OPÉRATEURS ET
ENTITÉS SERVICIELLES**
Papeterie et print

h. Flyer et brochure

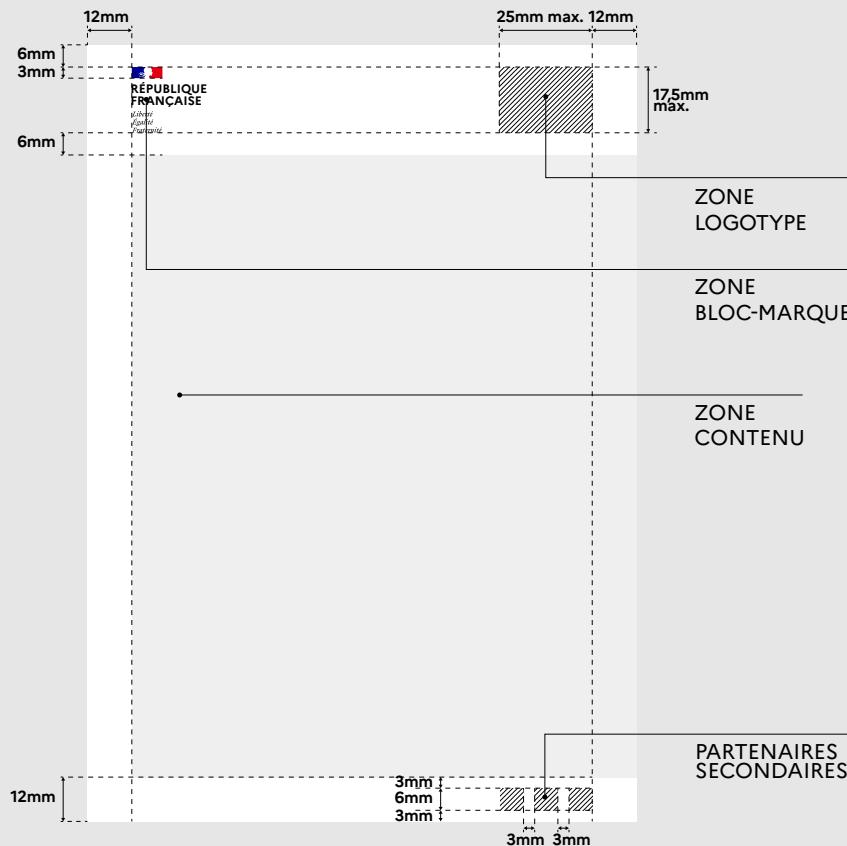
cf. FONDAMENTAUX p.36-37

LONGUEUR : 148,5mm

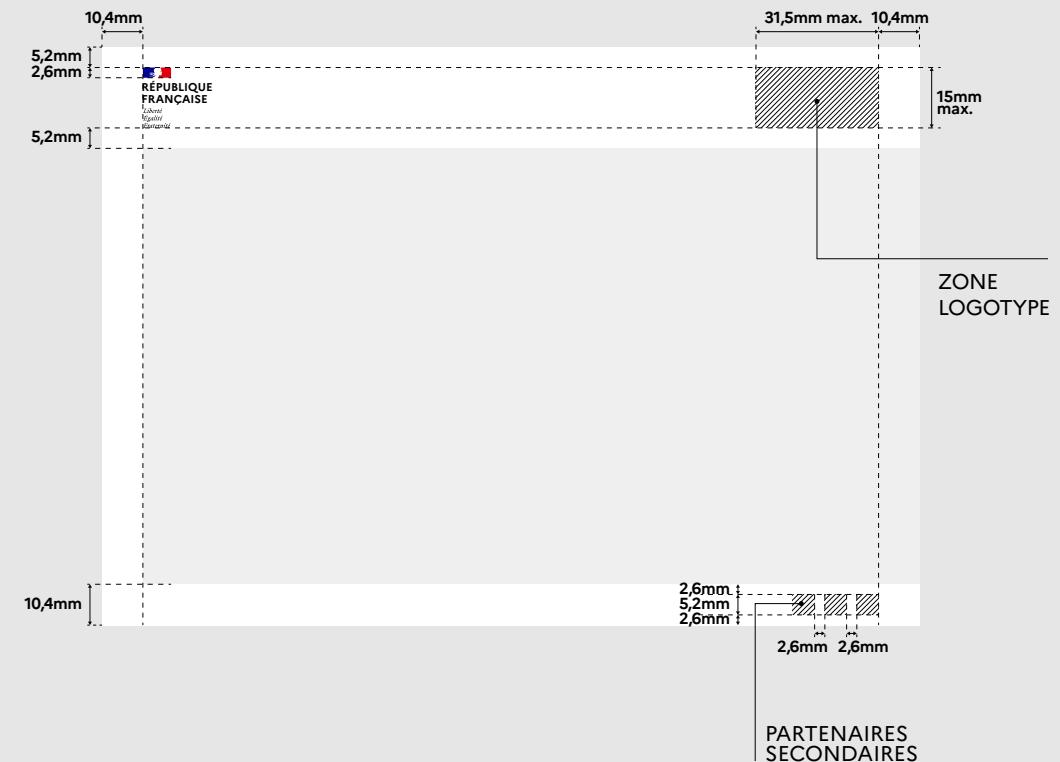
HAUTEUR : 210mm

CAS AVEC PARTENAIRES SECONDAIRES

FORMAT VERTICAL



FORMAT HORIZONTAL



**OPÉRATEURS ET
ENTITÉS SERVICIELLES**
Papeterie et print

h. Flyer et brochure

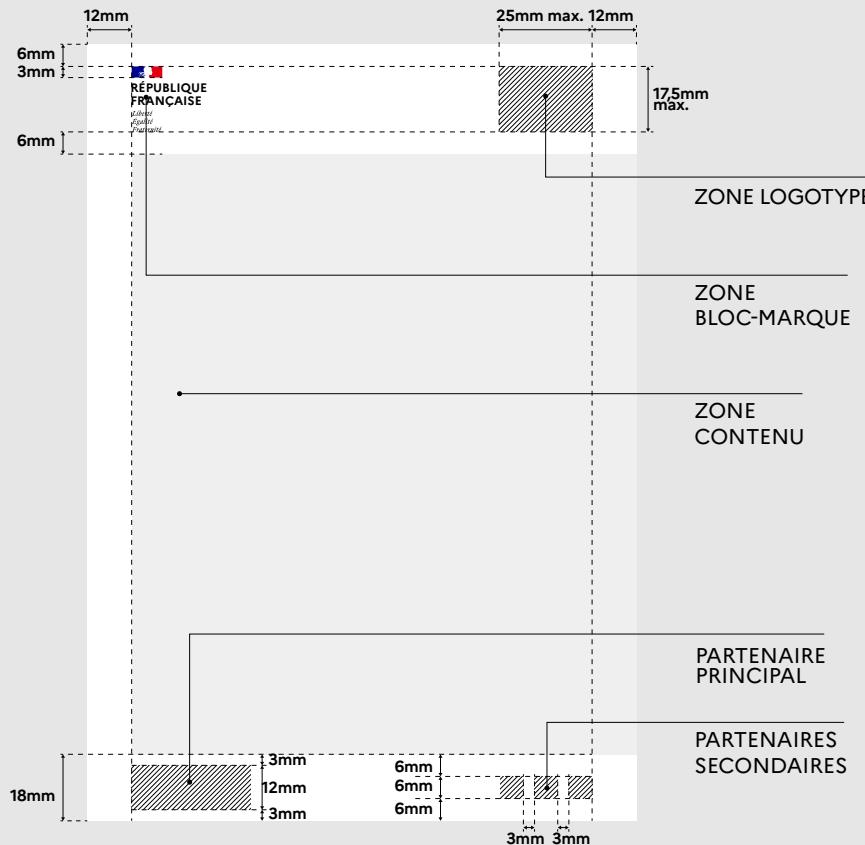
cf. FONDAMENTAUX p.36-37

LONGUEUR : 148,5mm

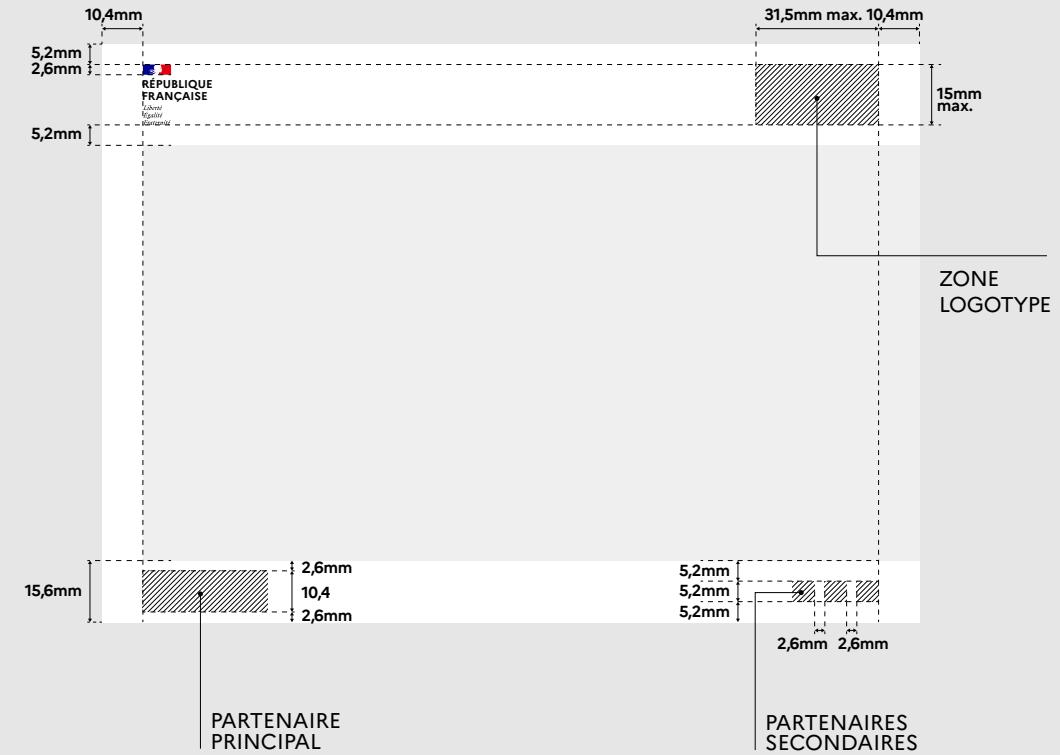
HAUTEUR : 210mm

CAS AVEC PARTENAIRE PRINCIPAL + PARTENAIRES SECONDAIRES

FORMAT VERTICAL



FORMAT HORIZONTAL

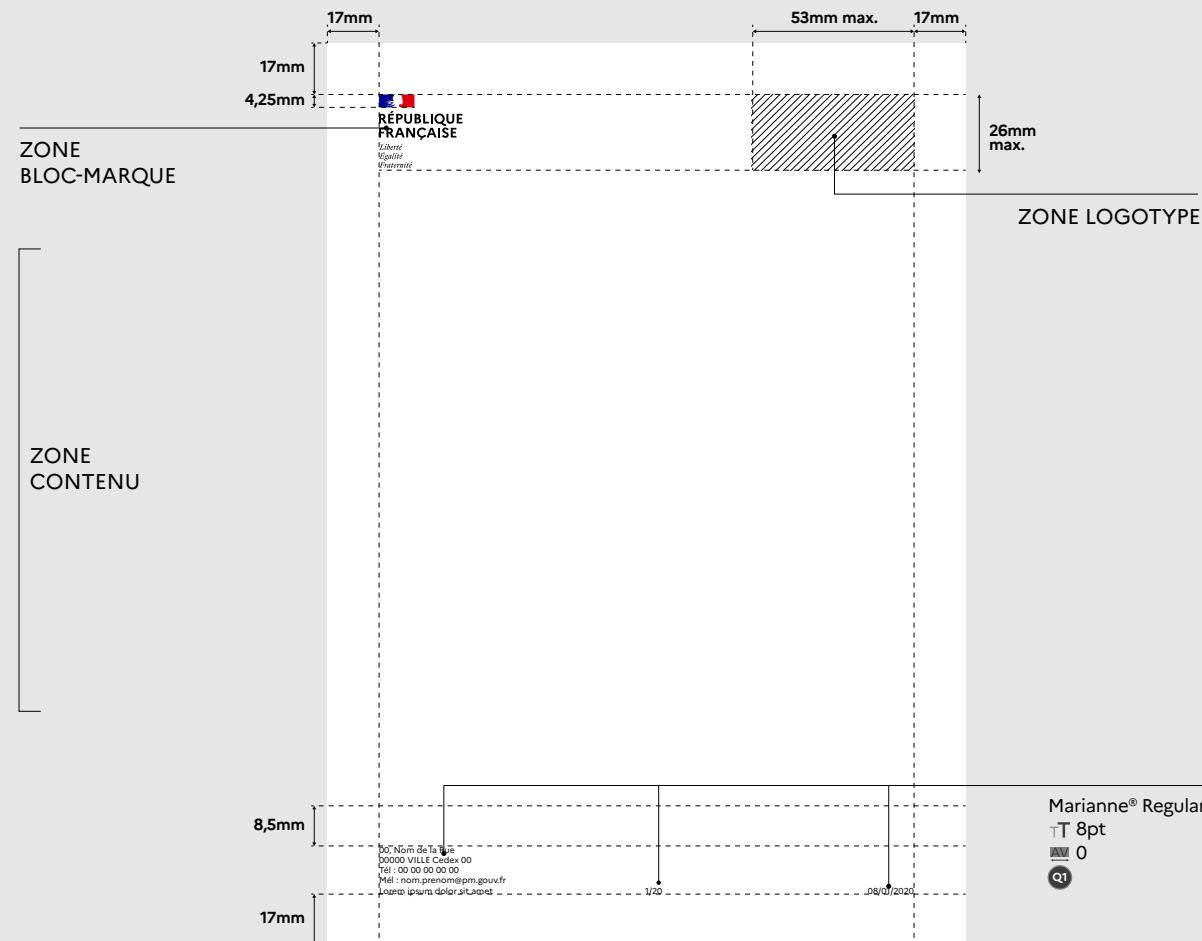


**OPÉRATEURS ET
ENTITÉS SERVICIELLES**
Outils bureautiques

b. Masque traitement de texte

LONGUEUR : 210mm

HAUTEUR : 297mm



OPÉRATEURS ET ENTITÉS SERVICIELLES

Outils bureautiques

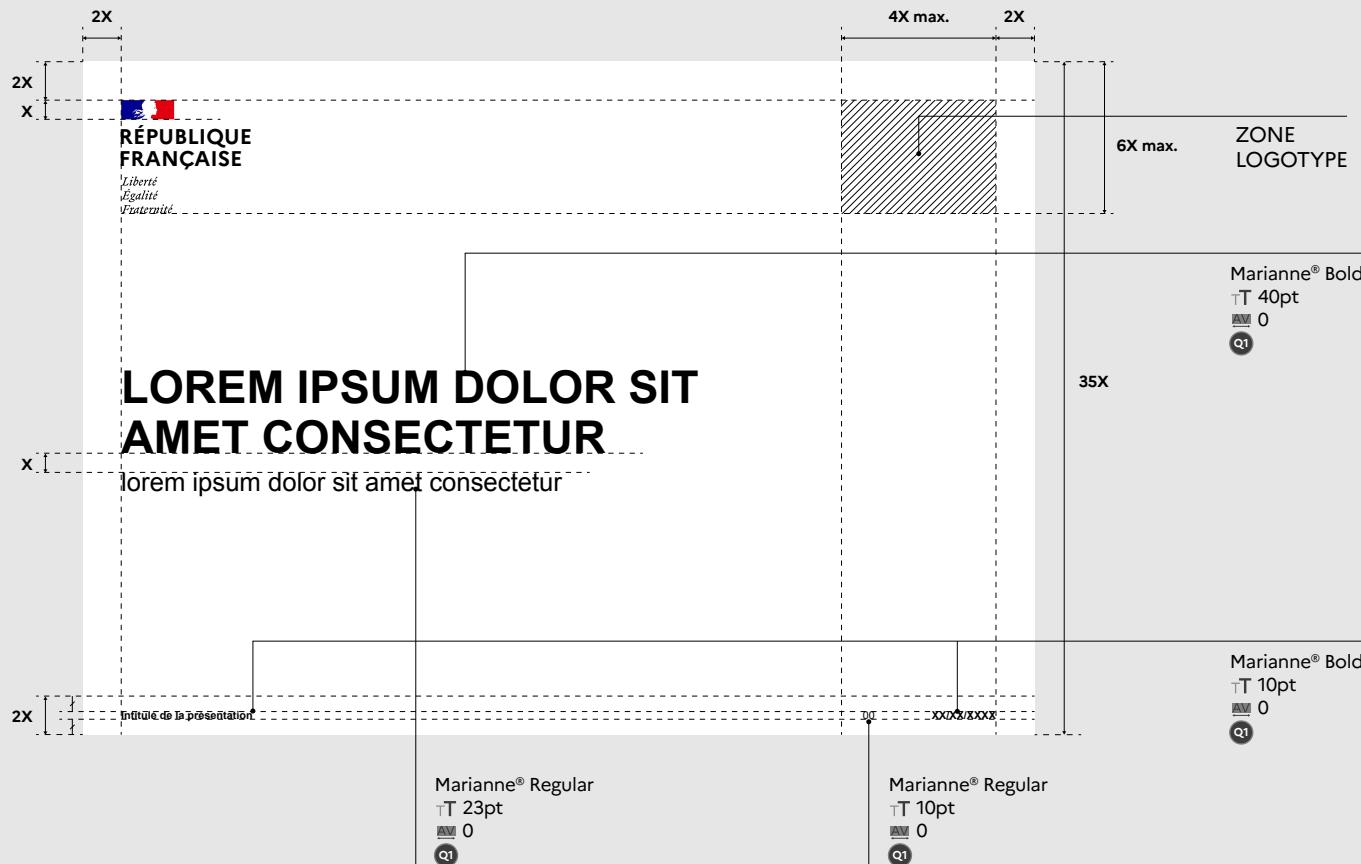
c. Masque présentation A4 (éco)

L'harmonisation des supports de présentation à vocation interne et externe permet une meilleure compréhension des contenus en raison d'une structuration partagée par tous les agents de l'État.

LONGUEUR : 297mm

HAUTEUR : 210mm

Ce modèle est dit « éco » car il n'autorise que de rares zones d'expression couleur. L'utilisation de ces masques est conseillée, mais à adapter en fonction des besoins.



OPÉRATEURS ET ENTITÉS SERVICIELLES

Outils bureautiques

d. Masque présentation 16/9 (spécial écrans)

L'harmonisation des supports de présentation à vocation interne et externe permet une meilleure compréhension des contenus en raison d'une structuration partagée par tous les agents de l'État.

L'utilisation de ces masques est conseillée, mais à adapter en fonction des besoins.



OPÉRATEURS ET ENTITÉS SERVICIELLES

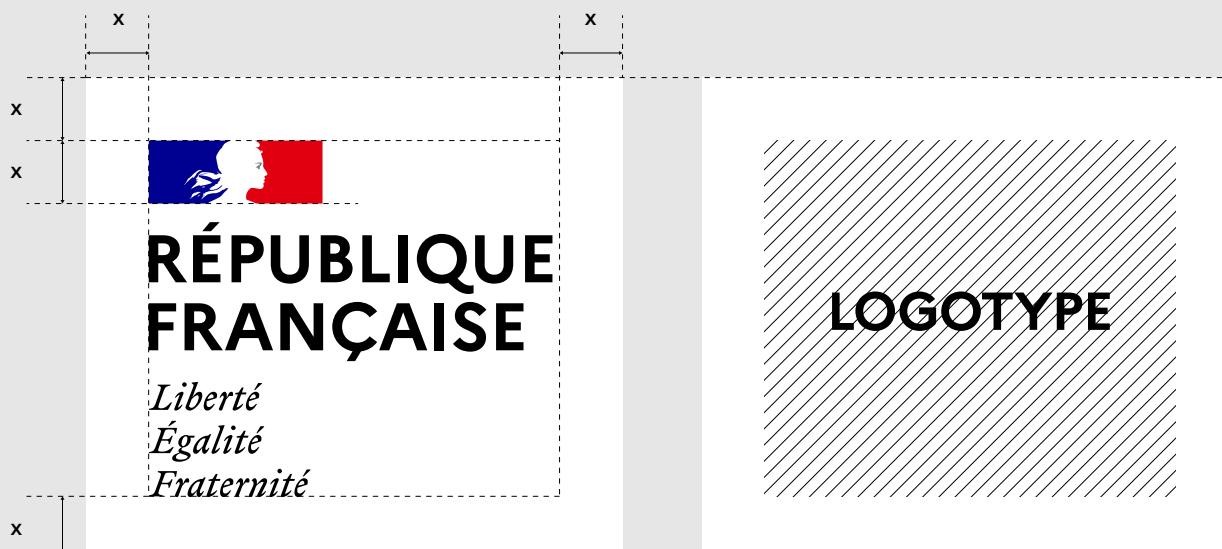
Signalétique

a. Principe signalétique

La gestion de sa signalétique extérieure est laissée libre pour chaque opérateur. L'utilisation de ces formats est conseillée, mais à adapter en fonction des contraintes des plaques existantes.

Une plaque présentant le bloc-marque République Française devra figurer à l'entrée de chaque bâtiment en complément pour signifier la caution officielle de l'Etat.

PLAQUE BLOC-MARQUE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
À CÔTÉ DE LA PLAQUE OPÉRATEUR/ENTITÉ SERVICIELLE



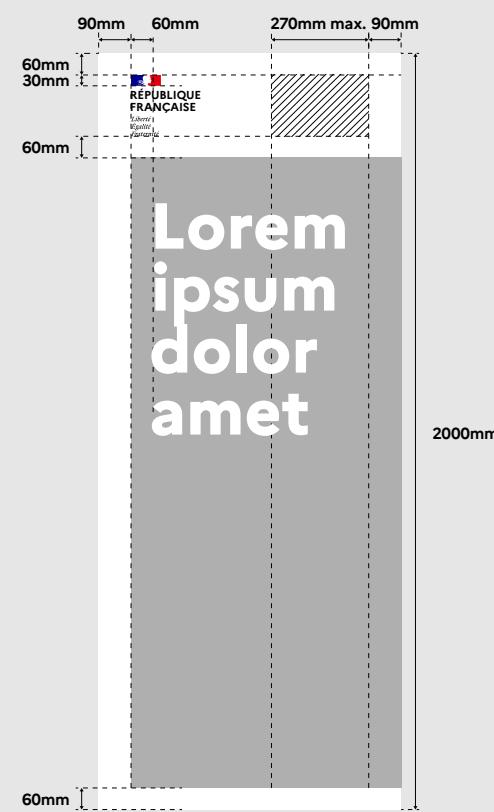
**OPÉRATEURS ET
ENTITÉS SERVICIELLES**
Signalétique

b. Kakémono

OPTION 1



OPTION 2



OPÉRATEURS ET ENTITÉS SERVICIELLES

UI Kit

a. Gestion du bloc-marque dans l'en-tête (header)

Les éléments normalisés du header sont :

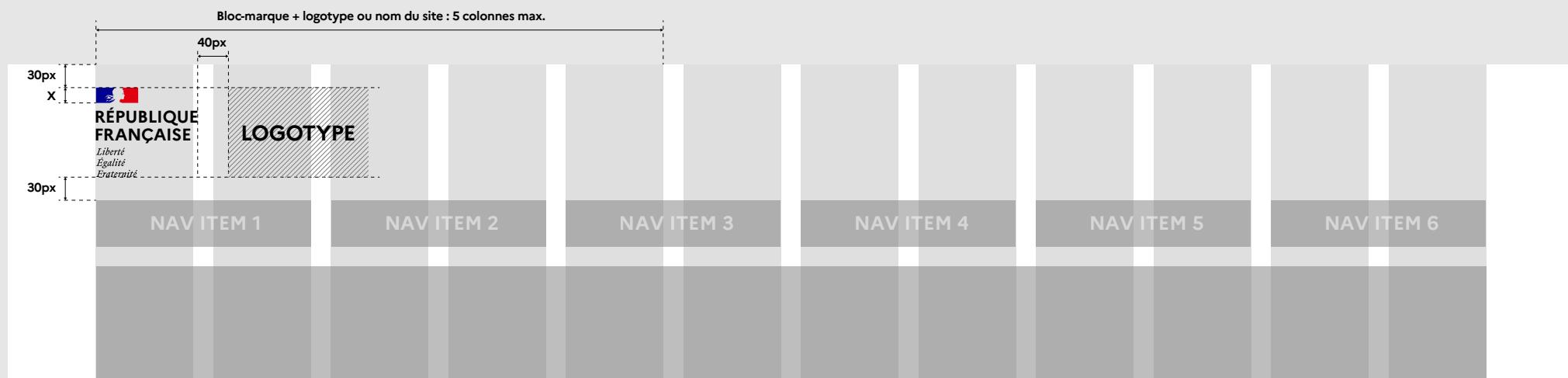
- le bloc-marque et le logotype associé,
- le nom du site quand celui-ci porte sur une thématique plus précise ou plus large que le périmètre émetteur.

L'ensemble de ces deux éléments ne doit pas dépasser 5 colonnes.
- un arrière-plan de couleur blanche.

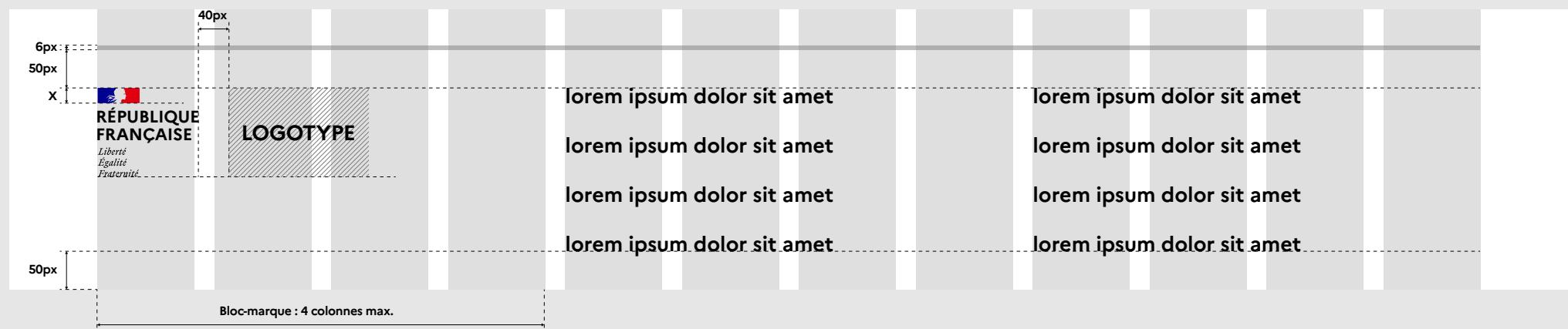
(La navigation n'est pas normée,
elle est présentée ici à titre indicatif.)

X = 20PX

NAVIGATION DESKTOP



Le logotype associé au bloc-marque devra impérativement s'inscrire dans la zone logotype, si possible en ayant la même hauteur que le bloc-marque.

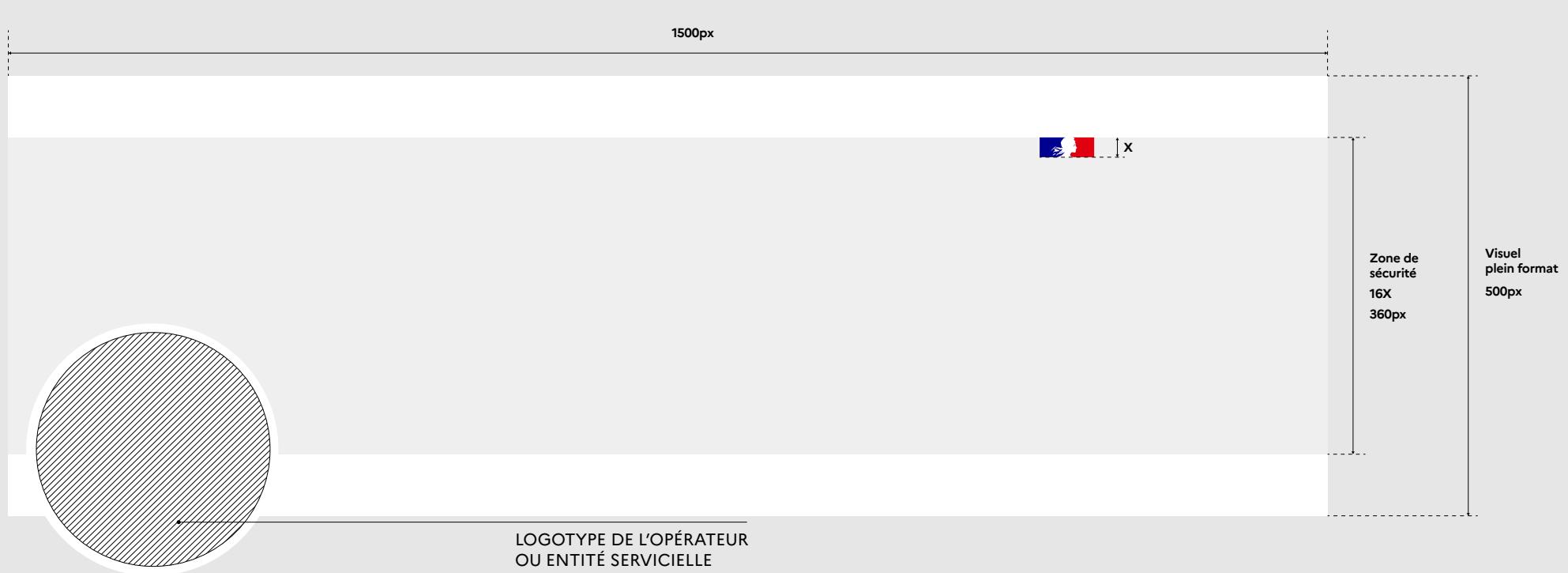


OPÉRATEURS ET ENTITÉS SERVICIELLES

Réseaux sociaux

a. Visuel de couverture (cover)

À l'image de ce qui est mis en place pour les posts ou vidéos, un filigrane vient s'apposer sur le visuel de couverture, afin de faire ressortir son caractère officiel.



OPÉRATEURS ET ENTITÉS SERVICIELLES

Réseaux sociaux

b. Post

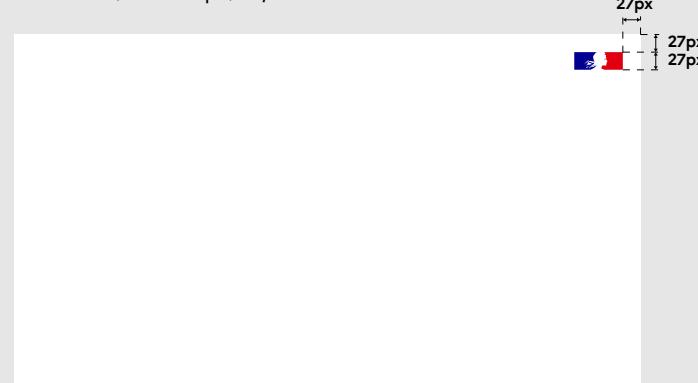
Il n'est pas demandé de reprendre les gabarits ministériels ou gouvernementaux, mais à l'image de ce qui est mis en place

sur les vidéos ou le visuel de couverture, un filigrane vient s'apposer sur les posts, afin de faire ressortir leur caractère officiel.

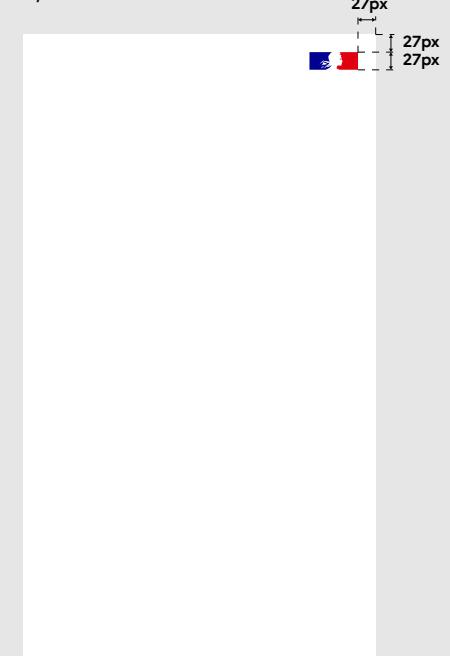
INSTAGRAM (540x540px)



TWITTER (960x540px) 16/9



9/16



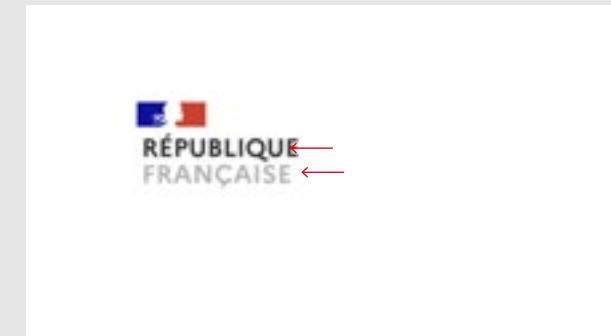
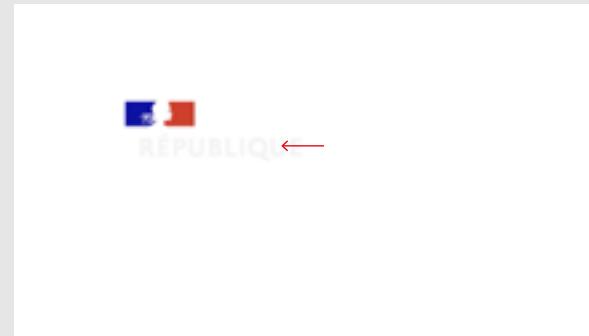
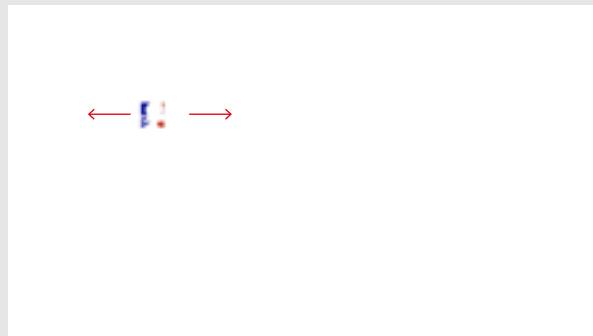
OPÉRATEURS ET ENTITÉS SERVICIELLES

Vidéo

a. Outro

Pour les supports vidéos, il est prévu une animation du bloc-marque pour permettre de bien identifier l'émetteur.

Cette animation est à utiliser en outro quand cela est pertinent (par exemple pour des vidéos de type film institutionnel).



b. Filigrane

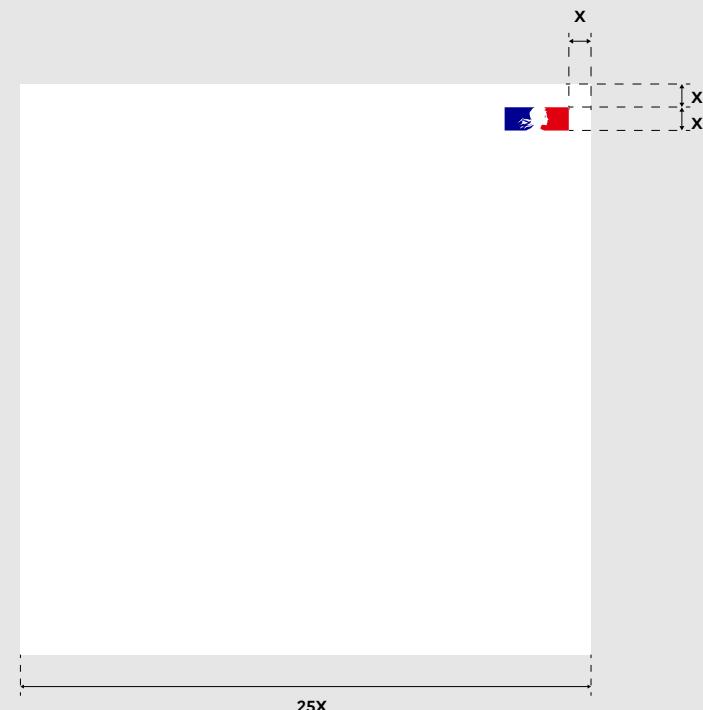
Il n'est pas demandé de reprendre les gabarits ministériels ou gouvernementaux, mais à l'image de ce qui est mis en place

sur les posts ou le visuel de couverture, un filigrane vient s'apposer sur les vidéos, afin de faire ressortir leur caractère officiel.

FORMAT HORIZONTAL



FORMAT CARRÉ



OPÉRATEURS ET ENTITÉS SERVICIELLES

Vidéo

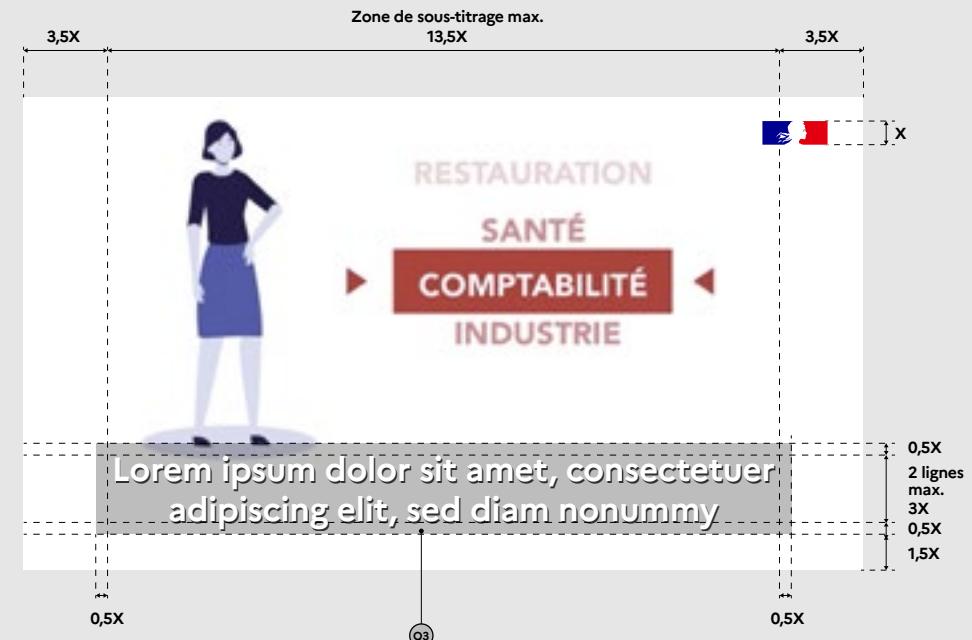
c. Gestion des sous-titres

Pour toutes les vidéos utilisant des sous-titres, il est recommandé d'utiliser la typographie propriétaire Marianne®.

GESTION SUR FOND FONCÉ



GESTION SUR FOND CLAIR



LONGUEUR : 1920px

HAUTEUR : 1080px

OPÉRATEURS ET ENTITÉS SERVICIELLES

Vidéo

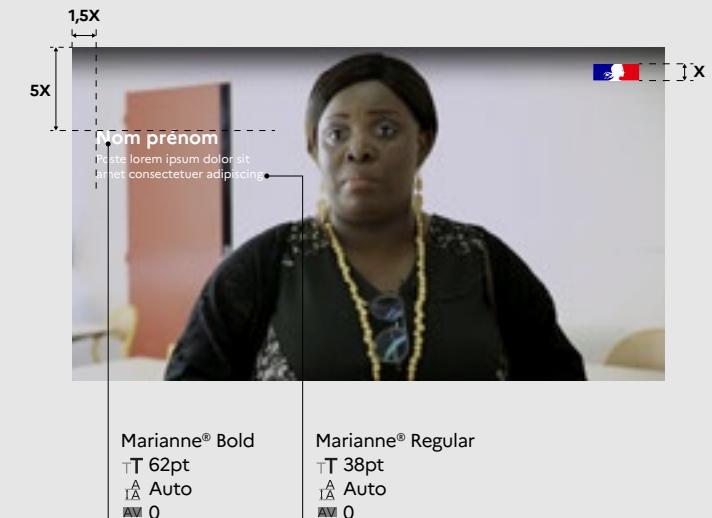
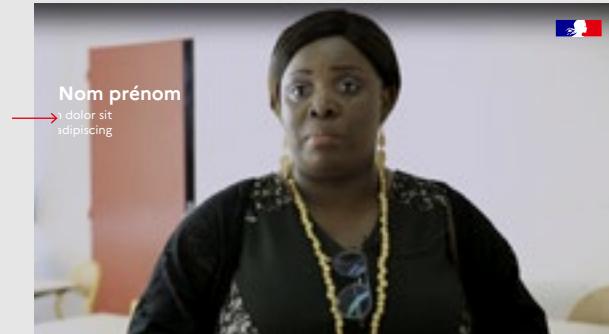
d. Gestion des synthés

Pour toutes les vidéos, pour les synthés, il est recommandé d'utiliser la typographie propriétaire Marianne®.

LONGUEUR : 1920px

HAUTEUR : 1080px

APPARITION



DISPARITION

